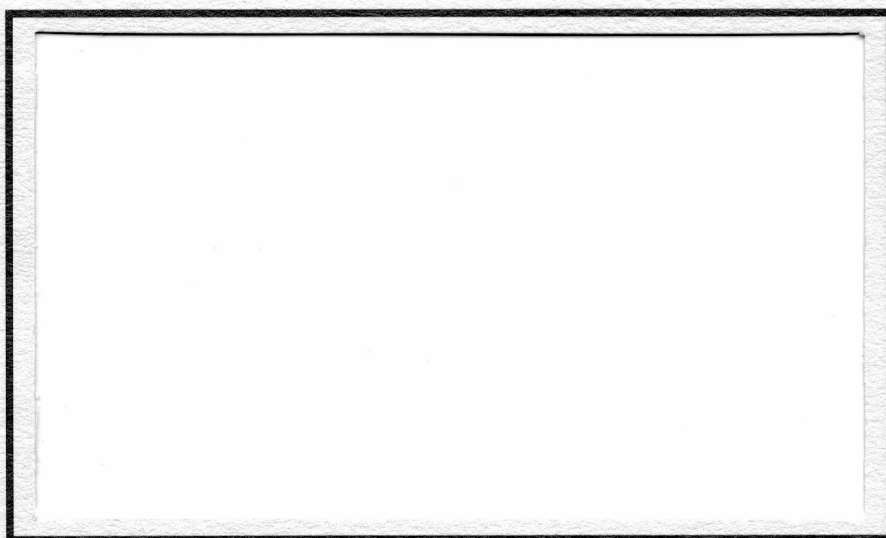


COLLECTION DES RaPPORTS

■



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE



Novembre 1996

N°173

LES NOUVEAUX ARRIVANTS
AU REVENU MINIMUM D'INSERTION :

PROFILS, PARCOURS ANTÉRIEURS,
RAPPORTS À L'EMPLOI ET À LA FAMILLE

Une analyse fondée sur l'interrogation en face-à-face
de 900 personnes ayant fait une demande de RMI au premier semestre 1995

*Étude réalisée à la demande
de la Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion*

Isa ALDEGHI

Département Évaluation
des Politiques Sociales

SOMMAIRE

Introduction	9
Chapitre 1 : Les caractéristiques démographiques des entrants récents au RMI	23
1. Quatre entrants récents au RMI sur 10 ont moins de 30 ans	25
2. Jeunes et âgés s'opposent dans leur rapport à l'emploi	28
3. Types de famille : des parcours différenciés, des conditions de vie dissemblables	32
Chapitre 2 : Les parcours scolaires et professionnels avant le RMI	35
1. Un peu moins du quart des entrants récents au RMI a le baccalauréat ou plus	37
2. Un résumé des parcours entre l'école et le RMI	40
3. Les passages par deux minima sociaux, à un moment ou à un autre du parcours, l'Allocation de Solidarité Spécifique et l'Allocation Parent Isolé	53
Chapitre 3 : L'entrée au RMI	59
1. La récurrence au RMI : un phénomène très minoritaire	61
2. La demande de RMI : une démarche qui ne va pas toujours de soi	68
3. L'événement déclencheur de la demande : le chômage une fois sur quatre	72
4. Motif d'entrée au RMI : le revenu, mais pas seulement	74

Chapitre 4 : L'enfance et les relations actuelles avec la famille élargie	77
1. Enfance	79
2. Logement : la famille souvent mise à contribution	86
3. Aide matérielle et relations : une proximité avec la famille	92
4. Les entrants récents au RMI et la perspective de faire participer les familles aisées au financement de l'allocation	100
Chapitre 5 : Les situations un an après la demande de RMI	113
1. Le contrat d'insertion : les titulaires de diplômes élevés sont les plus concernés	115
2. Situation au moment de l'enquête : des allocataires récents en recherche d'emploi	119
3. Des sorties du RMI qui se font une fois sur deux vers l'emploi	123
4. Trois modèles pour expliquer toutes choses égales par ailleurs le maintien ou non dans le RMI des entrants récents	133
Conclusion	139
Bibliographie	149
Dictionnaire des sigles	153
Annexes	157
Annexe 1 : Typologie des Caisses d'Allocations Familiales	159
Annexe 2 : Questionnaire	167

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau n° 1	Une répartition de l'échantillon de l'enquête du CRÉDOC par Caisse d'Allocations Familiales semblable à celle observée pour l'ensemble des entrants au RMI au premier semestre 1995 en France Métropolitaine	17
Tableau n° 2	Une structure par âge de l'enquête du CRÉDOC conforme à celle de l'ensemble des entrants récents au RMI	17
Tableau n° 3	Situation familiale à la demande de RMI : moins de personnes seules dans l'échantillon du CRÉDOC que dans l'ensemble des allocataires récents	19
Tableau n° 4	Quelques réponses caractéristiques des moins de trente ans	29
Tableau n° 5	Quelques réponses caractéristiques des cinquante ans et plus	31
Tableau n° 6	Les 25-29 ans sont plus diplômés que les autres allocataires	39
Tableau n° 7	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents au parcours « loin du travail »	47
Tableau n° 8	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents au parcours « proche des mesures emploi - formation »	48
Tableau n° 9	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents au parcours « travail précaire dominant »	49
Tableau n° 10	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents au parcours « travail stable court »	50
Tableau n° 11	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents au parcours « travail stable long, chômage long »	51
Tableau n° 12	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents au parcours « travail stable long, peu ou pas de chômage »	52
Tableau n° 13	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents ayant reçu à un moment ou à un autre avant le RMI l'Allocation de Solidarité Spécifique	55

Tableau n° 14	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents ayant perçu l'Allocation Parent Isolé	57
Tableau n° 15	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents ayant demandé le RMI au moins une autre fois avant 1995	63
Tableau n° 16	Variables expliquant le passage par le RMI avant 1995	66
Tableau n° 17	Un allocataire sur trois n'a pas demandé le RMI dans le passé par méconnaissance	69
Tableau n° 18	Les motifs de non-demande volontaire du RMI dans le passé	70
Tableau n° 19	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents ayant été un moment sans déposer une demande de RMI alors qu'ils savaient y avoir droit	71
Tableau n° 20	Le chômage est le plus fréquent des événements ayant déclenché la demande de RMI	73
Tableau n° 21	Les motifs de demande du RMI : l'argent et l'accès aux soins	74
Tableau n° 22	Enfance : plus du tiers des entrants récents au RMI ont eu une enfance sans problème	83
Tableau n° 23	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents ayant connu de grandes difficultés pendant l'enfance	85
Tableau n° 24	Quelques réponses caractéristiques des entrants récents au RMI hébergés par la famille	89
Tableau n° 25	Entre la demande de RMI et l'enquête : les propriétaires ou accédants et les locataires HLM sont les plus stables dans leur logement	91
Tableau n° 26	Entre la demande de RMI et l'enquête : progression de la part des locataires	92
Tableau n° 27	Répartition des 899 entrants au RMI selon leurs réponses aux deux questions sur l'obligation alimentaire.	105
Tableau n° 28	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents favorables au financement du RMI par l'État	107

Tableau n° 29	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents favorables au financement du RMI par les familles si elles en ont les moyens	109
Tableau n° 30	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents ayant signé un contrat d'insertion	116
Tableau n° 31	Les facteurs favorisant la signature d'un contrat d'insertion	118
Tableau n° 32	Au moment de l'enquête : près d'un entrant récent au RMI sur deux cherche un emploi	120
Tableau n° 33	L'emploi actuel : en attendant mieux	121
Tableau n° 34	Les causes d'arrêt du RMI : le travail une fois sur deux	124
Tableau n° 35	Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents percevant encore le RMI	128
Tableau n° 36	Quelques réponses caractéristiques des personnes sorties du RMI vers l'emploi ou la formation	130
Tableau n° 37	Quelques réponses caractéristiques des personnes sorties du RMI pour d'autres motifs que l'emploi ou la formation	131
Tableau n° 38	La sortie du RMI : vers une situation meilleure	132
Tableau n° 39	Un avenir jugé incertain	132
Tableau n° 40	Maintien au RMI, sortie vers l'emploi ou la formation ou sortie vers d'autres situations	134
Tableau n° 41	Présentation de la typologie en cinq classes des Caisses d'Allocations Familiales	162

LISTE DES GRAPHIQUES

		Page
Graphique n° 1	Âge des entrants récents au RMI	25
Graphique n° 2	Nombre d'enfants à charge	26
Graphique n° 3	Type de famille	27
Graphique n° 4	Type de famille selon l'âge des entrants récents au RMI	28
Graphique n° 5	Diplôme des entrants récents au RMI	37
Graphique n° 6	Juste avant la demande de RMI : le chômage plus d'une fois sur deux	41
Graphique n° 7	Six grands types de parcours professionnels des entrants récents au RMI	44
Graphique n° 8	Les deux tiers des entrants récents au RMI ont été élevés par leurs deux parents	81
Graphique n° 9	Statut d'occupation du logement au moment de la demande de RMI : plus d'un entrant récent sur trois sont logés par les proches	86
Graphique n° 10	Les hébergés par les proches ou logés gratuitement sont surtout dans la famille	87
Graphique n° 11	Les trois-quarts des entrants récents au RMI ont reçu au moins un type d'aide matérielle de leur famille	94
Graphique n° 12	Plus du tiers des entrants récents au RMI ont des relations sociales fortes avec leur famille	99
Graphique n° 13	Perception du RMI et occupation d'un emploi au moment de l'enquête	125

INTRODUCTION

Le Revenu Minimum d'Insertion a été institué en 1988. C'est le dernier en date des minima sociaux français. Depuis sa création, cette prestation a connu une progression régulière des effectifs concernés. De 335 500 bénéficiaires en France métropolitaine en décembre 1989, on a atteint fin 1995 le chiffre de 840 000 bénéficiaires, soit deux fois et demie le chiffre de décembre 1989¹.

A sa création en 1988, cette loi a été dotée d'une disposition innovante. Un dispositif d'évaluation était prévu dans le texte même de la loi, afin de réexaminer trois ans plus tard devant le Parlement les conditions concrètes d'application de la loi et ses effets. Peu de temps après, sortait le rapport Viveret qui soulignait la pertinence de l'évaluation des politiques publiques². La création de la Commission Nationale d'Évaluation du RMI, chargée de tirer un bilan des premières années d'application de la loi, a largement dynamisé dans les premières années d'application du RMI les travaux d'analyse. Sous l'initiative de la Commission, deux enquêtes par panels d'allocataires avaient été réalisées, l'une par le CRÉDOC, l'autre par le CERC. En outre, la MIRE et le Plan Urbain avaient lancé un programme de recherche sur la mise en place du RMI dans douze départements. La Commission a synthétisé dans son rapport final les études et recherches réalisées jusqu'en 1991³. Sa mission achevée, la Commission s'est dissoute en février 1992.

Le Revenu Minimum d'Insertion a été prolongé et amendé lors d'un vote législatif du 29 juillet 1992. Depuis, les travaux d'évaluation qui lui ont été consacrés ont eu une portée plus limitée. On dispose essentiellement de statistiques à partir des données administratives recueillies par les Caisses d'Allocations Familiales qui en France Métropolitaine gèrent 98 % des dossiers. Les dossiers remplis par les travailleurs sociaux lors de l'instruction des contrats d'insertion font également l'objet d'un traitement statistique et d'une publication annuelle par le service statistique du Ministère des Affaires Sociales⁴. Il existe des études locales sur cette population mais dont la généralisation des résultats se révèle difficile à un niveau national. Et pourtant, la montée en charge du RMI a continué, puisque de 335 500 bénéficiaires en France métropolitaine en décembre 1989, on a atteint 520 000 bénéficiaires à la fin du premier

¹ Françoise MATHIEU: *Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 1995*, Recherche, Prévision et Statistiques, Bureau des Statistiques, CNAF, Avril 1996 (chiffres CAF + MSA).

² Patrick VIVERET : *L'évaluation des politiques et des actions publiques, rapport au Premier Ministre*, la Documentation française, collection des rapports officiels, juin 1989.

³ Pierre VANLERENBERGHE (président), Patrick SAUVAGE (rapporteur général), *RMI, le pari de l'Insertion*, Rapport de la Commission Nationale d'Évaluation du Revenu Minimum d'Insertion, 2 tomes, la Documentation française, mars 1992

⁴ Véronique du BOULLAY et Jean-Pierre PAPIN: *Profils des signataires et nature des contrats d'insertion du RMI - résultats sur les signataires de premier contrat d'insertion en 1994*, Documents Statistiques n° 242, SESI (Bureau ST8), Novembre 1995.

semestre 1992, au moment du renouvellement de la loi, et 840 000 bénéficiaires fin décembre 1995, soit une augmentation de 60% depuis 3 ans et demi. Ce gonflement du nombre des allocataires s'est traduit par une évolution dans le profil du public concerné, les travaux du SESI (Service de Statistiques du Ministère des Affaires Sociales) en donnent des indices.

Pour mieux connaître les allocataires entrés récemment dans le dispositif, la Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion (DIRMI) a suscité dans le cadre d'un appel d'offres du 10 Août 1995 la réalisation d'une enquête quantitative auprès d'un échantillon national représentatif des nouveaux allocataires. Le CRÉDOC a été chargé de la réalisation de cette enquête et des premières analyses.

Dans les départements d'outre-mer, fin décembre 1995, plus de 100 000 personnes étaient allocataires du RMI. Dans ces départements, le taux de personnes couvertes par le RMI a toujours été nettement supérieur à celui de la métropole. L'évolution en est différente, moins forte que celle rencontrée en métropole. Les départements d'outre-mer connaissant des situations économiques très spécifiques, le rôle du RMI n'est pas strictement assimilable à celui qu'il joue dans les départements métropolitains, une enquête particulière serait nécessaire pour en rendre compte. C'est pourquoi l'échantillon du CRÉDOC ne comprend que des personnes résidant en métropole.

Un questionnaire mettant l'accent sur les parcours

Cette opération a été suivie, du stade de la réalisation du questionnaire à celui des premières exploitations statistiques, par un Comité de Pilotage. Ce Comité de pilotage a réuni, outre le CRÉDOC et la DIRMI, des représentants des institutions suivantes :

- La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cédric AFSA, Françoise MATHIEU, Pierre STROBEL),

- Le Service des Statistiques, des Etudes et des Systèmes d'Information (SESI) du Ministère du Travail et des Affaires Sociales (Véronique du BOULLAY et Jean-Pierre PAPIN),

- La Mission Interministérielle Recherche Expérimentation (MIRE) du Ministère du Travail et des Affaires Sociales (Jean-Luc OUTIN).

Le questionnaire a été réalisé en relation étroite avec le Comité de Pilotage. Plusieurs objectifs ont été poursuivis.

On a souhaité autant que possible disposer d'éléments de comparaison avec d'autres enquêtes. On a donc privilégié pour une partie des questions des formulations identiques.

Une partie des questions provient du panel RMI-CRÉDOC réalisé entre 1990 et 1992 pour la Commission Nationale d'Évaluation du RMI. Divers questionnaires d'enquêtes nationales réalisées par l'INSEE ont été mises à contribution (enquête « Conditions de vie des Ménages », enquête « Emploi », enquête « Logement » principalement).

D'autres questions ont été rédigées spécifiquement pour cette enquête et permettent de disposer d'informations originales.

L'approche générale de l'enquête est celle d'une enquête multi-thèmes, avec un fort intérêt pour les parcours (familiaux, scolaires, professionnels, institutionnels). L'accent est surtout mis sur les situations concrètes vécues par les personnes. Quelques opinions sont également recueillies.

On aurait souhaité interroger des personnes dès leur entrée au RMI. Pour des raisons techniques de disposition d'adresses, et de respect de la procédure préconisée par la CNIL ce parti pris n'a pas été possible. A de nombreux moments, le point de référence n'est pas la date de l'enquête mais le moment où la demande de RMI a été déposée (logement, vie en couple, motivations lors de la demande de RMI, attentes, etc.). L'enquête est réalisée un an en moyenne après la demande du premier semestre 1995.

Plan du questionnaire

- Scolarité
- Travail, recherche d'emploi et stages avant la demande de RMI de 1995
- Le RMI (demande de RMI, raisons de la demande, attentes et information)
- Situation par rapport à l'emploi et à la formation depuis la demande de RMI de 1995
- Vie familiale de l'allocataire (jeunesse et famille d'origine)
- Logement, conditions de vie
- Santé - alimentation
- Sociabilité, famille, loisirs
- Aide sociale, usage des dispositifs, ressources financières (relations avec les services sociaux, les associations d'aide aux personnes et aspects financiers)
- Projets et jugements portés par l'allocataire
- Observations

Le Comité de Pilotage a pris le parti de ne pas alourdir un questionnaire déjà long avec des questions d'informations par ailleurs bien connues des organismes gérant le RMI (montant précis du RMI, dates de versement, contenu du contrat d'insertion).

La base de sondage de l'enquête repose sur une classification des Caisses d'Allocations Familiales

Pour analyser les évolutions récentes affectant le public du RMI, la DIRMI avait fait le choix méthodologique de prévoir l'interrogation de 900 allocataires entrés le plus récemment possible dans le dispositif. Les adresses des personnes à enquêter proviennent des Caisses d'Allocations Familiales. Cette source est quasiment exhaustive, puisque les Caisses d'Allocations Familiales gèrent les dossiers de 97,5 % des allocataires du RMI de métropole, et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) les dossiers restants. Les Caisses d'Allocations Familiales ont tiré des adresses au sort parmi les allocataires entrés au RMI entre janvier et juin 1995. Les entretiens ayant commencé en mars 1996, les adresses des entrants au deuxième semestre 1995 n'étaient pas encore disponibles.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales dispose de fichiers statistiques nationaux d'individus mais ces fichiers sont anonymes. Il a donc été nécessaire de s'adresser à chaque Caisse d'Allocations Familiales pour constituer la base de sondage. Pour éviter de mobiliser les directeurs des 118 Caisses de France, et de disperser les enquêteurs du CRÉDOC, on a pris le parti de sélectionner une vingtaine de Caisses d'Allocations Familiales. Cette sélection repose sur la construction d'une typologie des Caisses d'Allocations Familiales en fonction du profil de leurs allocataires du RMI ayant déposé une demande au premier semestre 1995 (soit près de 160 000 personnes), ainsi que sur des indicateurs d'évolution du RMI. Les tableaux statistiques sur les entrants récents au RMI par Caisse nous ont été communiqués par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

On trouvera en annexe 1 toutes les informations concernant la construction par le CRÉDOC de cette typologie des Caisses d'Allocations Familiales. 5 classes de Caisses ont été retenues, et entre 3 et 5 Caisses par classes ont été sélectionnées pour faire partie de l'échantillon du CRÉDOC.

Le taux de sondage sur l'ensemble des Caisses sélectionnées est tel que le poids relatif de chaque classe est respecté. Le nombre de noms d'allocataires récents du RMI tirés au sort est identique dans toutes les Caisses faisant partie d'une même classe.

Les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales ont été constitués à des fins administratives et non dans l'optique de les utiliser pour réaliser des enquêtes. L'avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) a été sollicité avant le tirage de l'échantillon. Les préconisations de la CNIL ont été scrupuleusement respectées. Chaque personne tirée au sort par les CAF a reçu un avis de leur Caisse d'Allocations Familiales les

informant des objectifs de l'enquête du CRÉDOC et leur donnant la possibilité sous quinze jours de refuser que leur nom soit transmis à l'organisme de recherche. Un coupon-réponse pour le refus accompagné d'une enveloppe avec port payé figurait dans chaque envoi. Les Caisses d'Allocations Familiales ont pu communiquer des listes d'adresses au CRÉDOC expurgées des coordonnées des personnes qui avaient manifesté leur refus de participer à l'enquête.

A la suite de l'envoi de la lettre, 34 % des entrants récents au RMI ont effectivement fait part de leur refus de voir leur nom transmis au CRÉDOC. Ce taux est légèrement inférieur à celui rencontré au moment du panel RMI, avec une méthodologie très comparable (40 %).

La représentativité de l'échantillon

Le terrain de l'étude a été réalisé par l'atelier d'enquête du CRÉDOC. La très grande majorité des entretiens ont eu lieu entre mars et juin 1996. Comme dans l'expérience précédente du panel RMI-CRÉDOC, certaines listes ont été entièrement exploitées par les enquêteurs sans qu'ils aient pu atteindre les effectifs prévus dans certaines Caisses d'Allocations Familiales. Dans ce cas, les enquêtes manquantes ont été compensées par d'autres enquêtes dans les Caisses d'Allocations familiales de la même classe de la typologie.

Au final, la structure de l'échantillon CRÉDOC par classes de Caisses d'Allocations Familiales respecte bien la répartition de l'ensemble des allocataires entrés récemment au RMI, comme le montre le tableau suivant. Les enquêteurs ont été incités à retrouver les personnes tirées au sort, même si elles avaient déménagé. Ce qui fait qu'une demi-douzaine des personnes rencontrées ne résident plus à la date de l'enquête dans l'une des circonscriptions des Caisses d'Allocations Familiales.

Tableau n° 1

Une répartition de l'échantillon de l'enquête du CRÉDOC par classes de Caisses d'Allocations Familiales semblable à celle observée pour l'ensemble des entrants au RMI au premier semestre 1995 en France Métropolitaine

	Enquête RMI 900	CNAF France entière (entrants du 1er sem.95)
Classe 1	20,3 %	20,5 %
Classe 2	14,0 %	13,4 %
Classe 3	17,9 %	17,6 %
Classe 4	29,6 %	29,1 %
Classe 5	18,2 %	18,8 %
(Déménagements hors des CAF sélectionnées)	(0,7 %)	
(Corse)		(0,6 %)
Ensemble	100 %	100 %

Sources : France entière : données communiquées par la CNAF sur l'ensemble des entrants au RMI du 1er semestre 1995 - Enquête CRÉDOC : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI 1996

La répartition par âge de l'échantillon du CRÉDOC, comparée aux résultats pour l'ensemble des entrants récents au RMI en France (chiffres fournis par la CNAF), montre que l'échantillon CRÉDOC est bien conforme à sa population mère.

Tableau n° 2

Une structure par âge de l'enquête du CRÉDOC conforme à celle de l'ensemble des entrants récents au RMI

	Enquête CRÉDOC	CNAF France entière
Moins de 25 ans	6 %	7 %
25 à 29 ans	37 %	36 %
30 à 34 ans	16 %	16 %
35 à 39 ans	12 %	11 %
40 à 44 ans	10 %	11 %
45 à 49 ans	9 %	9 %
50 à 54 ans	5 %	5 %
55 à 59 ans	3 %	4 %
60 à 64 ans	1 %	1 %
65 ans et plus	1 %	0 %
Ensemble	100 %	100 %

Sources : France entière : données communiquées par la CNAF sur l'ensemble des entrants au RMI du 1er semestre 1995 - Enquête CRÉDOC : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI 1996

On ne dispose d'aucun chiffre fiable sur la part des allocataires du RMI vivant en logement très précaire. Les Caisses d'Allocations Familiales qui gèrent les fichiers du RMI ne connaissent qu'imparfaitement les situations de logement, sauf dans les cas de perception d'une prestation logement. Le SESI, qui traite statistiquement les bordereaux des contrats d'insertion, connaît le statut d'occupation des seuls contractants. Mais il est difficile d'émettre des hypothèses sur la probabilité pour un sans domicile fixe d'être contacté pour signer un contrat d'insertion. Elle est sans doute très faible. Pour les populations en très grande précarité de logement, la réalisation d'enquêtes spécifiques est nécessaire pour faire progresser la connaissance, d'où le très grand intérêt des travaux menés à l'initiative du groupe de travail sur les sans-abri du Conseil National d'Information Statistique⁵ (CNIS).

De l'avis général des enquêteurs, les personnes les plus difficiles à joindre étaient celles dans les situations les plus précaires. Les personnes sans domicile, en particulier, sont pratiquement absentes de l'échantillon du CRÉDOC. Les adresses dont disposaient les enquêteurs étaient dans ce cas une domiciliation dans un Centre Communal d'Action Sociale ou encore une association. Malgré des messages laissés dans ces institutions, le taux de perte a été très important. Ceci explique en grande partie les difficultés rencontrées par les enquêteurs à Paris, où les adresses de domiciliation étaient particulièrement répandues.

Les travaux menés à la demande du CNIS montrent que les personnes seules sont plus exposées au risque de se retrouver sans logement personnel. Il n'est pas étonnant que les enquêteurs du CRÉDOC aient moins bien retrouvé les personnes seules que les couples. C'était déjà le cas lors du panel RMI-CRÉDOC en 1990⁶.

⁵ Pierre CALAME (Président), Philippe CELLARD, François CLANCHE, Jean-Marie FIRDION, Dominique HUCHER, Maryse MARPSAT (rapporteurs) : *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, Rapport du CNIS n° 29, mars 1996.

⁶ Patricia CROÛTTE, Anastassios ILIAKOPOULOS, Michel LEGROS : *Panel RMI-CRÉDOC, points de départ*, rapport CRÉDOC n° 98, avril 1991.

Tableau n° 3

**Situation familiale à la demande de RMI :
moins de personnes seules dans l'échantillon du CRÉDOC
que dans l'ensemble des allocataires récents**

	France entière	RMI 900
Homme sans enfant	37 %	30 %
Femme sans enfant	20 %	17 %
Famille monoparentale un enfant	13 %	12 %
Famille monoparentale deux enfants	5 %	7 %
Famille monoparentale trois enfants et plus	4 %	5 %
Couple 0 enfant	5 %	10 %
Couple 1 enfant	6 %	8 %
Couple 2 enfants	5 %	6 %
Couple 3 enfants et plus	5 %	5 %
Ensemble	100 %	100 %

Sources : France entière : données communiquées par la CNAF sur l'ensemble des entrants au RMI du 1er semestre 1995 - Enquête CRÉDOC : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI 1996

Dans la lecture des résultats de l'enquête CRÉDOC, il faudra garder en tête que **la population la plus précarisée en terme de logement est largement sous-représentée dans l'enquête, et qu'une petite partie des personnes seules (sans doute celles les plus touchées par les problèmes d'accès au logement), n'ont pas été retrouvées.** Ces réserves faites, la représentativité nationale est bonne sur les autres critères testés.

Les résultats présentés ici ne sont pas pondérés. Une procédure de redressement suppose une bonne connaissance de la population de départ sur les critères où il y a déformation de l'échantillon. Ce n'est malheureusement pas le cas pour les situations de logement, pour lesquelles on connaît mal la situation dans la population de référence. Surpondérer les personnes seules ne permettrait pas de récupérer celles d'entre elles en situation de précarité de logement et qui n'ont pas été interrogées. De plus, l'expérience du panel CRÉDOC où un redressement avait eu lieu sur les critères d'âge et de composition familiale aboutissait à des résultats très semblables à ceux de l'échantillon non pondéré pour la plupart des informations, à 1 ou 2 % près. Etant donnée la taille de l'échantillon (900 personnes)⁷, seuls les écarts plus importants ont réellement un sens.

⁷ Sur les 900 questionnaires d'enquête saisis, l'un d'entre eux présentait beaucoup de non-réponses et a été écarté des exploitations.

Les axes prioritaires de ce rapport : parcours antérieur à la demande de RMI, récurrence, circonstances et motifs d'entrée, contractualisation et sortie du RMI

Etant donnée la grande richesse du questionnaire de par la variété des thèmes traités et sa durée (de l'ordre d'une heure), ce rapport suivant de quelques semaines la collecte n'entend pas traiter l'intégralité des thèmes abordés.

La Direction Interministérielle au RMI, en accord avec le Comité de Pilotage, a fixé des thèmes prioritaires de traitement, qui font l'objet de ce présent rapport. Le choix a été fait de mettre l'accent sur les thèmes qui ne peuvent être traités dans les statistiques publiées régulièrement par les organismes gérant les fichiers nationaux d'allocataires du RMI, par faute d'information.

Le premier chapitre permet de mieux connaître les caractéristiques démographiques des allocataires récents au RMI.

Les structures d'âge et de situation familiale sont présentées ici.

Le deuxième chapitre est consacré aux parcours scolaires et professionnels avant la demande de RMI.

On compare dans ce chapitre les groupes d'entrants récents au RMI formés par leur niveau de diplôme.

On a synthétisé en six grands types les parcours professionnels antérieurs à la demande de RMI. Ces parcours sont construits à partir d'informations sur l'existence de périodes d'emploi, selon leur durée globale et leur caractère plus ou moins précaire, sur l'expérience du chômage et l'intensité de l'usage des politiques publiques d'emploi et de formation.

Enfin, ce chapitre examine des sous-populations qui sont passées par deux minima sociaux, l'Allocation de Solidarité Spécifique et l'Allocation Parent Isolé.

Le chapitre 3 traite des circonstances d'entrée au RMI.

Un des premiers éléments abordés est la récurrence. Le terme de récurrence désigne ici le fait d'avoir été inscrit au moins une autre fois au RMI avant la demande d'allocation déposée en 1995.

Le RMI n'est pas un dispositif dont l'usage va de soi. Cette enquête permet de mesurer et d'analyser chez les entrants au RMI de 1995 le non-recours, c'est-à-dire l'existence de périodes antérieures où le RMI aurait pu être perçu mais aucune demande n'avait été déposée. Le non-recours peut être la conséquence d'une information défailante sur ses droits, ou l'expression d'un refus délibéré d'entrer dans un dispositif. Les sources d'information sont évoquées dans cette partie.

Enfin, ce chapitre aborde les motifs et circonstances d'arrivée au RMI.

Le chapitre 4 traite sous différents aspects des liens avec la famille d'origine.

La première partie de ce chapitre permet de mieux mesurer l'ancienneté des difficultés rencontrées par les allocataires arrivés au RMI en 1995, en remontant jusqu'à leur enfance. Les liens d'entraide avec la famille d'origine sont également abordés, dans le domaine du logement comme dans d'autres. Enfin, des questions d'opinion permettent d'aborder le point de vue des personnes qui sont passées par le RMI ou y sont encore, sur l'opportunité de solliciter les familles aisées dans le cadre du débat sur l'obligation alimentaire.

Le chapitre 5 porte sur les situations depuis la demande de RMI.

L'un des premiers points traités dans ce chapitre est la signature du contrat d'insertion.

La situation vis-à-vis de l'emploi au moment de l'enquête, soit un an en moyenne après la demande de RMI, est abordée ici.

Ce chapitre se clôt sur l'étude de l'arrêt du versement de l'allocation du RMI, et sur ses motifs.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce rapport porte sur **les entrants récents au RMI**. Les 900 personnes rencontrées par le CRÉDOC forment un échantillon national représentatif des allocataires s'étant inscrits au RMI pendant le premier semestre 1995. Une petite minorité avait déjà connu un passage par le RMI auparavant.

Ces personnes sont rencontrées un an après leur entrée au RMI. Un tiers ne perçoit plus le RMI à la date de l'enquête.

Cette enquête permet de traiter de la population arrivée **récemment** au RMI, qu'elle y soit encore ou non un an plus tard. **On ne peut ni ne doit extrapoler ces résultats à l'ensemble des allocataires percevant le RMI.**

Ces entrants récents ne représentent que moins du tiers des personnes actuellement inscrites au RMI (sur le stock d'allocataires qui en décembre 1995 ont perçu le RMI en France Métropolitaine, soit 820 000 personnes, hors des dossiers traités par la MSA, 70% étaient inscrits depuis plus d'un an).

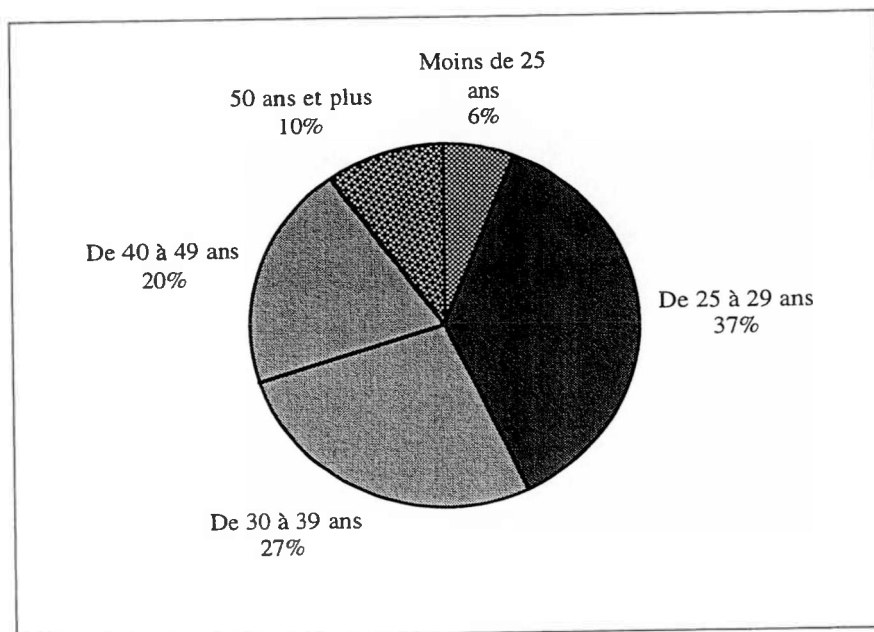
CHAPITRE 1 :
LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES
DES ALLOCATAIRES DU RMI

Après avoir présenté la population des entrants récents au RMI dans ses grandes caractéristiques démographiques, ce chapitre montre en quoi les critères de l'âge et du type de famille constituent des sous-populations différenciées parmi les allocataires récents du RMI.

1. Quatre entrants récents au RMI sur 10 ont moins de 30 ans

Les personnes ayant déposé une demande de RMI en 1995 sont souvent des jeunes, puisque plus de quatre sur dix ont moins de trente ans. A l'inverse, les cinquante ans et plus ne forment qu'un dixième des entrants récents au RMI.

Graphique n° 1
Âge des entrants récents au RMI



Source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI, 1996.

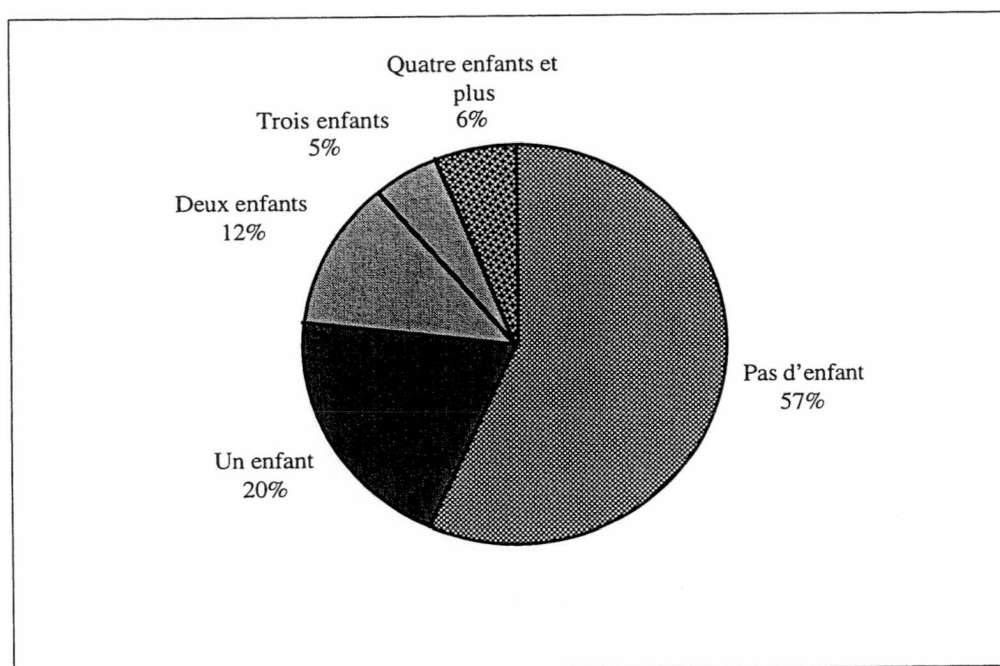
Il serait toutefois exagéré d'en conclure que les inscrits récents au RMI sont en grande partie des personnes qui s'inscrivent dès leur vingt-cinquième anniversaire. L'année de naissance 1970 est certes celle qui regroupe le plus d'entrants récents au RMI, mais ceux-ci ne représentent que 10 % des personnes qui se sont inscrites au premier semestre de 1995. Les personnes nées en 1968 ou en 1969 sont presque aussi nombreuses que celles nées en 1970.

Sauf dans les cas où des enfants sont à charge ou à naître, le droit au RMI ne peut être ouvert avant l'âge de 25 ans. Parmi les entrants récents au RMI, 6 % ont moins de 25 ans.

Les entrants récents au RMI comptent légèrement plus de femmes que d'hommes, mais l'écart est faible (53 % contre 47 %). La sous-estimation des sans-abri et des personnes en logement très précaire déjà signalée dans l'introduction, minore sans doute légèrement la part des hommes.

Plus de la moitié des entrants récents au RMI n'ont aucun enfant à charge. Quand ils ont des enfants, c'est rarement au-delà de deux.

Graphique n° 2
Nombre d'enfants à charge

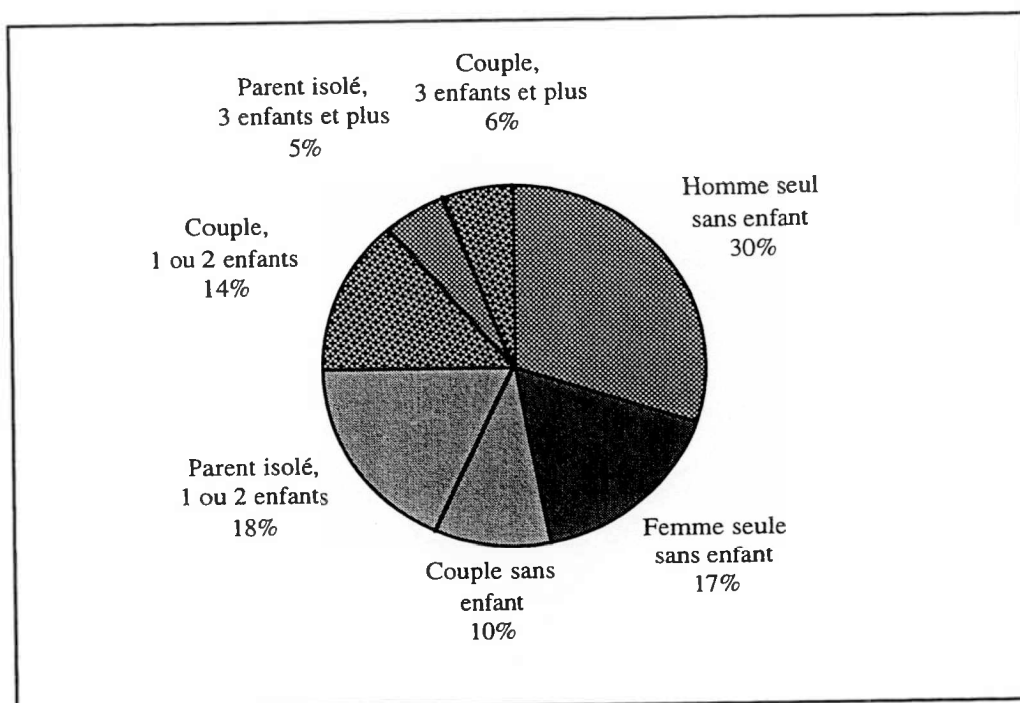


Source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI, 1996.

Si on combine le fait de vivre en couple ou non avec le nombre d'enfants, on peut reconstituer des « types de famille ». Le terme de « personnes seules » désigne ici des personnes ne vivant ni avec un conjoint ni avec leurs enfants, elles peuvent toutefois vivre avec d'autres personnes (un cas fréquent étant l'hébergement au sein de la famille d'origine).

Les « personnes seules » forment la configuration familiale la plus répandue (près d'un allocataire récent sur deux). Il s'agit généralement d'hommes seuls. Les parents isolés avec enfants sont plus nombreux que les couples avec enfants. Un entrant récent au RMI sur dix fait partie d'un couple sans enfant à charge.

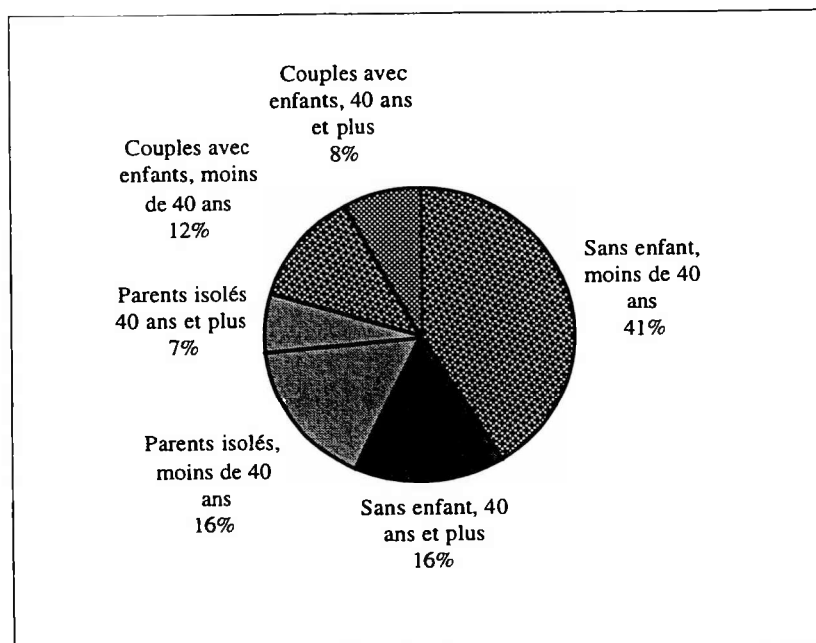
Graphique n° 3
Type de famille



Source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI, 1996.

Si on combine âge de la personne ayant demandé le RMI en 1995 et type de famille, la catégorie de loin la plus importante est celle des personnes sans enfant (qu'elles vivent ou non en couple) de moins de 40 ans. 41 % des entrants récents au RMI sont dans cette situation. Les personnes de 40 ans et plus sans enfant ne forment qu'un sixième des entrants récents au RMI (16 % exactement). Les parents isolés de moins de 40 ans sont dans la même proportion. Quant aux parents isolés ayant atteint ou dépassé les 40 ans, ils représentent 7 % des entrants récents au RMI. Les couples avec enfants forment un cinquième des entrants récents au RMI, ceux de moins de 40 ans sont 12% des entrants récents, et ceux de 40 ans et plus représentent 8 % des entrants récents.

Graphique n° 4

Type de famille selon l'âge des entrants récents au RMI

Source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI, 1996.

La plupart des allocataires entrés en 1995 au RMI se trouvent en bonne santé, ou éventuellement se sont reconnus dans l'expression : « Vous êtes parfois malade ». Moins du cinquième d'entre eux se sont reconnus dans les phrases : « Vous êtes très souvent malade, fatigué » (12 % des réponses), ou « Vous ne pouvez rien faire à cause de votre santé » (6 % des réponses).

2. Jeunes et âgés s'opposent dans leur rapport à l'emploi

Si on crée quatre groupes d'allocataires récents selon l'âge atteint l'année de la demande de RMI, les deux groupes extrêmes sont très contrastés, surtout en termes de parcours professionnel et de rapport à l'emploi.

Ce qui caractérise avant tout les moins de trente ans, c'est qu'ils ont atteint un niveau scolaire nettement meilleur que celui de l'ensemble de l'échantillon. Il est fréquent qu'ils n'aient pas connu d'emploi qui ait duré au moins un an, leur trajectoire typique étant le travail précaire dominant (ces trajectoires seront explicitées dans le chapitre suivant). Ils ont peu connu l'indemnisation par les ASSEDIC, par contre ils sont souvent passés par les stages. Ils sont

très souvent inscrits à l'ANPE. Certains sont en contrat aidé. Près d'un sur deux est hébergé ou dans un logement mis gratuitement à disposition. On ne sera pas surpris d'apprendre qu'ils sont en meilleure santé que la moyenne des personnes rencontrées, et qu'ils sont nettement plus souvent sans enfant.

Tableau n° 4

Quelques réponses caractéristiques des moins de trente ans

	Moins de 30 ans	Entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	381	899
Domaine : parcours scolaire et professionnel		
Scolarité : 3 ans minimum après l'âge obligatoire	48 %	34 %
Diplôme : baccalauréat, BT	14 %	11 %
Diplôme : supérieur au baccalauréat	19 %	13 %
N'a jamais eu d'emploi ayant duré au moins un an	60 %	36 %
Parcours : travail précaire dominant	40 %	24 %
Parcours : jamais d'emploi	16 %	11 %
Avant le RMI, a été au chômage non indemnisé	40 %	30 %
Stage ou contrat aidé avant le RMI : un seul ou plusieurs	43 %	32 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Inscrit à l'ANPE	73 %	69 %
Logement : gratuit - hébergé	50 %	35 %
Autres domaines		
Gros problèmes de santé dans le passé : jamais	77 %	72 %
Pas d'enfants	67 %	57 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Ex. de lecture : Parmi les entrants récents au RMI ayant moins de trente ans, 48 % ont suivi leurs études au moins trois ans après l'âge de scolarité obligatoire. Parmi l'ensemble des entrants récents au RMI, seuls 34 % ont eu une telle durée de scolarisation.

Une forte proportion des 50 ans et plus ont suivi leurs études jusqu'à l'âge de scolarité obligatoire, et pas plus loin. Non seulement les non-diplômés sont nombreux parmi eux, mais ils ont souvent des difficultés importantes dans la vie courante soit pour lire, soit pour écrire, soit pour calculer. Près de 70 % d'entre eux ont connu au moins dix ans d'emploi stable, alors que cette situation n'a été connue que par le quart des entrants récents au RMI. Parmi ces allocataires âgés, on rencontre aussi des personnes qui n'ont pas connu le chômage avant de s'inscrire au RMI. Ceci est à rapprocher de la présence de femmes seules dans ce groupe, qui ont vraisemblablement été loin de l'emploi pendant leur vie et sont amenées au RMI de par le veuvage ou la dissolution de leur couple.

Ce groupe d'entrants récents au RMI âgés est de loin celui qui a le moins été touché par les mesures de la politique de l'emploi. Une forte minorité de ces allocataires ne cherchent pas d'emploi depuis l'entrée au RMI et près de la moitié d'entre eux ne sont pas inscrits à l'ANPE. Près du quart de ces allocataires âgés entrés récemment au RMI se sont reconnus dans la phrase : « *Vous ne pouvez rien faire à cause de votre santé* », ce qui explique en grande partie leur distance actuelle à l'emploi. Tous ces points les opposent trait pour trait aux entrants récents au RMI qui ont moins de trente ans.

Encadré méthodologique sur les tableaux comparant un sous-groupe d'entrants au RMI et l'ensemble de l'échantillon

Le tableau précédent est le premier d'une série où sont synthétisées les réponses statistiquement les plus significatives d'un sous-groupe d'allocataires. Une procédure informatique sélectionne les **réponses surreprésentées par rapport à l'ensemble de l'échantillon interrogé** dans le sous-groupe qui est décrit. Un test de probabilité écarte d'emblée les réponses pour lesquelles la validité statistique est faible. En outre, ne sont publiées que les réponses données au moins par vingt personnes dans le sous-groupe.

Pour faciliter la lecture, les réponses caractéristiques sont présentées par thème. Si une réponse ne figure pas dans un tableau (par exemple le fait d'être un homme ou une femme pour les moins de 30 ans), c'est parce que cette réponse n'est pas singulière pour ce sous-groupe (autrement dit, la part des hommes est semblable chez les moins de trente ans que dans l'ensemble des entrants récents au RMI).

Remarque : Dans ce tableau comme dans tous ceux présentant des pourcentages, chaque chiffre est arrondi à l'entier le plus proche. Cette méthode explique que certains totaux, faits par addition d'arrondis, atteignent 99 % ou 101 % et non 100 %.

Tableau n° 5

Quelques réponses caractéristiques des cinquante ans et plus

	Les 50 ans et plus	Entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	93	899
Domaine : parcours scolaire et professionnel		
Scolarité : âge obligatoire	40 %	24 %
Difficultés face à l'écrit : grandes	24 %	13 %
Diplôme : aucun	46 %	34 %
Emploi d'au moins un an : pendant au moins 10 ans	70 %	26 %
Avant le RMI recherche d'emploi : jamais	40 %	15 %
Stage ou contrat aidé avant le RMI : jamais	88 %	68 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Démarches de recherche d'emploi depuis le RMI : non	44 %	22 %
Inscrit à l'ANPE : non	45 %	31 %
Autres domaines		
État de santé : ne peut rien faire à cause de sa santé	23 %	6 %
Femme seule sans enfants	27 %	17 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Sur de nombreux points les deux groupes d'âge intermédiaire ont donné des réponses plus proches de la moyenne que les groupes d'âges extrêmes. Sur les plans du rapport à la scolarisation et des parcours, les 30-39 ans sont un peu plus proches des moins de trente ans et les 40-49 ans se rapprochent un peu des 50 ans et plus. Dans ces deux groupes d'âge intermédiaire, la part des parents isolés est supérieure à la moyenne (environ le tiers des personnes de ces deux groupes d'âge sont dans ce cas, alors que cette configuration familiale ne concerne que moins du quart des allocataires récents). Les personnes interrogées ayant de 40-49 ans vivent souvent en couple, avec des enfants à charge.

3. Types de famille : des parcours différenciés, des conditions de vie dissemblables

Les conditions de vie des allocataires récents ainsi que les parcours professionnels varient considérablement selon leur configuration familiale. Une première opposition se fait entre les personnes seules et les autres, les personnes seules étant plus jeunes, d'un niveau scolaire plus avancé et plus souvent hébergées. Rappelons qu'on désigne ici par le terme de personnes seules des entrants récents au RMI vivant sans enfant ni conjoint mais qui peuvent éventuellement vivre avec d'autres personnes comme leurs parents ou des membres de leur fratrie.

Les hommes seuls comme les femmes seules sont des groupes d'entrants récents au RMI comptant nettement plus de jeunes que la moyenne des personnes rencontrées en 1996 par le CRÉDOC (respectivement 53 % et 52 % d'entre eux ont moins de 30 ans alors que ce groupe d'âge ne représente que 42 % des personnes rencontrées). Parmi les femmes seules sans enfant on trouve aussi un pôle de personnes ayant atteint la cinquantaine (16 % contre 10 % pour l'ensemble des entrants récents au RMI). Les femmes seules comme les hommes seuls ont été scolarisés plus longtemps que les autres. Qu'on prenne comme indicateur la durée des études ou encore le diplôme atteint, les femmes seules ont un niveau scolaire encore meilleur que celui des hommes seuls (par exemple 39 % des femmes seules ont atteint au moins le bac, contre 33 % des hommes seuls et 26 % de l'ensemble des allocataires entrés récemment au RMI). Autre point commun entre ces deux groupes, la forte proportion d'hébergés ou de logés gratuitement. Le taux maximum d'hébergés ou de logés gratuitement est atteint pour les hommes seuls (59 % d'entre eux sont dans ce cas), puis par les femmes seules (49 % sont dans cette situation de logement qui ne concerne que 35 % des personnes rencontrées).

Si les femmes seules ont des parcours professionnels diversifiés, qui se distinguent peu de ceux observés pour l'ensemble des personnes rencontrées, les hommes seuls sont davantage que la moyenne issus du chômage et actuellement impliqués dans la recherche d'emploi.

Les personnes ayant au moins trois enfants, qu'elles vivent seules ou en couple, sont les moins diplômées de toutes (62 % des parents isolés ayant au moins 3 enfants, et 61 % des allocataires récents vivant en couple et ayant eux aussi au moins 3 enfants n'ont aucun diplôme, alors que ce n'est le cas que de 34 % des personnes rencontrées). Il est vrai que les autres groupes comptent plus de jeunes qu'eux. Ces deux catégories de familles nombreuses (parents isolés et couples ayant au moins trois enfants à charge) ont d'autres points communs.

En particulier les emplois de courte durée font moins partie de leur expérience professionnelle (53 % des parents isolés ayant au moins 3 enfants, et 49 % des personnes vivant en couple et ayant eux aussi au moins 3 enfants n'ont jamais eu d'emploi d'une durée inférieure à un an, alors que ce n'est le cas que de 33 % des personnes rencontrées). Parmi les entrants récents au RMI, les familles nombreuses vivent nettement plus en HLM que les autres (55 % des personnes vivant en couple et ayant au moins 3 enfants vivent en HLM, c'est le cas de 51 % des familles monoparentales d'au moins 3 enfants mais de 22 % seulement de l'ensemble des entrants récents au RMI).

Un des traits distinguant radicalement ces deux catégories de familles nombreuses, est l'équipement en automobile. Il est minimum pour les familles monoparentales ayant au moins 3 enfants (68 % n'ont aucun véhicule motorisé à leur disposition alors que ce n'est le cas que de 41 % des personnes rencontrées). Il est maximum pour les couples ayant au moins 3 enfants (69 % d'entre eux disposent d'une voiture). Les couples ayant un ou deux enfants sont eux aussi bien motorisés (68 % disposent d'un véhicule).

Les familles monoparentales ayant un ou deux enfants ont en commun avec les couples d'un ou deux enfants d'habiter plus souvent en HLM que la moyenne, mais moins toutefois que les familles plus nombreuses. Les deux types de famille ayant un ou deux enfants (familles monoparentales ou couples) ont un autre point commun : les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés parmi eux. Ces derniers ne forment que 7 % de l'ensemble des entrants récents au RMI rencontrés par le CRÉDOC en 1996, mais 25 % des couples ayant un ou deux enfants, et 13 % des familles monoparentales ayant aussi un ou deux enfants à charge.

Les familles monoparentales ayant un ou deux enfants ont plus que les autres connu les stages ou les contrats aidés. Ces personnes se plaignent plus que les autres de divers troubles de santé (insomnie, maux de tête, nervosité, mal de dos, dépression).

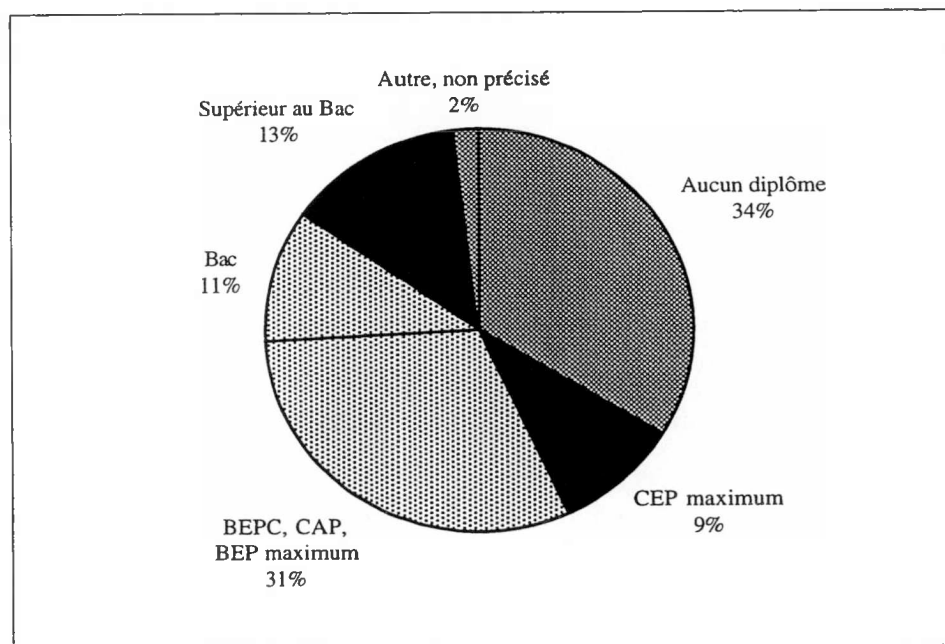
CHAPITRE 2 :
LES PARCOURS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS
AVANT LE RMI

Ce chapitre traite des itinéraires scolaires et professionnels dans un sens large (y compris la formation, les stages) des personnes entrées au RMI depuis 1995. Après l'analyse des niveaux de diplômes, deux thèmes sont particulièrement développés, celui des parcours professionnels depuis la sortie de l'école et celui de la situation juste avant le RMI. Le chapitre se clôt sur l'étude de deux populations passées par des minima sociaux, l'Allocation Parent Isolé et l'Allocation de Solidarité Spécifique.

1. Un peu moins du quart des entrants récents au RMI a le baccalauréat ou plus

Les premiers temps du RMI ont vu l'arrivée d'une population très peu scolarisée. Ce n'est plus aussi vrai aujourd'hui. Chez les allocataires entrés en 1995, la possession du bac n'est plus exceptionnelle puisque près du quart des personnes interrogées ont atteint ce niveau de diplôme.

Graphique n° 5
Diplôme des entrants récents au RMI



Source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI, 1996.

Les entrants au RMI de 1995, quand ils ont atteint le bac, ont généralement un diplôme de niveau supérieur. Sur l'ensemble des personnes rencontrées, 5 % ont atteint un niveau de type bac + 2 et possèdent un BTS, un DUT ou un diplôme paramédical ou encore un

diplôme de fin de premier cycle universitaire. 8 % ont un diplôme de deuxième cycle, voire de troisième cycle, ou encore un diplôme d'une école d'ingénieur. Les 2 % d'autres diplômes sont soit des déclarations imprécises, soit encore des réponses sans niveau précis (ex : « diplôme artistique »).

L'analyse du rapport à l'école des entrants récents au RMI renvoie à un phénomène déjà observé dans l'ensemble de la société française, c'est le lien entre niveau de diplôme et âge des personnes, qui s'explique par la formidable progression de la scolarisation depuis les années 60. Le Ministère de l'Éducation Nationale publie régulièrement des chiffres qui font état de cette tendance. En 1994, la proportion de bacheliers dans la génération en âge de le passer est de 63 % alors que dix ans plus tôt, cette proportion était de 30 % d'une génération. Les effectifs d'étudiants dans les formations supérieures sont passés de 1 200 000 en 1980-1981 à 1 700 000 en 1990-1991 pour atteindre en 1994-1995 le chiffre de 2 100 000⁸.

On dispose dans l'enquête de plusieurs indicateurs sur le parcours scolaire, l'âge de fin d'études, le niveau atteint, le diplôme obtenu, le bilan subjectif de la scolarité. On retient ici le diplôme atteint, qui est un indicateur fiable et en relation nette avec les chances d'insertion professionnelle, comme le montre l'enquête « Suivi des chômeurs » de l'INSEE (1986-1988)⁹.

Au sein de notre échantillon d'allocataires récents du RMI, la part des sans diplôme croît régulièrement avec l'avancée en âge, mais avec une exception notable : les moins de 25 ans ont le plus faible niveau de diplôme.

Les 25 à 29 ans sont de loin les plus diplômés, mais on est loin d'observer une majorité de diplômés du supérieur chez les jeunes entrants de 1995. En effet, les titulaires d'un diplôme supérieur au bac forment 22 % des entrants qui avaient de 25 à 29 ans l'année où ils sont entrés au RMI. Dans cette génération, les titulaires d'un diplôme de type BEPC, CAP, BEP restent nettement plus nombreux que ceux ayant décroché un diplôme au moins égal à un niveau bac plus deux. L'arrivée de diplômés du supérieur au sein du RMI est réelle, et c'est un phénomène nouveau, mais on est loin du raz-de-marée, ces diplômés du supérieur restent minoritaires.

⁸ *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'Évaluation et de la Prospective, édition 1996

⁹ Dominique ROUAULT-GALDO « Sortir du chômage, un parcours à handicap », *Economie et Statistique* n° 249, INSEE, Décembre 1991.

Tableau n° 6

Les 25-29 ans sont plus diplômés que les autres allocataires
(en %)

Age	Niveau de diplôme						Total
	Aucun	CEP max.	BEPC, CAP, BEP max.	Bac, BT	Supérieur au Bac	Autre, non précisé	
Moins de 25 ans	48	2	39	10	2	0	100
25 à 29 ans	27	3	32	15	22	1	100
30 à 34 ans	37	8	32	12	8	3	100
35 à 39 ans	32	11	37	11	7	2	100
40 à 49 ans	33	16	30	7	11	2	100
50 ans et plus	46	18	19	5	7	3	100
Total	34	9	31	11	13	2	100

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Un rapprochement de ces chiffres avec ceux de l'enquête Emploi de l'INSEE de Mars 1994 (exploitation statistique CRÉDOC) montre que dans toutes les classes d'âge, les entrants récents au RMI restent moins diplômés que l'ensemble de la population de la France.

A titre d'exemple, parmi les 25-29 ans, les non-diplômés forment 19 % de la population française (source enquête Emploi) contre 27 % des entrants récents au RMI. Toujours dans cette tranche d'âge, les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat sont 27 % dans la population française, contre 22 % parmi les entrants récents au RMI.

L'écart des niveaux de diplômes atteints entre la population de la France dans son ensemble et la population entrée récemment au RMI est encore plus grand pour les âges plus avancés. La part des non-diplômés est de 19 % parmi les 40-49 ans en France, contre 33 % parmi les entrants récents au RMI. Quant aux 50 à 59 ans, 25% sont sans diplôme en France (échantillon enquête Emploi) contre 46 % des entrants récents au RMI ayant atteint au moins 50 ans.

Quand on compare les groupes d'allocataires récents selon leur niveau de diplôme, on observe une diminution du nombre d'enfants à charge selon le niveau de diplôme. Ce résultat s'explique en grande partie par l'effet d'âge.

Les entrants récents sans aucun diplôme forment une population composite. Deux groupes d'âge y sont surreprésentés, les plus jeunes (moins de 25 ans) et les moins jeunes (50 ans et plus). En dehors de l'absence de diplôme, ils sont davantage sans permis que les autres groupes d'allocataires récents, et ils sont moins motorisés. Une part plus importante que la

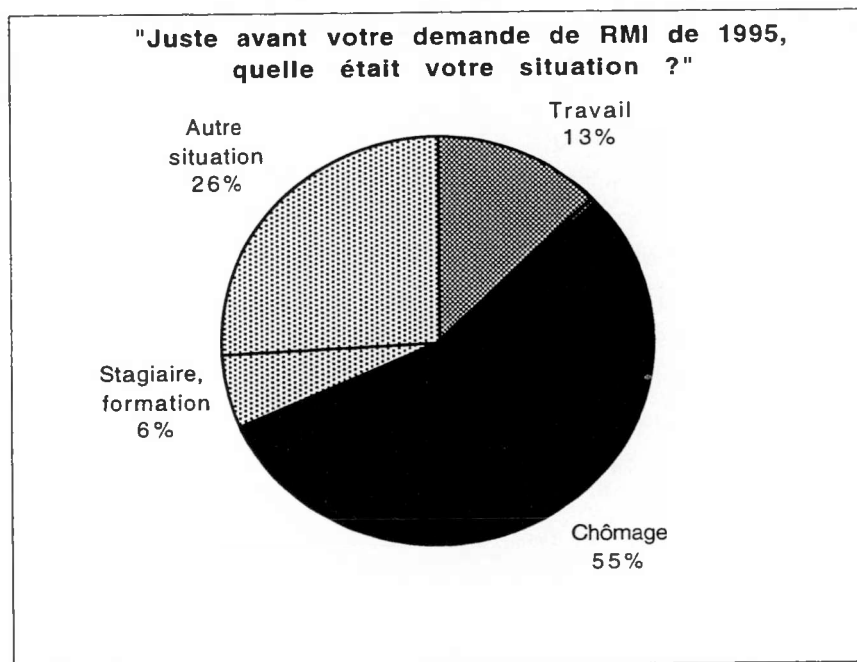
moyenne est sans téléphone. Parmi ces personnes sans diplôme, un pôle est loin de l'emploi ou de la recherche d'emploi. Quand ils ont connu l'emploi, ces allocataires récents ont généralement été ouvriers. Avec une localisation en HLM, l'appartenance à des catégories ouvrières sont les deux points qui rapprochent les sans diplôme des titulaires du Certificat d'Etudes Primaires, ces derniers sont surtout dans la tranche des 40 à 49 ans.

L'image opposée des sans-diplôme est formée par les deux groupes les plus diplômés. Les titulaires du baccalauréat, comme ceux d'un diplôme supérieur, sont en majorité de la tranche d'âge 25-29 ans. Quand ils ont travaillé, c'est une fois sur trois en tant qu'indépendants, cadres ou professions intermédiaires. Ces catégories socioprofessionnelles ne concernent qu'un cinquième des allocataires récents au RMI. Les deux groupes les plus diplômés sont très souvent titulaires du permis. Ils sont les plus équipés en téléphone et ont souvent un véhicule à disposition (que ce soit le leur ou un véhicule prêté). Enfin, c'est dans ces deux groupes qu'on rencontre le plus de personnes se disant en bonne santé. Deux petites nuances sont à faire, qui distinguent parmi les allocataires récents du RMI les titulaires du bac des titulaires d'un diplôme supérieur. Ces derniers comptent un peu plus de 25-29 ans. Et surtout, ils sont nettement plus souvent sans logement personnel (47 % des titulaires d'un diplôme supérieur sont hébergés ou logés gratuitement, alors que cette situation de logement ne concerne que 35 % des entrants récents au RMI).

2. Un résumé des parcours entre l'école et le RMI

La situation juste avant la demande de RMI de 1995 est plus d'une fois sur deux le chômage. Quand ils étaient au chômage, c'était deux fois sur trois un chômage non indemnisé (alors que parmi l'ensemble des personnes inscrites en France à l'ANPE, on estime que la moitié ne perçoivent aucune indemnisation). Seule une petite minorité d'entrants récents au RMI avaient un emploi immédiatement avant de déposer leur demande. Les personnes sortant directement d'études sont encore plus rares, cette situation avant le RMI ne représentant que 6 % des entrants récents. Les autres situations juste avant le RMI recouvrent une grande variété. Une de ces situations émerge nettement, ce sont les personnes qui étaient au foyer juste avant la demande de RMI, plus d'un entrant au RMI sur dix était dans ce cas avant la demande de 1995. On pourrait y ajouter les 5 % d'entrants récents au RMI qui juste avant le dépôt de dossier de demande du Revenu Minimum d'Insertion percevaient l'Allocation Parent Isolé.

Graphique n° 6

**Juste avant la demande de RMI :
le chômage plus d'une fois sur deux**

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Dans l'enquête sur les entrants récents au RMI, on dispose de nombreuses informations sur les situations professionnelles connues depuis la sortie de l'école jusqu'à l'entrée au RMI.

On trouvera dans l'encadré ci-joint ces informations avec les pourcentages de réponses obtenues pour chaque question.

Le parcours professionnel des entrants récents au RMI depuis la fin de leur scolarité

Depuis votre sortie de l'école et avant votre demande de RMI de 1995, avez-vous connu un ou plusieurs emplois ayant duré chacun au moins un an ?

(Si oui, ces emplois ont duré au total combien de temps ?)

<i>Oui, de 1 à 3 ans</i>	23 %
<i>Oui, de 4 à 9 ans</i>	15 %
<i>Oui, au moins 10 ans</i>	26 %
<i>Oui, ne sait pas la durée</i>	1 %
<i>Non, jamais d'emploi d'un an et plus</i>	36 %

Depuis votre sortie de l'école et avant votre demande de RMI de 1995, avez-vous connu un ou plusieurs emplois de moins d'un an ?

(intérim, contrats à durée déterminée, petits boulots, travail au noir, CES, Contrats de qualification, contrats d'adaptation, etc.)

Si oui, ces emplois ont duré au total combien de temps ?

<i>Moins d'un an</i>	27 %
<i>D'un an à moins de trois ans</i>	20 %
<i>Trois ans et plus</i>	17 %
<i>Ne sait pas la durée</i>	3 %
<i>Non, jamais d'emploi de moins d'un an</i>	33 %

Depuis votre sortie de l'école et avant votre demande de RMI de 1995, avez-vous suivi un ou plusieurs stages de formation ?

(Si oui) Ces stages ont duré au total combien de temps ?

<i>Moins d'un an</i>	34 %
<i>D'un an à moins de trois ans</i>	13 %
<i>Trois ans et plus</i>	1 %
<i>Ne sait pas la durée</i>	0 %
<i>Non, jamais de stages de formation</i>	51 %

Depuis votre sortie de l'école et avant votre demande de RMI de 1995, avez-vous suivi un stage ou fait un contrat aidé financé par l'État dans le cadre des mesures pour l'emploi, tels que CES (Contrat Emploi Solidarité), CRE (Contrat de Retour à l'Emploi), TUC (Travail d'Utilité Collective), SIVP (Stage d'Insertion à la Vie Professionnelle), contrat de qualification, contrat d'adaptation, etc. ?

<i>Oui, un seul</i>	20 %
<i>Oui, plusieurs</i>	11 %
<i>Non, jamais de mesure emploi</i>	68 %

Depuis votre sortie de l'école et avant votre demande de RMI de 1995, avez-vous connu une ou plusieurs périodes de recherche d'emploi ?

<i>Oui, une fois</i>	20 %
<i>Oui, deux fois</i>	13 %
<i>Oui, au moins trois fois</i>	52 %
<i>Non, jamais de période de recherche d'emploi</i>	15 %

(Pour ceux qui ont connu au moins une période de chômage)

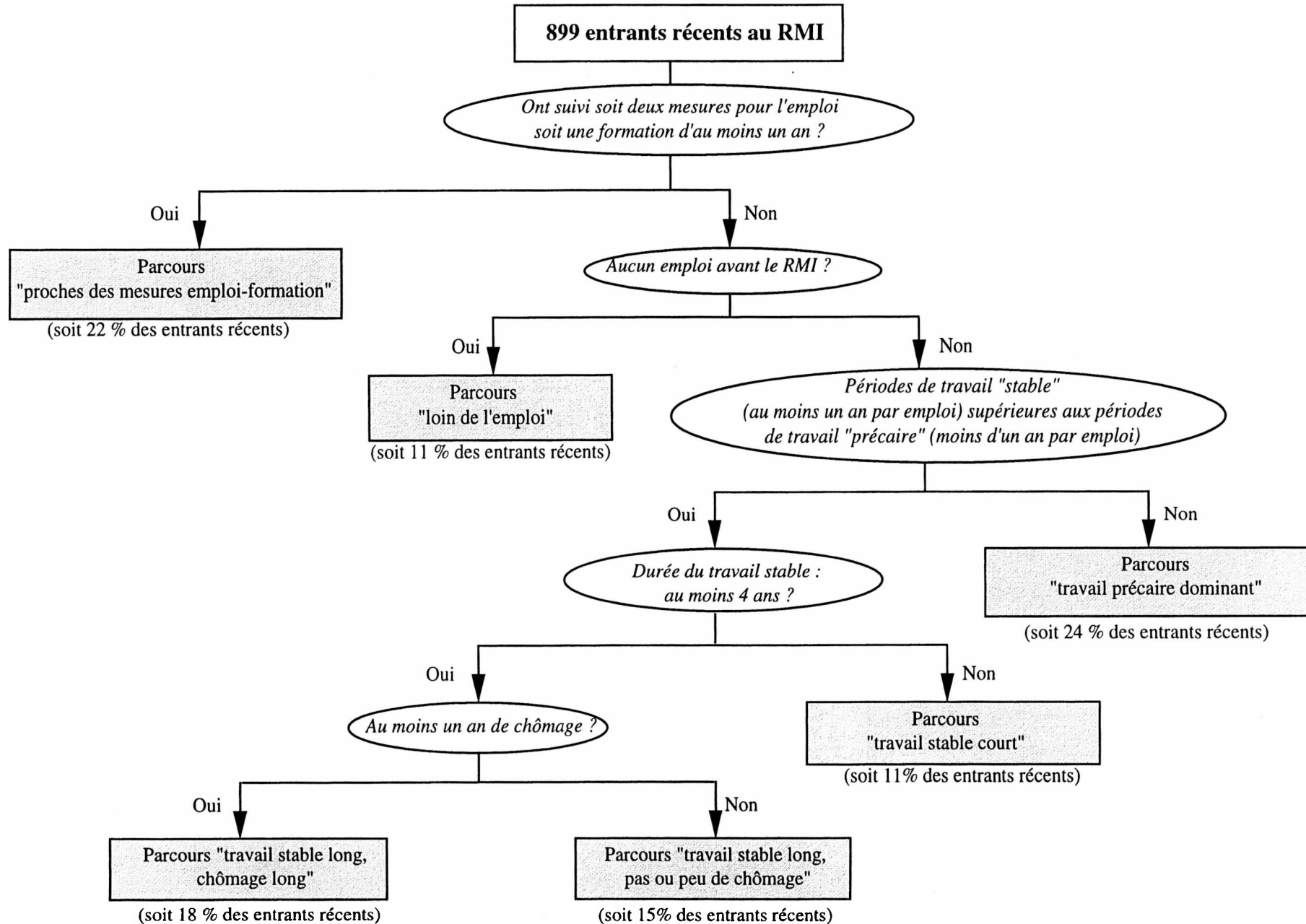
Cette (ou ces) période(s) de recherche d'emploi a (ont) duré au total combien de temps?

<i>Moins d'un an</i>	27 %
<i>D'un an à moins de trois ans</i>	44 %
<i>Trois ans et plus</i>	29 %

On a tenté de synthétiser ces informations en reconstituant des parcours types par le biais d'une analyse de correspondances multiples suivie par une étape de classification automatique. Malgré plusieurs tentatives en changeant les questions de base et le regroupement des petites réponses, cette méthode a abouti à un résultat peu opératoire. En effet, toutes ces classifications aboutissaient à créer une très grande classe, au profil assez proche de la moyenne, et de toutes petites classes regroupant des comportements extrêmes. Une telle classification ne peut être efficacement utilisée, car les effectifs des plus petites classes sont trop restreints pour qu'on puisse les croiser sans problème de validité statistique avec les autres informations du questionnaire. Ce résultat, pour décevant qu'il soit de par sa faible opérationnalité pour la suite des analyses, donne une information intéressante sur la façon dont les réponses sont agencées. On peut dire qu'à côté de quelques situations bien typées mais marginales en terme d'effectifs concernés, on rencontre pour un grand nombre d'entrants récents au RMI des situations relativement proches de la moyenne, à une ou deux réponses près. **Ce résultat peut s'interpréter comme la banalisation des problèmes d'emploi rencontrés avant leur demande de RMI par les personnes entrées en 1995 dans le dispositif.**

Ces techniques ont toutefois permis de repérer des systèmes d'opposition entre types de réponses sur les parcours professionnels. On a utilisé les acquis de ces méthodes pour créer manuellement six grands types de parcours. La construction de cette typologie est résumée dans le graphique suivant.

Graphique n°7
6 grands types de parcours professionnels
des entrants récents au RMI



Dans un premier temps, on a isolé les personnes qui ont connu une forte proximité avec la politique d'emploi. Ces allocataires récents ont connu soit deux mesures pour l'emploi soit une formation d'au moins un an. Ce groupe, « proche des mesures emploi-formation », représente 22 % des entrants récents au RMI.

Parmi les autres allocataires récents, on a créé un groupe avec ceux « loin de l'emploi », qui n'ont jamais travaillé, ni dans des emplois de moins d'un an, ni dans des emplois d'une durée supérieure à un an. Ils forment 11 % des allocataires récents.

La distinction suivante oppose les allocataires récents qui ont connu surtout du travail « stable », à ceux ayant connu surtout du travail « précaire ». Par approximation, on désigne ici par travail « stable » les emplois ayant duré chacun au moins un an, et par travail « précaire » les emplois ayant duré moins d'un an chacun. Le type de parcours « travail précaire dominant » est constitué des allocataires récents dont l'ensemble des emplois précaires occupent une durée égale ou supérieure à celle des emplois stables. Certains ont pu ne connaître aucun emploi d'une durée atteignant un an. Ce groupe forme 24 % des allocataires récents.

Parmi les personnes dont la durée de travail stable entre la sortie de l'école et l'entrée au RMI en 1995 excède la durée de travail précaire, trois groupes sont distingués. Les deux premiers ont connu un travail stable long (au moins 4 ans). La durée du chômage les oppose. Le type de parcours « travail stable long, peu ou pas de chômage » regroupe des allocataires récents ayant connu au moins 4 ans de travail stable mais moins d'un an de chômage. Il comprend 15 % des allocataires entrés récemment au RMI. Le type de parcours « travail stable long, chômage long » regroupe des allocataires récents ayant connu au moins 4 ans de travail stable et au minimum un an de chômage. 18 % des allocataires récents ont connu un parcours de ce type.

Le dernier parcours, « travail stable court », représente 11 % des allocataires récents. Ces entrants récents au RMI ont tous travaillé de un à trois ans en emploi stable. Une partie d'entre eux ont pu occuper également des emplois « précaires » mais le total de ces emplois précaires fait moins d'un an.

Avant de décrire les groupes formés par ces six grands types de parcours, on peut résumer les principales oppositions entre ces parcours. Par construction, toutes les informations ayant trait aux expériences d'emploi, de chômage ou de stages varient considérablement d'un parcours à l'autre. Mais ces parcours sont liés aussi à d'autres clivages entre la population. Le plus évident est celui de l'âge. Trois des parcours concernent typiquement des moins de trente ans « travail précaire dominant », dans une moindre proportion « loin de l'emploi » et

« proche des mesures emploi-formation ». Les deux parcours avec travail stable long correspondent à des personnes souvent plus âgés. En outre, le parcours « travail stable long, peu ou pas de chômage » comporte un pôle non négligeable de personnes ayant une santé dégradée.

Deux parcours sont très féminisés. Le parcours le plus féminisé est celui qui regroupe des personnes n'ayant jamais travaillé (« loin du travail »), ce qui est cohérent avec la tendance générale dans la société française à confiner l'inactivité professionnelle aux femmes (même si celles-ci globalement travaillent de plus en plus). L'autre parcours assez féminisé est celui du « travail précaire dominant ».

Le niveau éducatif est très variable d'un parcours à l'autre, sans qu'on puisse totalement imputer ceci aux écarts d'âge. En effet, les deux parcours les plus extrêmes en termes de niveau scolaire sont deux parcours concernant en grande partie des jeunes. Le parcours « loin de l'emploi » est celui où les non-diplômés sont en proportion la plus forte. Le parcours « travail précaire dominant » est à l'inverse celui où les titulaires du bac et de diplômes supérieurs sont proportionnellement les plus nombreux.

Les situations au moment de l'enquête face à l'emploi sont aussi variables d'un parcours à l'autre. Deux parcours sont typiquement ceux de personnes ne cherchant pas d'emploi depuis leur entrée au RMI, et qui ne sont pas inscrites à l'ANPE : le parcours « loin de l'emploi » et celui qui comptait le plus d'allocataires récents en mauvaise santé, « travail stable long, peu ou pas de chômage ». Les allocataires récents au parcours « travail stable court » ont plus que les autres un emploi non aidé au moment où le CRÉDOC les a rencontrés, alors que les allocataires récents au parcours « travail précaire dominant » sont davantage en contrat aidé.

Les allocataires récents au parcours « loin du travail » sont, on l'a dit, le groupe le plus féminisé. Dans ce parcours, les non-diplômés sont plus nombreux qu'ailleurs. Une forte minorité ont des difficultés importantes face à l'écrit. La possession du permis est nettement plus faible ici qu'ailleurs. Par construction ces allocataires récents n'ont jamais connu d'emploi. Ils ont moins que les autres connu les stages ou le chômage avant leur demande de RMI. Juste avant le RMI, ils étaient au foyer dans une proportion supérieure à la moyenne. Aujourd'hui, cette distance face à l'emploi perdure. C'est dans ce groupe qu'on rencontre la plus forte proportion de personnes déclarant ne pas chercher d'emploi depuis le RMI. Les cas de non-inscription à l'ANPE ne sont pas rares.

Tableau n° 7

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
au parcours « loin du travail »**

	Parcours « loin du travail »	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	98	899
Domaine : démographie		
Age : moins de 30 ans	61 %	42 %
Femme	73 %	53 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Permis : non	60 %	34 %
Diplôme : aucun	49 %	34 %
Difficultés face à l'écrit : grandes	22 %	13 %
Domaine : parcours professionnel		
Nombre de fois au chômage avant le RMI : jamais	36 %	15 %
Nombre de fois au chômage avant le RMI : une fois	35 %	20 %
Stage ou contrat aidé avant le RMI : jamais	89 %	68 %
Juste avant la demande de RMI de 1995 : Au foyer.	35 %	11 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement - équipement)		
Inscrit à l'ANPE : non	41 %	31 %
Démarches de recherche d'emploi depuis le RMI : non	39 %	22 %
Non motorisé	56 %	41 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Rappel : « Loin du travail » = n'a jamais travaillé avant la demande de RMI et n'a suivi ni stage long ni plusieurs mesures pour l'emploi

Les allocataires récents au parcours « proche des mesures emploi-formation » sont un peu plus jeunes que la moyenne de l'échantillon. Ce n'est pas ici qu'on rencontre le plus de non-diplômés, mais leur niveau de diplôme est assez faible. En dehors de leur forte participation à des stages ou à des mesures emploi (ces deux caractéristiques ayant été utilisées pour construire cette catégorie, elles ne sont pas reprises dans le tableau suivant), on note une tendance à avoir connu un chômage récurrent et souvent prolongé. Ils ont plus que les autres été indemnisés au titre du chômage. Les expériences d'emploi dans ce groupe sont hétérogènes.

Tableau n° 8

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents au parcours
« proche des mesures emploi - formation »**

	Parcours « proches des mesures emploi- formation »	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	194	899
Domaine : démographie		
Age : moins de 30 ans	55 %	42 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Scolarité : 1 ou 2 ans après l'âge obligatoire	34 %	26 %
Diplôme BEPC-CAP-BEP	40 %	31 %
Domaine : parcours professionnel		
Nombre de fois au chômage avant le RMI : 3 fois et +	78 %	52 %
Durée des périodes au chômage avant le RMI : 3 ans et +	38 %	25 %
Indemnisation du chômage avant le RMI : Allocation Solidarité Spécifique.	20 %	14 %
Juste avant la demande de RMI de 1995 : Stages, études ou service national	14 %	7 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Rappel : « proche des mesures emploi-formation » = a suivi soit deux mesures pour l'emploi, soit une formation d'au moins un an

Les allocataires récents au parcours « travail précaire dominant » comme ceux « loin du travail », sont souvent très jeunes. C'est l'un de leurs rares points communs. Les personnes ayant surtout connu les emplois précaires ont davantage au moins le baccalauréat. Leurs emplois étaient plutôt déqualifiés, comme le montre la forte proportion de personnes dont la dernière profession est de niveau employé. Juste avant la demande de RMI de 1995, ils étaient généralement au chômage. Ils ont plus connu que les autres la situation de chômage indemnisé. Leur situation de logement n'est pas encore stabilisée, comme le montre la très forte proportion d'hébergés et de logés gratuitement. Au moment où le CRÉDOC les a interrogés, ils étaient davantage en contrat aidé que les autres groupes.

Tableau n° 9

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
au parcours « travail précaire dominant »**

	Parcours « travail précaire dominant »	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	213	899
Domaine : démographie		
Age : moins de 30 ans	71 %	42 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Scolarité : 3 ans minimum après l'âge obligatoire	51 %	34 %
Diplôme : baccalauréat	16 %	11 %
Diplôme : supérieur au baccalauréat	21 %	13 %
Domaine : parcours professionnel		
Profession antérieure ou actuelle : employé	46 %	38 %
Indemnisation du chômage avant le RMI : Jamais	38 %	30 %
Juste avant la demande de RMI de 1995 : Au chômage.	64 %	55 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Inscrit à l'ANPE	74 %	69 %
En contrat aidé	18 %	12 %
Logement : gratuit - hébergé	46 %	35 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Rappel : « travail précaire dominant » = l'ensemble des emplois à durée inférieure à 12 mois a occupé autant ou plus de temps que l'ensemble des emplois à durée au moins égale à 12 mois.

En terme d'âge, les personnes ayant connu un « travail stable court » forment un groupe intermédiaire entre les trois parcours déjà décrits, qui sont des populations très jeunes (avec une majorité de moins de trente ans), et les deux parcours marqués par un travail stable long (qui sont en majorité des allocataires récents ayant au moins la quarantaine). Les personnes ayant suivi ce parcours avec le travail stable court dominant sont souvent des femmes. Leur parcours scolaire ne les distingue pas de l'ensemble des entrants récents au RMI. Ceci explique bien qu'on y trouve beaucoup d'employés, cette profession étant largement féminisée. Les périodes de recherche d'emploi ne sont pas négligeables dans ce groupe, sans atteindre les durées connues par les personnes ayant suivi au moins deux mesures emploi ou des stages longs. Dans ce groupe une proportion supérieure à la moyenne de l'échantillon a connu une mesure pour l'emploi. Le non-passage par les stages est plus répandu ici qu'en moyenne. Au moment de l'enquête, le quart de ces personnes ont un emploi n'entrant pas dans le cadre des emplois aidés.

Tableau n° 10

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
au parcours « travail stable court »**

	Parcours « travail stable court »	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	97	899
Domaine : démographie		
Age : de 30 à 39 ans	39 %	27 %
Femme	65 %	53 %
Domaine : parcours professionnel		
Durée des périodes au chômage avant le RMI : de 1 à 2 ans	49 %	38 %
Profession antérieure ou actuelle : employé	51 %	38 %
Stage aidé ou contrat aidé avant le RMI : un seul	41 %	20 %
Stage : jamais	62 %	51 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Travaille (hors contrat aidé)	24 %	16 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Rappel : « travail stable court » = l'ensemble des emplois à durée au moins égale à 12 mois a occupé autant ou plus de temps que les emplois à durée inférieure à 12 mois, mais moins de 4 ans.

Les deux parcours marqués par le travail stable long ont en commun de concerner surtout les quarante ans et plus, ce qui les distingue radicalement des parcours précédents. Dans les deux cas, les études sont courtes, et le passage par les mesures pour l'emploi peu courant. C'est dans ces deux groupes que la proportion de personnes travaillant juste avant la demande de RMI est la plus forte. La motorisation est fréquente dans ces deux groupes.

Le parcours « travail stable long, chômage long » est typiquement celui d'anciens ouvriers, qui actuellement cherchent encore un emploi. Non seulement ils sont restés longtemps au chômage avant de demander le RMI, mais ils ont souvent connu le chômage récurrent.

Tableau n° 11

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
au parcours « travail stable long, chômage long »**

	Parcours « travail stable long, chômage long »	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	166	899
Domaine : démographie		
Age : de 40 à 49 ans	43 %	20 %
Age : 50 ans et plus	17 %	10 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Permis : oui	78 %	66 %
Diplôme : CEP maximum	15 %	9 %
Domaine : parcours professionnel		
Profession antérieure ou actuelle : ouvrier	40 %	28 %
Stage aidé ou contrat aidé avant le RMI : non	84 %	68 %
Nombre de fois au chômage avant le RMI : 3 fois et +	61 %	52 %
Juste avant la demande de RMI de 1995 : au travail.	18 %	13 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Situation actuelle : recherche d'emploi	59 %	47 %
Autres domaines		
Disposition d'une voiture : oui	65 %	56 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Rappel : « travail stable long, chômage long » = l'ensemble des emplois à durée au moins égale à 12 mois a occupé autant ou plus de temps que les emplois à durée inférieure à 12 mois, et au moins 4 ans. Les durées cumulées de chômage atteignent au moins un an.

Le parcours « travail stable long, pas ou peu de chômage » est davantage que le précédent celui de personnes aujourd'hui éloignées de l'emploi. Ces allocataires récents cherchent nettement moins souvent un emploi et sont moins que la moyenne inscrits à l'ANPE. Pour une partie d'entre eux, l'état de santé explique ce moindre investissement dans la recherche. L'âge est ici encore plus avancé, avec plus d'un quart de personnes ayant atteint la cinquantaine. Les professions antérieures connues sont différentes, les anciens patrons, cadres ou professions intermédiaires sont moins exceptionnels ici que dans les autres groupes de parcours.

Tableau n° 12

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
au parcours « travail stable long, peu ou pas de chômage »**

	Parcours « travail stable long, peu ou pas de chômage »	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	131	899
Domaine : démographie		
Age : de 40 à 49 ans	34 %	20 %
Age : 50 ans et plus	27 %	10 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Scolarité : âge obligatoire	34 %	24 %
Domaine : parcours professionnel		
Profession antérieure ou actuelle : patrons - cadres - professions intermédiaires	36 %	19 %
Stage avant le RMI : jamais	71 %	51 %
Juste avant la demande de RMI de 1995 : au travail	26 %	13 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Inscrit à l'ANPE : non	45 %	31 %
Démarches de recherche d'emploi depuis le RMI : non	36 %	22 %
Autres domaines		
État de santé : ne peut rien faire à cause de sa santé	16 %	6 %
Gros problèmes de santé dans le passé : oui	34 %	28 %
Disposition d'une voiture : oui	63 %	56 %
Propriétaire - accédant	18 %	7 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Rappel : « travail stable long, peu ou pas de chômage » = l'ensemble des emplois à durée au moins égale à 12 mois a occupé autant ou plus de temps que les emplois à durée inférieure à 12 mois, et au moins 4 ans. Les durées cumulées de chômage n'atteignent pas un an.

3. Les passages par deux minima sociaux, à un moment ou à un autre du parcours, l'Allocation de Solidarité Spécifique et l'Allocation Parent Isolé

Les personnes qui ont connu dans leur parcours, à moment ou à un autre, le passage par un des deux minima sociaux suivants, l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et l'Allocation Parent Isolé (API), présentent des éléments communs dans leurs caractéristiques, mais aussi des divergences. Ces deux populations ne se recouvrent que très partiellement, puisque 3 % seulement des entrants récents au RMI ont connu les deux dispositifs.

Les anciens bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique partagent avec les personnes ayant perçu l'Allocation Parent Isolé une situation matérielle plus difficile que l'ensemble des allocataires récents du RMI. Leur rapport à l'emploi semble toutefois bien différent, le chômage des anciens bénéficiaires de l'ASS s'oppose à un éloignement plus grand de l'emploi chez les anciens bénéficiaires de l'API, des femmes souvent jeunes pour qui les problèmes de garde d'enfants doivent s'ajouter à un capital scolaire souvent très faible pour restreindre leurs perspectives de retour à l'emploi. Ces deux groupes sont plutôt plus jeunes que l'ensemble des allocataires entrés au RMI en 1995.

Parmi les personnes entrées au RMI en 1995, le passage, à un moment ou à un autre, par l'Allocation de Solidarité Spécifique qui fait partie des minima sociaux, n'est pas exceptionnel, puisqu'il concerne 122 personnes (soit 14 % des personnes rencontrées, et 16 % de celles qui ont déclaré avoir été au chômage au moins une fois). L'indemnisation du chômage par cette allocation se fait au titre de la solidarité nationale et sort de la logique d'assurance qui est celle des autres prestations versées par l'UNEDIC.

Il est à noter que le cinquième des allocataires récents du RMI qui ont répondu avoir reçu avant leur demande de RMI des allocations de chômage ne savaient pas si cette indemnisation était faite au titre de l'ASS ou non. Il est très rare qu'à des questions factuelles concernant directement les personnes interrogées la part des réponses « ne sait pas » soit aussi élevée. Dans le doute, on a considéré ici que ces personnes n'étaient pas passées par l'ASS. Il est vraisemblable que les chiffres de passage par l'ASS parmi les entrants récents soient minorés. Cette réserve faite, il reste possible de comparer les allocataires récents sûrs de leur passage par l'ASS à l'ensemble des entrants récents au RMI.

Les entrants au RMI qui ont bénéficié de l'ASS sont un peu plus que les autres dans la trentaine. On peut qualifier leur niveau scolaire de moyen, ils ont davantage que les autres un diplôme de niveau CAP ou brevet des collèges, mais pas au-delà. Ils habitent un peu plus que la moyenne dans un HLM dont ils sont locataires. Une partie d'entre eux ont connu de gros problèmes de santé.

Leur parcours professionnel est marqué d'une part, par de nombreux passages par le chômage, avec des durées cumulées prolongées, et d'autre part, par une forte proximité avec le monde de la formation et des mesures pour l'emploi. Une forte minorité d'entre eux se retrouvent d'ailleurs dans le parcours décrit juste au-dessus « proche des mesures emploi - formation ». Interrogés sur leur situation juste avant la demande de RMI, ils ont pour une large majorité déclaré que c'était le chômage. Au moment où ils ont été rencontrés par le CRÉDOC, ils étaient souvent encore inscrits à l'ANPE.

Si on remonte à l'enfance de ces personnes, leur famille d'origine, et donc elles-mêmes avant l'âge adulte, ont plus que la moyenne connu des difficultés financières, des décès ou un handicap des parents, un suivi social. Aujourd'hui encore, elles sont davantage que l'ensemble des locataires en contact régulier avec une assistante sociale, elles cumulent d'ailleurs des difficultés financières et matérielles.

Tableau n° 13

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
ayant reçu à un moment ou à un autre avant le RMI
l'Allocation de Solidarité Spécifique**

	Allocataires récents ayant perçu l'ASS	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	122	899
Domaine : démographie		
Age : de 30 à 39 ans	34 %	27 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Scolarité : âge obligatoire	31 %	24 %
Diplôme BEPC-CAP-BEP	39 %	31 %
Domaine : parcours professionnel		
Nombre de fois au chômage avant le RMI : 3 fois et +	73 %	52 %
Durée des périodes au chômage avant le RMI : 3 ans et +	42 %	25 %
Durée du ou des stages avant la demande de RMI : 1 à 2 ans	20 %	13 %
Durée du ou des stages avant la demande de RMI : moins d'1 an	43 %	34 %
Juste avant la demande de RMI de 1995 : chômage	65 %	55 %
Stage aidé ou contrat aidé avant le RMI : plusieurs	20 %	11 %
Profession antérieure ou actuelle : ouvrier	35 %	28 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Situation actuelle : recherche d'emploi	54 %	47 %
Inscrit à l'ANPE	77 %	69 %
Locataire HLM	29 %	22 %
Domaine : Enfance		
Contact avec une assistante sociale pendant l'enfance : oui	26 %	18 %
Avant 18 ans : décès ou handicap d'un parent	40 %	30 %
Pendant l'enfance difficultés financières : parfois	22 %	16 %
Domaine : ressources - service social		
Situation financière actuelle : difficile	51 %	39 %
Aide financière des services sociaux depuis le RMI : oui	21 %	14 %
Dans le mois, manque d'argent pour acheter la nourriture	53 %	45 %
Autres domaines		
Gros problèmes de santé dans le passé : oui	39 %	28 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Près du quart des personnes entrées au RMI en 1995 ont perçu à un moment ou à un autre l'Allocation Parent Isolé. C'est considérable si on considère que cette allocation concerne avant tout des femmes, or un entrant au RMI sur deux est une femme. Les situations de passage direct de l'API au RMI sont toutefois assez rares, puisque si 224 allocataires récents ont touché l'API, seules 46 personnes ont déclaré vivre de cette allocation juste avant la demande de RMI de 1995. Les sorties du RMI vers l'API sont encore plus rares. Seules 10 personnes ont vu l'API remplacer le RMI depuis 1995.

Parmi les allocataires entrés récemment au RMI, ceux ayant perçu l'API cumulent souvent des difficultés. Leur niveau scolaire est nettement plus faible que celui de l'ensemble des allocataires récents, alors que cette population est plus jeune que la moyenne. Le parcours professionnel est marqué par l'éloignement de l'emploi et du chômage.

Les difficultés pendant l'enfance étaient souvent grandes, et le suivi par un travailleur social a pu démarrer dès cette époque. Ces allocataires récents résident souvent en HLM, et la disposition d'une voiture n'est pas aussi répandue dans ce groupe qu'en moyenne, ce qui peut là encore freiner l'accès à l'emploi.

La situation financière est souvent dégradée et les services sociaux sont vraisemblablement plus sollicités par ces allocataires récents car leurs difficultés matérielles sont plus accentuées.

Tableau n° 14

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
ayant perçu l'Allocation Parent Isolé**

	Allocataires récents ayant reçu l'API	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	224	899
Domaine : démographie		
Femme	95 %	53 %
Age : moins de 25 ans	17 %	7 %
Age : 30 à 39 ans	34 %	27 %
Parent isolé, un ou deux enfants	52 %	18 %
Parent isolé, trois enfants et plus	18 %	7 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Permis : non	48 %	34 %
Diplôme : aucun	43 %	34 %
Scolarité : arrêt avant l'âge obligatoire	22 %	15 %
Domaine : parcours professionnel		
Nombre de fois au chômage avant le RMI : jamais	22 %	15 %
Juste avant la demande de RMI de 1995 : au foyer	21 %	11 %
Stage ou contrat aidé avant le RMI : un seul	27 %	20 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Démarches de recherche d'emploi depuis le RMI : non	27 %	22 %
Locataire HLM	37 %	22 %
Locataire hors HLM	40 %	32 %
Non motorisé	48 %	41 %
Domaine : Enfance		
Contact avec une assistante sociale pendant l'enfance : oui	24 %	18 %
Avant 18 ans : décès ou handicap d'un parent	37 %	30 %
Synthèse des difficultés pendant l'enfance : grandes difficultés	31 %	24 %
Domaine : ressources - service social		
Situation financière actuelle : difficile	46 %	39 %
Aide financière des services sociaux depuis le RMI : oui	25 %	14 %
Assistante sociale vue régulièrement	50 %	42 %
Dans le mois, manque d'argent pour acheter la nourriture	57 %	45 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

CHAPITRE 3
L'ENTRÉE AU RMI

Ce chapitre traitera des circonstances d'entrée au RMI.

Un des premiers éléments qui sera traité sera celui de la récurrence. Par analogie à l'expression de « récurrence du chômage », ce terme désigne ici le fait de s'être inscrit déjà au RMI avant la demande déposée en 1995. Après avoir décrit la population ayant connu plus d'un passage au RMI, on interprétera les facteurs favorisant la récurrence, par le biais d'un modèle de régression logistique.

Le RMI n'est pas un dispositif dont l'usage va de soi. On ne peut mesurer totalement le problème du non-recours à travers l'interrogation de personnes qui ont forcément demandé le RMI, puisqu'on les a tirées au sort parmi les fichiers d'allocataires récents des CAF. On a toutefois abordé ce problème à travers des questions sur l'existence d'un délai entre la condition potentielle d'allocataire du RMI et le moment de la demande, que ce délai soit attribuable à la méconnaissance d'un droit ou encore à des réticences.

Enfin, on abordera les raisons de l'arrivée au RMI. En dehors du motif principal d'entrée, qui reste l'accès à des revenus financiers, on sait s'il y a eu un élément déclenchant la demande.

1. La récurrence au RMI : un phénomène très minoritaire

Les personnes faisant partie de l'échantillon du CRÉDOC ont toutes demandé le RMI en 1995, c'est un des critères de sélection de la base de sondage. On n'avait pas d'idée précise sur la part des personnes ayant déjà connu le RMI antérieurement.

86 % des allocataires récents ont demandé le RMI pour la première fois en 1995. Quand il y a eu plus d'une inscription, il s'agit neuf fois sur dix d'une seule autre inscription. Plus d'une fois sur deux, la durée au RMI avant 1995 a été inférieure à un an.

Parmi les causes d'arrêt de l'allocation avant 1995 des entrants récents qui avaient déjà bénéficié du RMI, deux motifs sont dominants. La sortie vers un emploi concerne 43 % des arrêts de RMI avant 1995, et les stages rémunérés ont occasionné l'arrêt du RMI de 15% des sorties avant 1995. Les autres situations ne concernent jamais plus d'une dizaine de personnes.

On a comparé le profil des allocataires récents ayant connu le RMI avant 1995 avec celui de l'ensemble des entrants en 1995. Les personnes s'étant inscrites plusieurs fois au RMI ont nettement plus qu'en moyenne de 30 à 39 ans. Elles ont davantage arrêté leurs études à l'âge obligatoire. Ce sont souvent d'anciens ouvriers. Leur parcours antérieur à la demande de 1995 est marqué par le chômage récurrent, dont la durée totale excède souvent 3 ans. Ces allocataires récents sont moins que la moyenne motorisés, et ils ont moins souvent accès à un téléphone que les autres. On trouve beaucoup de locataires de HLM parmi eux. Ils ont parfois connu des problèmes de santé dans le passé et se disent souvent malades. Ayant passé plus de temps au RMI que les allocataires récents inscrits pour la première fois, il est tout à fait compréhensible qu'ils aient davantage eu l'occasion de signer un contrat d'insertion. Dans le questionnaire, il n'y a pas de référence de date à la question sur la signature d'un contrat d'insertion, ce contrat a pu être rédigé lors d'un passage antérieur au RMI.

D'autres réponses non reprises dans le tableau suivant montrent que la situation financière actuelle des personnes passées plusieurs fois par le RMI est difficile, il leur arrive de manquer d'argent à la fin du mois pour acheter de la nourriture, elles sollicitent services sociaux et associations d'entraide pour tenter de compenser leurs difficultés matérielles. Elles sont en contact depuis longtemps avec des travailleurs sociaux.

Tableau n° 15

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
ayant demandé le RMI au moins une autre fois avant 1995**

	RMI avant 1995	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	128	899
Domaine : démographie		
Age : de 30 à 39 ans	46 %	27 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Scolarité : âge obligatoire	32 %	24 %
Domaine : parcours professionnel		
Nombre de fois au chômage avant le RMI : 3 fois et +	65 %	52 %
Durée des périodes de chômage avant le RMI : 3 ans et +	37 %	25 %
Profession antérieure ou actuelle : ouvrier	36 %	28 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement - équipement)		
Locataire HLM	32 %	22 %
Ni voiture ni deux-roues à moteur à disposition	54 %	41 %
Téléphone : non	23 %	15 %
Autres domaines		
État de santé : souvent malade	19 %	12 %
Gros problèmes de santé dans le passé : oui	35 %	28 %
Signature d'un contrat d'insertion	41 %	28 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Une régression logistique a permis de hiérarchiser les critères influant sur la probabilité d'être passé plus d'une fois au RMI.

Quand on raisonne toutes choses égales par ailleurs, l'âge intervient de façon significative dans la probabilité d'avoir été au RMI avant 1995. La classe d'âge de moins de trente ans (qui correspond à la modalité prise en référence), est celle qui a la plus faible probabilité d'avoir connu la récurrence. Il est vrai que les moins de trente ans en 1995 n'étaient pas tous éligibles au RMI dans les années antérieures, puisque le RMI n'est versé qu'aux personnes ayant au moins 25 ans, sauf charge d'enfants, et ceci même si le montant des ressources disponibles est inférieur au plafond du RMI.

**Encadré méthodologique :
la méthode de la régression logistique**

Le principe de la régression logistique est de voir l'influence des différents facteurs d'un modèle, en supposant ce qui se passerait si ces facteurs n'étaient pas corrélés entre eux. Le modèle reconstitue la probabilité d'avoir connu un événement par rapport à un individu fictif de référence. Dans le cas présent, l'événement à expliquer est la récurrence au RMI (ou plus précisément le fait d'avoir déjà été inscrit au RMI avant la demande de 1995). Les variables retenues doivent ne pas être trop étroitement corrélées pour que le modèle ait une vertu prédictive.

Pour chaque critère trois cas peuvent se produire : soit l'ensemble des modalités prévues sont non significatives, on peut donc dire que le critère testé n'influence pas significativement la probabilité qu'un événement donné ait lieu. C'est le cas le plus fréquent.

Soit certaines réponses influencent négativement la probabilité d'arrivée de l'événement. Autrement dit, ces réponses diminuent la probabilité par rapport au modèle de référence de connaître l'événement.

Soit certaines réponses influencent positivement la probabilité d'arrivée de l'événement. Autrement dit, ces réponses augmentent la probabilité par rapport au modèle de référence de connaître l'événement.

Les résultats de ce modèle sont fonction des informations qui ont été retenues. C'est pourquoi il importe de bien connaître tous les éléments qui ont servi de référence. La régression logistique sera utilisée plus loin dans ce rapport, pour traiter de la probabilité d'avoir signé un contrat ou encore d'être sorti du RMI. Dans tous les cas, c'est le même modèle qui sert de référence à la régression.

¹ Ces modèles sont couramment utilisés dans les articles de la revue *Economie et Statistique* pour traiter des enquêtes avec des informations multi-thèmes, on pourra se référer pour plus d'explications aux encadrés méthodologiques accompagnant généralement ces articles. Par exemple :

Daniel VERGER : « L'achat d'un logement ne va pas sans l'achat d'équipement », *Economie et Statistique* n° 161, INSEE, Décembre 1983.

D. DEPARDIEU et S. LOLLIVIER : « Les facteurs de l'absentéisme », *Economie et Statistique* n° 176, INSEE, Avril 1985.

Le modèle fait apparaître une forte corrélation entre signature d'un contrat d'insertion et récurrence au RMI. Ce fait n'est guère étonnant, la durée totale au RMI de ceux l'ayant demandé plusieurs fois est forcément supérieure à celle des entrants du premier semestre 1995 ayant demandé le RMI pour la première fois à cette période.

La non-disposition d'une voiture est également un critère qui augmente la probabilité de connaître plusieurs passages par le RMI. On peut se demander si les allocataires récents sans voiture qui quittent le RMI n'ont pas plus de mal à rejoindre une situation d'emploi stable, de par leur handicap pour se déplacer dans toutes les zones qui ne connaissent pas un maillage suffisant en transports en commun, et si ceci ne contribue pas à rendre leur sortie du RMI temporaire et non définitive.

Tous les autres critères ajoutés dans le modèle, situation familiale, diplôme, possession du permis, dernière profession-catégorie sociale, situation actuelle par rapport au RMI ou à la recherche d'emploi, parcours professionnel, mode d'entrée dans le RMI, conditions de logement, santé, problèmes économiques, n'interviennent pas de façon significative dans la probabilité de connaître la récurrence au RMI quand on raisonne toutes choses égales par ailleurs. Il ne faut pas oublier que par principe la régression logistique crée une situation artificielle, puisqu'elle délie des variables qui sont dans les faits corrélées entre elles. C'est ce qui explique que les conditions de logement n'interviennent plus ici, alors que les tableaux croisés montraient que les personnes passées plus d'une fois au RMI habitent davantage en HLM que les entrants récents au RMI dont c'est le premier passage dans le dispositif.

Tableau n° 16 (début)

Variables expliquant le passage par le RMI avant 1995

Variables explicatives	Effectif	Au RMI avant 1995
Age en 1995		
Inférieur à 30 ans	381	référence
De 30 à 39 ans	242	+ 1,5
De 40 à 49 ans	182	+ 1
50 ans et plus	93	+ 1,2
Situation familiale		
Homme seul sans enfant	273	référence
Femme seule sans enfant	155	ns
Couple sans enfant	86	ns
Famille monoparentale	210	ns
Couple avec 1 ou 2 enfant(s)	173	ns
Couple avec 3 enfants ou plus	49	ns
Diplôme		
Pas de diplôme	303	référence
Certificat d'études (maximum)	81	ns
Brevet, CAP, BEP (maximum)	280	ns
BAC, BT et diplômes supérieurs	235	ns
Permis de conduire		
Oui	593	référence
Non	306	ns
Perception actuelle du RMI		
Oui, perçoivent actuellement le RMI	597	référence
Sortie vers emploi formation	151	ns
Sortie vers autre situation	138	ns
Ne savent pas si encore au RMI	13	ns
Signature d'un contrat d'insertion		
Oui	255	+ 0,9
Non	644	référence
Recherche d'emploi depuis le RMI		
Oui	708	référence
Non	191	ns
PCS actuelle ou dernière		
Indépendant, cadre, profession intermédiaire	171	ns
Employé	343	ns
Ouvrier	254	référence
N'ayant jamais travaillé, non déclaré	131	ns

Tableau n° 16 (suite et fin)
Variables expliquant le passage par le RMI avant 1995

Variables explicatives	Effectif	Au RMI avant 1995
Parcours professionnel en 3 postes		
Jamais de travail	109	ns
Travail stable dominant	489	référence
Travail précaire dominant	301	ns
Hésitation avant de faire la demande de RMI		
Oui	116	ns
Non	783	référence
Raisons de la demande de RMI		
Argent	647	référence
Couverture du point de vue de la santé	106	ns
Formation, accession à un CES ou CIE	114	ns
Depuis la demande de RMI, aide financière de la famille		
Oui	256	ns
Non	643	référence
Disposition d'une voiture		
Oui	499	référence
Non	400	+0,5
Equipement téléphonique		
Oui	763	référence
Non	136	ns
Logement		
Gratuit, hébergé	313	référence
Propriétaire, accédant à la propriété	63	ns
Locataire HLM	202	ns
Locataire hors HLM	288	ns
Sans hébergement, accueil d'urgence	33	ns
Santé		
Bonne santé, parfois malade	394	référence
Souvent malade, ne peut rien faire à cause de sa santé	161	ns
Périodes dans le mois, où manque d'argent pour la nourriture		
Oui	405	ns
Non	492	référence
Depuis le RMI, rencontre régulièrement une assistante sociale		
Oui	381	ns
Non	518	référence
Difficultés depuis l'enfance		
Aucune	329	ns
Quelques-unes	356	référence
Beaucoup	214	ns

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

ns : non significatif - chiffre en gras : significatif au seuil de 1 % -
chiffre non gras : significatif dans un seuil compris entre 2 et 5 %

2. La demande de RMI : une démarche qui ne va pas toujours de soi

Un thème classique dans le débat sur les politiques sociales quelles qu'elles soient est celui de l'écart entre la population potentiellement concernée par toute prestation et son public réel. D'un pur point de vue logique, cet écart se divise en deux problèmes, celui de la population touchée à tort par la prestation (qu'on désigne généralement par le thème de la fraude) et celui de la population qui ne fait pas usage de son droit à la prestation alors qu'objectivement elle fait partie du public susceptible de percevoir cette prestation (c'est ce qu'on appelle le non-recours). Dans le débat public, une attention nettement plus grande est portée aux situations de fraude qu'aux situations de non-recours. Le thème du non-recours a été largement développé dans plusieurs articles d'un numéro récent de la revue de la CNAF, *Recherches et Prévisions*¹⁰. Le thème du non-recours avant la demande de RMI a été abordé par diverses questions posées aux allocataires récents du RMI ayant déposé une demande en 1995. Une partie de la question du non-recours ne peut être estimée puisqu'on n'a pas rencontré dans cet échantillon d'allocataires récents du RMI des personnes qui ne se seraient jamais décidées à déposer une demande alors qu'elles auraient pu avoir droit à ce minimum social.

Un des motifs du non-recours est le manque d'information sur sa qualité de bénéficiaire potentiel d'une politique sociale. Plus du tiers des allocataires entrés au RMI en 1995 ont déjà été dans ce cas. La durée pendant laquelle ils auraient pu prétendre à cette allocation mais ne l'ont pas demandée par méconnaissance dépasse les six mois pour la majorité des allocataires récents insuffisamment informés dans le passé. C'est loin d'être négligeable.

¹⁰ *Recherches et Prévisions*, Revue de la CNAF, n° 43, Mars 1996 (numéro spécial sur les thèmes : « Accès aux droits, non-recours aux prestations, complexité »).

Tableau n° 17

**Un allocataire sur trois n'a pas demandé le RMI
dans le passé par méconnaissance**

<i>Y a-t-il eu une période où vous auriez pu toucher le RMI mais vous ne saviez pas que vous pouviez le faire ?</i>	
Oui	36 %
Non	56 %
Ne sait pas	8 %
Ensemble	100 %
<i>Si oui, durée du retard :</i>	
Moins de 6 mois	30 %
De 6 à 11 mois	18 %
Un an	17 %
Deux ans et plus	19 %
Ne sait pas la durée	16 %
Ensemble	100 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

On aurait pu s'attendre à ce que les allocataires récents mal informés préalablement de leurs droits au RMI se distinguent radicalement des mieux informés. Il n'en est rien, ce groupe d'allocataires récents se distingue très peu de l'ensemble des entrants au RMI. Tout au plus peut-on remarquer que les 25 à 29 ans sont moins susceptibles de ne pas avoir connu leurs droits au RMI, peut-être parce que cette prestation est plus répandue dans cette génération que dans les autres, ce qui peut faciliter la connaissance par des proches. Les allocataires récents ayant méconnu le RMI sont un peu plus que les autres d'anciens cadres, professions intermédiaires ou indépendants, (25 % des personnes n'ayant pas su qu'elles avaient droit au RMI font partie de ces catégories socioprofessionnelles, alors que ce milieu social ne représente que 19 % des entrants récents au RMI). Ces personnes mal informées ont un peu moins l'expérience de stages ou de contrats aidés que les allocataires récents mieux informés de leurs droits, ce qui peut montrer un relatif éloignement des structures chargées d'aider à la réinsertion professionnelle.

Il ne suffit pas d'être informé d'un droit pour en faire usage. Un cinquième des allocataires récents ayant demandé le RMI en 1995 ont répondu positivement à la question suivante :

« Y a-t-il eu une période où vous saviez que vous pouviez toucher le RMI mais où vous ne l'avez pas demandé tout de suite ? »

Les entrants récents n'ayant pas demandé tout de suite le RMI alors qu'ils savaient qu'ils remplissaient les conditions pour le demander sont souvent d'anciens allocataires

potentiels mal informés. En effet, la moitié d'entre eux ont été à un moment sans connaître leur condition d'allocataire potentiel avant la demande de 1995 alors que les cas de méconnaissance ne touchent qu'un tiers de l'ensemble des entrants récents au RMI.

Dans la moitié des cas où le RMI n'a pas été demandé volontairement, la durée de cette période d'attente est supérieure à trois mois.

Parmi les 182 personnes n'ayant pas demandé le RMI alors qu'elles savaient qu'elles y avaient droit, la raison la plus fréquemment invoquée pour ce non-recours volontaire est l'espoir de trouver rapidement un emploi, ce qui aurait rendu la demande de RMI inutile (plus du tiers des non-recours volontaires). Viennent ensuite les motifs directement en rapport avec une vision stigmatisante du RMI, qui ont été évoqués dans un quart des cas de non-recours volontaire. Ces réponses sont par exemple : « *Par amour-propre* », « *J'avais honte* », « *Je n'osais pas* », « *Par fierté* », « *J'étais gêné* », « *Ça fait mauvais effet* ». On pourrait ajouter aux cas de mauvaise image du RMI la douzaine de personnes qui ont expliqué ne pas avoir demandé le RMI parce qu'elles « *préféraient un emploi* ».

Les autres raisons sont très diverses, ne concernant jamais plus d'une personne sur dix ayant déclaré ne pas avoir demandé le RMI pendant un certain temps alors qu'elles savaient pouvoir en bénéficier. Ce sont parfois des problèmes de papiers à régler, dans d'autres cas les allocataires récents ont commencé par épuiser leurs économies avant de demander le RMI, d'autres attendaient un prêt ou étaient en cours de déménagement.

Tableau n° 18

Les motifs de non-demande volontaire du RMI dans le passé

<i>Y a-t-il eu une période où vous saviez que vous pouviez toucher le RMI mais vous ne l'avez pas demandé tout de suite ?</i>	
Oui	20 %
Non	80 %
Ensemble	100 %
<i>Si oui, pourquoi :</i> <i>(Pourcentages calculés sur les personnes ayant répondu oui)</i>	
Pensait trouver un travail	37 %
Par amour-propre - aurait préféré un travail	26 %
Problèmes de papiers	9 %
A utilisé d'abord ses économies	7 %
Autre	21 %
Ensemble	100 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Si le non-recours par manque d'information ne dessine pas une sous-population d'allocataires récents bien différenciée de l'ensemble de ceux ayant demandé le RMI en 1995, le non-recours volontaire renvoie à un profil bien typé d'allocataire. C'est souvent un homme, vivant seul et sans enfant. Ne pas demander le RMI quand on a un niveau de ressources inférieur à son plafond est un « luxe » que ne peuvent se permettre les personnes ayant des enfants à charge. Ces non-demandeurs volontaires du RMI ont des atouts pour accéder au monde du travail : ils ont plus que les autres le permis, ont fait des études plus longues et se sentent des compétences pour chercher un emploi. Ils sont d'ailleurs davantage en emploi non aidé au moment où l'enquêteur du CRÉDOC les a rencontrés. Ils sont moins dépendants du RMI que d'autres pour vivre car ils vivent souvent avec d'autres personnes qu'un conjoint ou des enfants éventuels. Ils bénéficient d'ailleurs davantage d'aides de leur famille ou de leurs amis. Ils ne sont pas pour autant issus de familles plus aisées que les autres. Ils sollicitent peu en revanche les services sociaux ou associations d'entraide.

Tableau n° 19

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
ayant été un moment sans déposer de demande de RMI
alors qu'ils savaient y avoir droit**

	Période où droit au RMI, mais non demandé	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	182	899
Domaine : démographie		
Pas d'enfants	75 %	57 %
Homme	62 %	47 %
Homme seul sans enfant	47 %	30 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Permis : oui	73 %	66 %
Scolarité : 3 ans minimum après l'âge obligatoire	40 %	34 %
Compétences pour chercher un emploi : oui	86 %	81 %
Domaine : parcours professionnel		
Stage ou contrat aidé avant le RMI : non	75 %	68 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Travaille en emploi non aidé	21 %	16 %
Vit avec d'autres personnes qu'enfants à charge ou conjoint	41 %	30 %
Logement : gratuit - hébergé	41 %	35 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

La question du non-recours renvoie au problème de l'information des allocataires récents. S'ils sont entrés au RMI en 1995, c'est forcément parce qu'à un moment ou à un autre, ils ont été en contact avec une personne informée qui a confirmé leur possibilité de faire partie du public de cette allocation.

La source d'information principale sur le droit au RMI est l'assistante sociale. Près d'une personne entrée au RMI en 1995 sur deux a été informée par un travailleur social. Un autre vecteur important d'information est le réseau personnel (famille, amis). D'autres institutions interviennent également, mairie, ANPE ou ASSEDIC. Un dixième des entrants récents au RMI se sont déclarés informés par les médias de leur droit au RMI.

3. L'événement déclencheur de la demande : le chômage une fois sur quatre

Interrogées sur la survenue d'« *un événement précis qui vous a amené à demander le RMI en 1995* », 79% des personnes ont répondu positivement à cette question. Aucun événement précis n'était suggéré. Celui cité spontanément par les allocataires récents est la fin de l'indemnisation par les ASSEDIC (sur l'ensemble des allocataires entrés en 1995 au RMI, qu'ils aient cité ou non un événement, 17 % ont mentionné la fin des ASSEDIC). Un autre événement concerne assez directement le manque d'emploi, c'est la réponse « *fin d'emploi sans indemnisation du chômage* » (6% des allocataires récents sont dans ce cas de figure). On peut y ajouter les 8 personnes qui ont cité comme événement les ayant amené au RMI le refus d'indemnisation par les ASSEDIC. En tout, un allocataire sur quatre évoque le chômage comme élément déclencheur.

Un autre événement bien identifié est la séparation conjugale, qu'elle vienne d'avoir lieu (7% des allocataires récents), ou qu'elle ait eu lieu antérieurement et c'est la fin de la perception de l'API qui provoque la demande (4%).

Une forte proportion de personnes ont cité comme événement déclencheur « *le manque de ressources* » (17% des allocataires récents ont donné cette réponse). Un certain flou demeure sur l'origine de ce manque de ressources.

8 % des personnes ont cité comme événement ayant déclenché leur entrée au RMI leur vingt-cinquième anniversaire.

Les autres événements cités sont très divers et ne concernent jamais plus d'une vingtaine de personnes chacun. Il peut s'agir de la fin d'un stage, de l'arrêt de perception d'indemnités journalières, de problèmes de santé, de dettes à rembourser ...

Tableau n° 20

**Le chômage est le plus fréquent des événements
ayant déclenché la demande de RMI :**

<i>Y a-t-il eu un événement précis qui vous a amené à demander le RMI en 1995 ?</i>	
Oui	79 %
<i>Dont : Fin ASSEDIC</i>	17 %
<i>Dont : Fin d'emploi n'ouvrant pas droit à une indemnisation</i>	6 %
<i>Dont : séparation du conjoint</i>	7 %
<i>Dont : fin d'API</i>	4 %
<i>Dont : manque de ressources</i>	17 %
<i>Dont : séparation du conjoint</i>	7 %
<i>Dont : 25ème anniversaire</i>	8 %
Non	21 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Les personnes ayant connu comme événement motivant leur demande le chômage sont souvent des hommes, de 30 à 39 ans, au parcours évidemment marqué par le chômage récurrent, et encore à la recherche d'emploi aujourd'hui.

Les personnes ayant cité comme événement déclenchant la séparation conjugale sont neuf fois sur dix des femmes, souvent parents isolés, moins diplômés que la moyenne. Les deux tiers de ces personnes ont bénéficié à un moment ou à un autre de l'API, et leurs caractéristiques sont communes avec celles des précédentes : elles sont souvent du côté de l'inactivité, que ce soit juste avant la demande ou même depuis la sortie de l'école. Elles habitent souvent en HLM. Toutefois, contrairement à l'ensemble des allocataires récents ayant connu l'API, elles ne sont pas plus proches des services sociaux que l'ensemble des entrants récents au RMI.

4. Motif d'entrée au RMI : le revenu, mais pas seulement

Dans les motivations de la demande de RMI, l'accès au revenu est répandu très largement. Mais les autres raisons ont aussi leur importance. L'accès au remboursement des dépenses médicales est un motif évoqué par près d'un allocataire récent sur deux. L'accès à une formation ainsi que la possibilité de demander un emploi réservé, sont des motifs cités chacun par un tiers des allocataires récents au RMI. Les autres motifs sont moins répandus. Aucun n'a été cité par plus de 8 personnes. Ces raisons diverses peuvent être : « recevoir une allocation logement », « être indépendant », « le conseil d'une assistante sociale », etc.

Quand on leur demande de hiérarchiser leurs motifs, l'accès au revenu vient largement en tête. Le remboursement des dépenses de santé est cité comme raison principale par un allocataire récent sur 8. A peu près autant ont cité soit l'accès à une formation, soit la possibilité d'avoir un contrat aidé.

Tableau n° 21

Les motifs de demande du RMI : l'argent et l'accès aux soins

Les raisons suivantes ont-elles joué dans votre décision de demander le RMI en 1995 ? (Plusieurs réponses oui étant possibles, le total est supérieur à 100%)	
L'argent de l'allocation	93 %
Le remboursement des dépenses de santé	45 %
La possibilité de suivre une formation, un stage	36 %
La possibilité de demander un emploi réservé (entre autres) aux personnes au RMI (CES, CIE, etc.)	32 %
Autre raison	7 %
Quelle est la raison qui a été la plus importante pour vous ? (Une seule réponse possible)	
L'argent	72 %
Le remboursement des dépenses de santé	12 %
La possibilité de suivre une formation, un stage	6 %
La possibilité de demander un emploi réservé (entre autres) aux personnes au RMI (CES, CIE, etc.)	7 %
Autre raison	4 %
Ensemble	100 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

On peut décrire les groupes d'allocataires récents ayant comme motif principal de demande de RMI une autre raison que l'accès au revenu.

Les allocataires récents motivés avant tout par les remboursements de dépenses médicales ont connu plus que les autres des problèmes de santé dans le passé. C'est un groupe plus masculin que la moyenne. Une part plus importante que parmi l'ensemble des allocataires récents sont d'anciens cadres, professions intermédiaires ou indépendants. Ils sont davantage passés par le RMI avant 1995. Ils ont souvent connu un délai entre leur condition de bénéficiaire potentiel du RMI et leur inscription, aussi bien par manque d'information que pour d'autres motifs.

Les allocataires entrés au RMI avant tout pour suivre une formation ont poursuivi leurs études plus longtemps que les autres. Près d'un sur deux a pu réaliser ce souhait : 46% des allocataires entrés au RMI en 1995 pour suivre une formation l'ont fait, contre 22% de l'ensemble des allocataires entrés à la même période. Ils ont plus que les autres signé un contrat d'insertion. Ils ont très peu sollicité leurs proches ou les services sociaux pour se renflouer matériellement depuis qu'ils sont au RMI, ce qui semble confirmer qu'ils ont moins de problèmes financiers que d'autres.

Les allocataires récents motivés surtout par l'accès à un emploi prioritaire dans leur demande de RMI sont plus jeunes que les autres, ils ont parfois quelques difficultés avec l'écrit au quotidien et ont souvent arrêté leurs études à l'âge obligatoire. Avant leur entrée au RMI, leur parcours est typiquement de type « proche des mesures emploi - formation ». Ils ont connu avant leur entrée au RMI un chômage souvent récurrent. Mais au moment de l'enquête, ils sont nettement plus que les autres en emploi, et généralement en contrat aidé. Pour eux aussi on peut dire que leur souhait s'est réalisé près d'une fois sur deux : 47% des allocataires récents motivés par l'accès à un emploi réservé travaillent au moment de l'enquête contre 27 % de l'ensemble des allocataires récents, et 39 % d'entre eux ont un contrat aidé contre 12 % en moyenne des entrants récents.

CHAPITRE 4
L'ENFANCE ET
LES RELATIONS ACTUELLES
AVEC LA FAMILLE ÉLARGIE

Ce chapitre aborde l'ancrage familial des allocataires entrés récemment au RMI. Plusieurs questions portent sur l'enfance des allocataires récents. Seule une minorité des entrants récents au RMI semblent avoir connu des difficultés importantes depuis l'enfance.

La demande de RMI ne signe pas l'arrêt de toutes relations d'entraide avec la famille élargie. Une des manifestations fortes de la solidarité familiale envers les allocataires récents du RMI se situe dans le domaine du logement. Une attention particulière est portée aux situations d'hébergement par les proches.

D'autres formes de recours à la solidarité familiale sont évoquées rapidement dans ce chapitre, qui se clôt sur une analyse des opinions des entrants récents au RMI sur le thème de la participation éventuelle des familles aisées au financement du RMI.

1. Enfance

Une première série de questions passe en revue différentes situations que les allocataires récents ont pu connaître durant leur enfance (voir encadré ci-dessous).

Qui a élevé les entrants récents au RMI pendant leur enfance ?

« A un moment ou à un autre de votre enfance, avez-vous connu les situations suivantes : »

- a) Vous avez été élevé par vos deux parents : *Oui*.....87 %
- b) Vous avez été élevé par un seul de vos parents (remarié ou non): *Oui*.....25 %
- c) Vous avez été élevé par d'autres personnes de la famille que votre père
ou votre mère (sans l'un, ni l'autre) : *Oui*.....13 %
- d) Vous avez été élevé par une famille d'accueil : *Oui* 4 %
- e) Vous avez été placé dans un foyer, un orphelinat : *Oui* 8 %

Un indicateur a été reconstitué à partir de la batterie de questions sur des situations connues pendant l'enfance. Les allocataires récents élevés par "les deux parents toujours" sont ceux qui ont répondu "oui" à la première question ("Vous avez été élevé par vos deux parents") et "non" à toutes les suivantes.

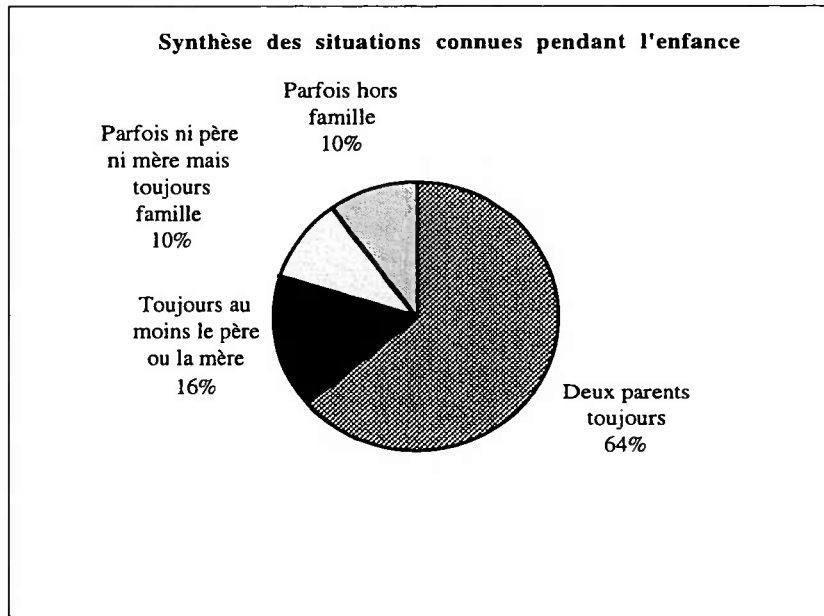
Les allocataires récents élevés par "toujours au moins un parent" sont ceux qui ont, au moins à certains moments de leur enfance, été élevés par un seul de leurs parents (que celui-ci ait un nouveau conjoint ou pas). Ils ont pu connaître la situation d'être élevés par moments par leurs deux parents, mais ils n'ont pas connu les autres situations.

Les allocataires récents élevés "parfois sans parent mais toujours en famille" ont connu au moins une des situations suivantes : "Vous avez été élevé par vos grands-parents (sans votre père ni votre mère)" ou "Vous avez été élevé par d'autres personnes de la famille (sans votre père, ni votre mère)". Ils ont pu à d'autres moments vivre avec l'un ou l'autre ou leurs deux parents, mais ils n'ont jamais été placés hors de leur famille d'origine.

Les allocataires récents élevés parfois hors de la famille ont connu au moins l'une des deux situations suivantes : "Vous avez été élevé par une famille d'accueil" ou "Vous avez été placé dans un foyer, un orphelinat".

Cet indicateur montre que les deux tiers des entrants récents au RMI ont toujours été élevés par leurs deux parents. Les situations de placement en institution ou en famille d'accueil sont rares, ne concernant qu'un entrant récent sur dix. Des questions semblables figurent dans l'enquête « Conditions de vie des ménages » de l'INSEE, et un rapprochement de ces deux sources permettrait de savoir si les entrants au RMI ont connu des situations d'enfance semblables à celles de l'ensemble de la population française.

Graphique n° 8
**Les deux tiers des entrants récents au RMI
 ont été élevés par leurs deux parents**



Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

D'autres questions permettent d'estimer le degré de difficulté des conditions matérielles connues avant l'âge adulte par les entrants récents au RMI. L'une porte sur la situation des parents quand les personnes entrées au RMI en 1995 avaient 16 ans. Une autre sur la situation financière de la famille d'origine pendant l'enfance des personnes ayant demandé le RMI en 1995. Les entrants récents au RMI ont été questionnés sur l'existence d'un suivi social pendant leur enfance. Enfin, parmi les événements marquants de l'enfance, le décès ou le handicap d'un parent a été vécu par près d'un tiers des entrants récents.

Une Analyse en Composantes Principales sur ces questions d'enfance fait émerger des réponses particulièrement significatives de difficultés d'origine. L'étape suivante de classification Ascendante Hiérarchique ne permet pas de réaliser un découpage opérationnel de l'échantillon. Une très grande classe, représentant 70 % de l'échantillon, apparaît rapidement. Cette grande classe correspond à des situations moyennes, où pas plus d'une ou deux réponses font état de difficultés accentuées. Les autres classes sont très petites et, faute d'effectifs suffisants, sont peu susceptibles d'être croisées avec d'autres informations.

Pour aboutir à un indicateur synthétique de difficultés pendant l'enfance, on a utilisé la méthode des scores pour attribuer des points à chaque fois que certaines réponses étaient données. Le nombre de points accordé a été décidé au vu de l'Analyse en Composantes Principales précédente. La construction de cet indicateur est expliquée dans l'encadré ci-après.

Encadré méthodologique :
la construction d'un indicateur des difficultés connues pendant l'enfance

Cet indicateur est construit à partir des réponses à 5 questions. Un certain nombre de points sont attribués pour les réponses indiquant une difficulté.

*** correspond à deux points, * à un point et 0 à aucun point.*

Synthèse de la question : « A un moment ou à un autre de votre enfance, avez-vous connu les situations suivantes » :

0	<i>Deux parents toujours</i>	64 %
*	<i>Toujours au moins le père ou la mère</i>	16 %
*	<i>Parfois ni père ni mère mais toujours en famille</i>	10 %
**	<i>Parfois hors famille</i>	10 %

Synthèse de la question : « Quelle était la situation de vos parents (père ou beau-père, mère ou belle-mère) par rapport au travail quand vous aviez 16 ans ? »

0	<i>Deux parents au travail</i>	31 %
0	<i>Deux parents, l'un travaille, l'autre non</i>	48 %
*	<i>Deux parents, aucun ne travaille</i>	5 %
0	<i>Un seul parent, au travail</i>	7 %
*	<i>Un seul parent, qui ne travaille pas</i>	6 %
*	<i>Plus de parent</i>	3 %

« D'une manière générale, votre famille avait-elle de gros problèmes d'argent durant votre jeunesse ? »

**	<i>Oui, souvent depuis votre naissance</i>	15 %
*	<i>Oui, à partir d'une certaine époque</i>	9 %
*	<i>Oui, pendant une certaine période</i>	7 %
0	<i>Non, pas de problèmes particuliers mais votre famille n'était pas riche</i>	39 %
0	<i>Non, jamais ou presque</i>	28 %
0	<i>Non réponse - ne sait pas</i>	1 %

« Avez-vous connu des événements familiaux graves avant d'avoir atteint 18 ans, tels que : décès d'un parent, handicap ou grave maladie d'un parent ? »

**	<i>Oui</i>	30 %
0	<i>Non</i>	70 %

« Dans votre enfance, votre famille était-elle en contact avec une assistante sociale ou un éducateur ? »

** *Oui*.....17 %
 0 *Non*.....79 %
 0 *Ne sait pas*..... 4 %

L'addition de tous ces points aboutit à un score de difficultés pendant l'enfance, allant de 0 à 9 points. Ce score est résumé en 3 grands postes,

Aucune difficulté (0 point)

Quelques difficultés (de 1 à 3 points)

Grandes difficultés (au moins 4 points)

D'après la synthèse des informations sur l'enfance, les situations de grandes difficultés n'ont été connues que par un entrant récent au RMI sur quatre. Les autres se partagent entre les situations d'enfance sans problème et les situations d'enfance avec quelques difficultés.

Tableau n° 22

Enfance : plus du tiers des récents au RMI ont eu une enfance sans problème

<i>Score des difficultés pendant l'enfance</i>	
Aucune difficulté	37 %
Quelques difficultés	40 %
Grandes difficultés	24 %
Ensemble	100 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Les entrants récents au RMI dont l'enfance s'est passée dans de grandes difficultés se singularisent par un faible niveau scolaire. Une seule tranche d'âge est surreprésentée parmi eux, les moins de 25 ans. Ils ont davantage que la moyenne deux enfants. Ces allocataires récents ayant connu de grandes difficultés pendant l'enfance comptent une forte part de parents isolés. Ils ont davantage bénéficié de l'Allocation Parent Isolé ou encore de l'Allocation de Solidarité Spécifique que l'ensemble des entrants récents au RMI. On rencontre parmi eux une forte proportion d'anciens ouvriers. Une partie d'entre eux ne recherchent pas d'emploi

actuellement. Leur état de santé semble moins bon que celui observé pour l'ensemble des entrants récents au RMI, en effet ils ont nettement plus déclaré qu'ils étaient souvent malades ou qu'ils avaient connu de graves problèmes de santé dans le passé.

Les conditions de vie actuelles des entrants récents au RMI ayant connu de grandes difficultés semblent particulièrement défavorables, comme le montre le faible équipement en téléphone ou en voiture, ou encore les problèmes financiers importants, qui se traduisent par des difficultés accrues pour les achats alimentaires. Depuis qu'ils ont demandé le RMI, ils ont sollicité les services sociaux tant pour des prêts que pour des aides financières. Ils ont également sollicité financièrement leurs amis, mais pas la famille. Celle-ci n'est sans doute pas en mesure matériellement d'exercer une solidarité à leur égard. Une partie de ces allocataires récents n'ont pas de relations proches avec leur famille d'origine, comme le montre le fort taux de personnes qui n'ont pas dit à leur famille qu'elles percevaient le RMI.

Les allocataires récents n'ayant signalé aucune difficulté lors de leur enfance ont un portrait inversé de ceux ayant connu de grandes difficultés. Les entrants récents au RMI qui n'ont pas connu d'enfance à problème sont souvent sans enfant, ils ont plutôt de 25 à 29 ans, ils ont un niveau scolaire plus élevé que la moyenne des entrants au RMI. Ils disposent généralement d'un véhicule. Une bonne partie d'entre eux sont hébergés ou logés gratuitement. Ils ont rarement déclaré des difficultés financières et ont peu sollicité l'aide de services sociaux ou d'amis. Ils sont d'ailleurs peu en contact avec une assistante sociale. Le plus souvent, ils n'ont pas de problèmes de fin de mois pour les achats alimentaires.

Tableau n° 23

**Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents
ayant connu de grandes difficultés pendant l'enfance**

	Allocataires ayant connu de grandes difficultés pendant l'enfance	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	214	899
Domaine : démographie		
Age : moins de 25 ans	10 %	7 %
Parent isolé, un à deux enfants	23 %	18 %
Deux enfants	16 %	12 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Permis : non	45 %	34 %
Diplôme : aucun	43 %	34 %
Scolarité : Age obligatoire	32 %	24 %
Domaine : parcours professionnel		
Indemnisation du chômage avant le RMI : Allocation Solidarité Spécifique	19 %	14 %
Allocation Parent Isolé dans le passé ou actuellement	33 %	25 %
Profession antérieure ou actuelle : ouvrier	36 %	28 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement - équipement)		
Situation actuelle : ne recherche pas d'emploi	27 %	22 %
Ni voiture ni deux-roues à disposition	50 %	41 %
Téléphone : non	20 %	15 %
Domaine : ressources - service social		
Dans le mois, manque d'argent pour acheter la nourriture	61 %	45 %
Situation financière actuelle : doit s'endetter	20 %	14 %
Emprunt à des services sociaux depuis le RMI : oui	15 %	9 %
Aide financière d'association d'entraide depuis le RMI : oui	26 %	19 %
Secours exceptionnels des services sociaux depuis le RMI : oui	36 %	29 %
Emprunt à des amis depuis le RMI : oui	26 %	20 %
Autres domaines		
Famille (hors enfants moins de 18 ans) ne sait pas demande RMI	20 %	13 %
Gros problèmes de santé dans le passé : oui	42 %	28 %
État de santé : souvent malade	16 %	12 %

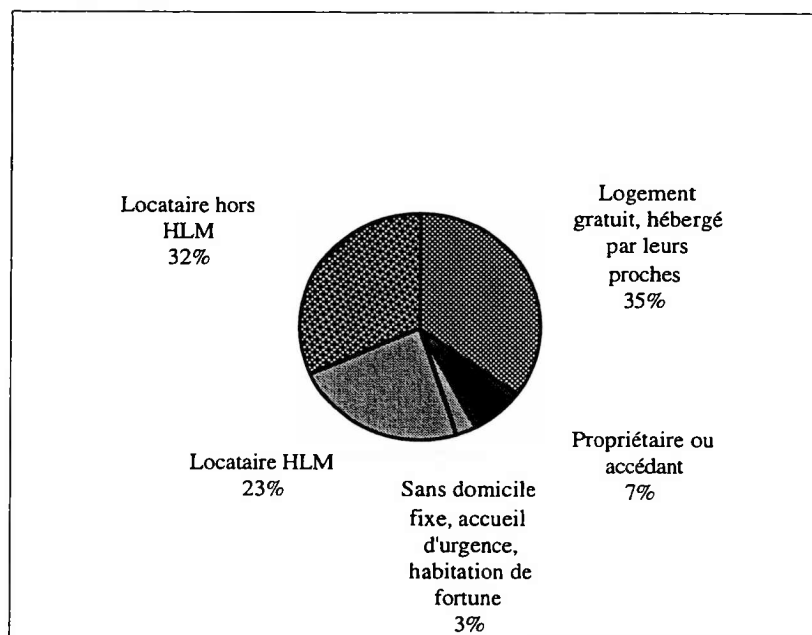
Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

2. Logement : la famille souvent mise à contribution

Au moment de leur demande de RMI en 1995, plus du tiers des allocataires récents étaient hébergés ou logés gratuitement. Les situations d'hébergement en institution n'étant pas comptées ici. La situation de logement la plus répandue après celle de l'hébergement ou du logement gratuit est celle de la location d'un logement HLM.

Graphique n° 9

Statut d'occupation du logement au moment de la demande de RMI : plus d'un entrant récent sur trois sont logés par les proches

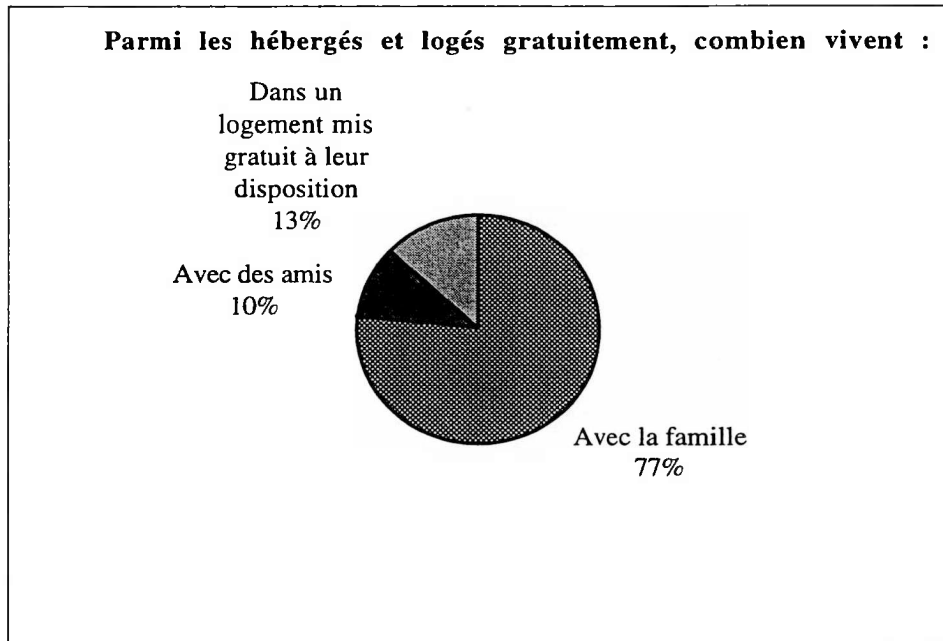


Sources : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Parmi les entrants au RMI en 1995 hébergés par leurs proches ou logés gratuitement, les trois-quarts sont hébergés dans la famille. 10 % des hébergés-logés gratuitement vivent chez des amis, et 13 % habitent dans un logement mis gratuitement à leur disposition (mais sans vivre avec ceux qui leur fournissent le logement). Quand les entrants récents au RMI vivent avec leur famille, il s'agit deux fois sur trois des parents.

Graphique n° 10

**Les hébergés par les proches ou logés gratuitement
sont surtout dans la famille**



Sources : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Les situations d'hébergement, si fréquentes parmi la population au RMI, sont mal connues par les enquêtes nationales sur le logement. L'enquête du CRÉDOC apporte des informations originales sur le sujet.

La moitié des hébergés ou logés gratuitement participent financièrement aux frais de leur hébergement.

Ne pas avoir de logement à soi mais être logé par un proche ne crée généralement pas de difficulté avec les proches qui fournissent le logement (73 % des hébergés ou logés gratuitement au moment de leur demande de RMI ont déclaré que cette situation ne posait aucun problème). Pour 16 % des hébergés ou logés gratuitement, la mise à disposition d'un logement crée des problèmes dans les relations avec ces proches les logeant, mais ces problèmes ne les empêchent pas de rester aussi longtemps que nécessaire dans leur logement. Les 11 % d'hébergés ou de logés gratuitement restant pensent ne pas pouvoir rester dans leur logement de par ces difficultés relationnelles, certains ont pu d'ailleurs déménager depuis. Quand l'hébergement provient d'un proche hors de la famille, les difficultés sont plus grandes, puisque dans 22% de ces cas, les hébergés ont répondu que cette situation créait des problèmes relationnels avec ces personnes et qu'ils ne pouvaient se maintenir dans leur logement.

L'hébergement par la famille ou les amis se fait le plus souvent dans une chambre à soi (éventuellement partagée par le conjoint). 40 % des hébergés n'ont pas de chambre à leur disposition et doivent soit partager une pièce avec d'autres personnes (fratrie par exemple), soit dormir dans une pièce commune du logement. Cette situation est potentiellement peu idéale et on aurait pu s'attendre à des tensions encore plus grande avec les personnes hébergeant les entrants au RMI sans logement.

L'hébergement par la famille est donc la situation de 28 % des entrants récents au RMI, au moment de leur demande.

Le profil des hébergés par la famille est très différent de celui de l'ensemble des allocataires entrés récemment au RMI. Les hébergés par la famille sont dans leur très grande majorité des 25-29 ans. Ils n'ont généralement pas d'enfant. Ce sont souvent des hommes. Leur niveau scolaire est plus élevé qu'en moyenne. Leur parcours professionnel est typique des jeunes entrants au RMI : s'ils ont travaillé avant leur demande de RMI, c'est généralement dans des emplois de courte durée. Quand ils ont été inscrits avant le RMI comme demandeurs d'emploi, ils ont peu été indemnisés. Ils se définissent actuellement comme chercheurs d'emploi et sont très souvent inscrits à l'ANPE. Leur santé actuelle est souvent bonne. Leur enfance s'est généralement passée sans difficulté. Interrogés sur le niveau de vie actuel de leurs parents, ils répondent plus que les autres : « *Ils ont des problèmes financiers* » ou encore : « *Ils n'ont pas de problèmes particuliers mais ils ne sont pas riches* ».

Les hébergés par la famille bénéficient d'un certain nombre d'équipements des personnes qui les hébergent : voiture ou téléphone en particulier. Les logements qu'ils occupent sont plus confortables que ceux de la moyenne des entrants récents au RMI, et ce sont davantage des cinq pièces.

L'hébergement par la famille se traduit par un moindre recours aux aides matérielles ou financières (dons réguliers ou exceptionnels, emprunt) des services sociaux ou des associations caritatives. Les hébergés par la famille ont un peu moins que la moyenne rencontré régulièrement un travailleur social.

Tableau n° 24 (début)

**Quelques réponses caractéristiques des entrants récents au RMI
hébergés par la famille**

	Entrants récents hébergés par la famille	Ensemble des entrants récents au RMI
Domaine : démographie		
Age : de 25 à 29 ans	62 %	36 %
Enfants à charge : aucun	88 %	57 %
Homme	62 %	47 %
Domaine : parcours scolaire		
Scolarité : 3 ans minimum après l'âge obligatoire	43 %	34 %
Diplôme : supérieur au baccalauréat	18 %	13 %
Domaine : parcours professionnel		
Perception de l'API actuelle ou passée : non	93 %	75 %
Emploi d'au moins un an : aucun	50 %	36 %
Parcours : travail précaire dominant	33 %	24 %
Parcours : loin de l'emploi	14 %	11 %
Indemnisation du chômage avant le RMI : Jamais	38 %	30 %
Durée des périodes au chômage avant le RMI : de 1 à 2 ans	46 %	38 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement - équipement)		
Inscrit à l'ANPE	77 %	69 %
Situation actuelle : recherche d'emploi	57 %	47 %
Équipement en téléphone : oui	91 %	85 %
Disposition d'une voiture : oui	62 %	56 %
Logement : salle de bains + WC intérieurs + chauffage dans toutes les pièces	92 %	84 %
Nombre de pièces dans le logement : 5 et plus	43 %	22 %
Domaine : enfance - ressources actuelles parents		
Enfance - niveau de difficultés : aucune	48 %	37 %
Synthèse ressources père-mère : de 5 000 à < 10 000 F	32 %	21 %
Synthèse niveau vie père-mère : pas de problème mais pas riches	53 %	43 %
Synthèse niveau vie père-mère : problèmes financiers	24 %	18 %

Tableau n° 24 (fin)

**Quelques réponses caractéristiques des entrants récents au RMI
hébergés par la famille**

	Entrants récents hébergés par la famille	Ensemble des entrants récents au RMI
Domaine : relations travail social - ressources		
N'achète pas la nourriture	23 %	7 %
Depuis demande RMI, secours sociaux exceptionnels : non	89 %	71 %
Depuis demande RMI, aide financière services sociaux : non	96 %	86 %
Depuis demande RMI, emprunt service. social : non	97 %	91 %
Don alimentaire ou repas fourni par une association : non	92 %	79 %
Depuis demande RMI, aide association : non	94 %	86 %
Assistante sociale vue régulièrement : non	66 %	58 %
Domaine : santé		
État de santé : bon	50 %	44 %
Gros problèmes de santé dans le passé : jamais	78 %	72 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Près du quart des personnes ayant demandé le RMI lors du premier semestre 1995 avaient changé de logement quand le CRÉDOC les a rencontrés, soit un an plus tard en moyenne. Rappelons que cette enquête a très peu permis de retrouver les demandeurs du RMI au départ en hébergement d'urgence ou sans-abri. Une trentaine d'entre eux ont été rencontrés par les enquêteurs du CRÉDOC, la plupart ayant changé de situation de logement depuis. La prudence s'impose quand on analyse la situation des sans-abri à partir de l'enquête CRÉDOC, mais la tendance qui apparaît ici semble aller dans le sens d'une amélioration de leurs problèmes de logement après l'entrée dans le dispositif du RMI.

Deux groupes d'entrants récents au RMI ont moins déménagé que la moyenne, les propriétaires accédants (seuls 6 % d'entre eux ont déménagé), et les locataires HLM (15 % d'entre eux ont déménagé).

Tableau n° 25

**Entre la demande de RMI et l'enquête :
les propriétaires ou accédants et les locataires HLM
sont les plus stables dans leur logement**

<i>Part des personnes dans le même logement (ou dans la même situation pour les sans-abri) aux deux dates selon le statut d'occupation au moment de la demande</i>	
Propriétaires - accédants	94 %
Locataires HLM	85 %
Locataires hors HLM	76 %
Logés gratuitement, hébergés par des proches	76 %
Sans logement, en hébergement d'urgence - autres statuts	27 %
Ensemble des entrants récents au RMI	77 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Exemple de lecture : Sur 100 entrants récents au RMI qui étaient locataires HLM au moment de leur demande en 1995, 85 % sont dans le même logement au moment de l'enquête du CRÉDOC.

Vers quelles situations de logement se sont produits les déménagements des entrants récents au RMI ? Les déménagements depuis la demande de RMI ont eu lieu près d'une fois sur deux vers un logement locatif hors secteur social. Le quart des entrants récents au RMI ayant déménagé sont dans un logement du parc HLM. Un cinquième des déménagements se sont produits vers des situations d'hébergement par la famille, les amis ou de mise à disposition de logement.

Si on compare les statuts d'occupation des entrants récents au RMI au moment de leur demande, début 1995 et un an plus tard au moment où ils ont été interrogés, on constate une progression des logements autonomes (location HLM et location privée en particulier) et une lente érosion de la part des personnes logées gratuitement ou hébergées. Se confirme la tendance à l'amélioration de l'accès à un logement indépendant des personnes entrées au RMI en 1995, depuis le dépôt de leur demande de Revenu Minimum d'Insertion. Les problèmes n'ont pas tous disparu, mais l'évolution est dans l'ensemble positive.

Tableau n° 26

**Entre la demande de RMI et l'enquête :
progression de la part des locataires**

Statut d'occupation du logement au moment ...	de la demande de RMI	de l'enquête CRÉDOC
Propriétaires - accédants	7 %	7 %
Locataires HLM	22 %	25 %
Locataires hors HLM	32 %	35 %
Logés gratuitement, hébergés par des proches	35 %	30 %
Sans logement, en hébergement d'urgence - autres statuts	4 %	2 %
Ensemble	100 %	100 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

3. Aide matérielle et relations : une proximité avec la famille

En-dehors de la contribution de la famille au logement dont bénéficient une part non négligeable des entrants récents au RMI, d'autres formes d'aide matérielle sont assez répandues. Le questionnaire portait sur l'aide en nourriture, les prêts et les dons d'argent. A partir de ces trois informations, un indicateur synthétise le niveau d'aide matérielle originaire de la famille dont ont bénéficié les nouveaux entrants au RMI. Pour l'aide alimentaire, le questionnement ne permet pas de distinguer l'aide apportée par les amis de celle de la famille.

Encadré méthodologique :
la construction d'un indicateur du niveau d'aide matérielle
apportée
par la famille depuis la demande de RMI

Cet indicateur est construit à partir des questions suivantes. Un point est attribué à chaque réponse correspondant à une aide.

** correspond à un point et 0 à aucun point.*

Synthèse des réponses sur l'aide alimentaire des proches :

« Est-ce qu'il arrive :

a) Que votre famille, des amis vous donnent de quoi préparer votre repas (légumes de jardin, confitures, volailles, lapins qu'ils élèvent ou courses qu'ils vous donnent)

b) Que votre famille, des amis vous fournissent des repas ou vous invitent à manger (y compris les personnes qui vous hébergent) »

* *Au moins une réponse « oui souvent » ou « oui parfois » 62 %*
 0 *Aucune réponse « oui » à ces questions..... 38 %*

« Depuis votre demande de RMI de 1995, avez-vous dû emprunter de l'argent auprès de la famille ? »

* *Oui.....34 %*
 0 *Non.....66 %*

« Depuis votre demande de RMI de 1995, avez-vous dû quand même faire appel à d'autres aides financières (sans tenir compte des prêts) auprès de la famille ? »

* *Oui, régulièrement.....9 %*
 * *Oui, mais pas régulièrement19 %*
 0 *Non.....71 %*

L'addition de tous ces points aboutit à un score de niveau d'aide matérielle apportée par la famille, allant de 0 à 3 points. Ce score est résumé en 3 grands postes :

Aucun type d'aide (0 point)

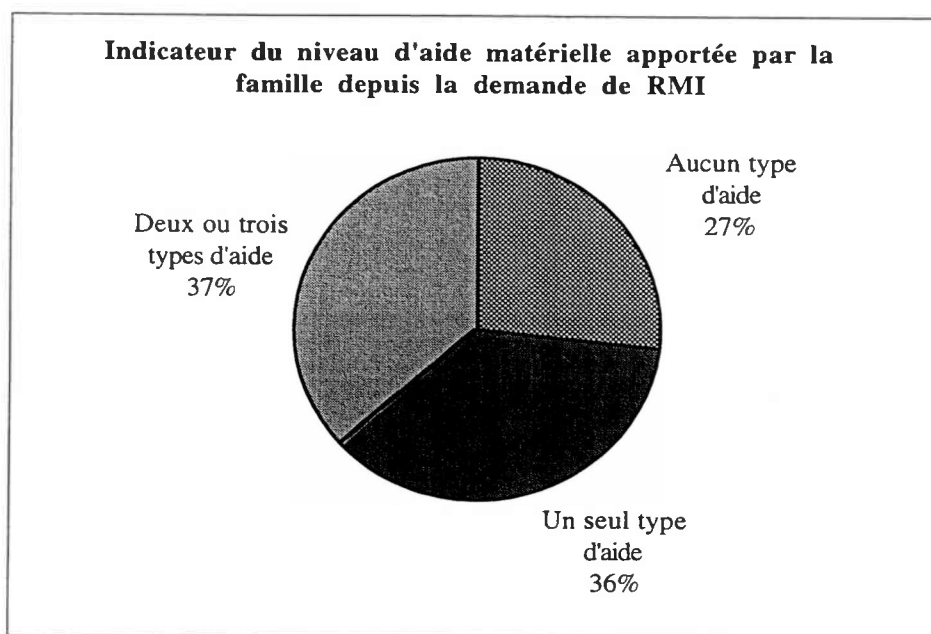
Un seul type d'aide (1 point)

Deux ou trois types d'aides (2 ou 3 points)

A partir de la synthèse des questions sur l'aide matérielle, l'ensemble des entrants récents au RMI peut être partagé en trois groupes. Le plus petit (environ le quart des personnes ayant demandé le RMI en 1995) est celui des personnes n'ayant bénéficié d'aucune aide. Les deux autres groupes sont de taille équivalente, et se composent, d'un côté, de ceux ayant reçu une seule aide, de l'autre, de ceux ayant reçu deux ou trois aides matérielles.

Graphique n° 11

Les trois-quarts des entrants récents au RMI ont reçu au moins un type d'aide matérielle de leur famille



Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Les entrants récents au RMI n'ayant bénéficié d'aucune aide matérielle de la famille sont un peu plus âgés que les autres, ce sont surtout des couples avec enfant(s). Ils ont plus que les autres arrêté l'école avant la fin de la scolarité obligatoire. Leur parcours est typique des entrants au RMI plutôt âgés, avec un passage long par l'emploi stable. Une partie de ces entrants non aidés sont des femmes au foyer. Les parents sont parfois décédés.

Les entrants au RMI ayant bénéficié d'au moins deux aides sont plus jeunes qu'en moyenne, et ont davantage un enfant à charge. Ils ont atteint un meilleur niveau scolaire que la moyenne. Ils décrivent souvent la situation financière de leurs parents par la phrase : « *Ils n'ont pas de problèmes particuliers mais ils ne sont pas riches* ».

Les situations d'hébergement n'ont pas été prises en considération pour construire cet indicateur d'aide matérielle de la famille. On aurait pu s'attendre à ce que l'aide matérielle forte soit davantage au bénéfice des hébergés, il n'en est rien. Aucune des classes construites par le niveau d'aide matérielle ne se singularise par une surreprésentation des hébergés.

La relative forte solidarité familiale envers les entrants récents au RMI est d'autant plus remarquable que les familles mises ainsi à contribution n'ont généralement pas des budgets très importants.

L'enquête du CRÉDOC donne des indications sur le niveau de revenus des parents. La plupart des personnes ont pu situer leurs parents, quand ceux-ci sont encore en vie, dans une fourchette de revenus. En dehors d'une approche monétaire, une question porte sur l'appréciation subjective par les entrants récents au RMI du niveau de vie de leur parents. La méthode suivie quand les réponses sont différentes pour le père et la mère est de privilégier la réponse portant sur les revenus les plus élevés (voir encadré méthodologique).

Il est possible qu'une approche plus rigoureuse du revenu des parents donne des résultats différents. L'information recueillie est approximative, puisque les enfants adultes ne connaissent pas forcément avec précision le revenu de leurs parents. Cette question ne donne qu'une image imparfaite du niveau de vie réel de la famille, puisqu'il n'a pas été tenu compte de la composition des ménages et donc du nombre de personnes à charge. En particulier, certains parents peuvent avoir des enfants plus jeunes et encore en cours d'études ou en recherche d'insertion professionnelle stable. Il faut donc prendre ces indicateurs comme un ordre de grandeur des moyens financiers des parents des personnes entrées récemment au RMI.

Encadré méthodologique :
Deux indicateurs du niveau de vie
des parents des entrants récents au RMI

Pour les deux questions, l'une monétaire, l'autre subjective, portant sur le niveau de vie des parents, les réponses pouvaient être différentes pour le père et la mère, dans le cas où les parents étaient séparés ou l'un des deux décédé. Pour construire ces indicateurs du niveau social des parents, dans le cas de réponses distinctes pour le père ou la mère, on a gardé :

- *la réponse du parent en vie si l'autre est décédé*
- *la réponse du parent pour qui une indication de niveau de vie était donnée, si pour l'autre parent le niveau de vie n'était pas connu ou les contacts inexistant*
- *la réponse la plus élevée si les niveaux de vie étaient différents pour le père et la mère.*

« Actuellement, que diriez-vous de la situation financière de vos parents, s'ils sont encore en vie ? »

<i>Ils ont des problèmes financiers</i>	<i>18 %</i>
<i>Ils n'ont pas de problèmes particuliers mais ils ne sont pas riches</i>	<i>43 %</i>
<i>Ils sont plutôt à l'aise financièrement</i>	<i>18 %</i>
<i>Ne sait pas ou aucun contact - autre réponse</i>	<i>10 %</i>
<i>Sans objet - parents décédés.....</i>	<i>11 %</i>

« Quel est, approximativement, l'ensemble des ressources mensuelles de vos parents ? »

<i>Moins de 5 000F par mois.....</i>	<i>26 %</i>
<i>De 5 000 à moins de 10 000 F par mois.....</i>	<i>22 %</i>
<i>De 10 000 à moins de 20 000F par mois.....</i>	<i>11 %</i>
<i>20 000F et plus par mois.....</i>	<i>4 %</i>
<i>Ne sait pas ou aucun contact.....</i>	<i>26 %</i>
<i>Sans objet (parents DCD).....</i>	<i>11 %</i>

On aurait pu s'attendre à ce que l'aide matérielle apportée par la famille soit d'autant plus importante que les revenus sont élevés. Il n'en est rien. Le niveau de vie des parents n'apparaît pas en soi comme un facteur lié à l'importance de l'aide matérielle accordée. L'opposition entre les moins aidés et les plus aidés est en fait une opposition entre ceux qui ne connaissent pas les revenus des parents ou dont les parents sont décédés (cas plus répandus chez les moins aidés) et ceux qui répondent quand on les interroge sur le niveau de vie des parents (cas des plus aidés).

Le premier indicateur de solidarité familiale portait sur les aides matérielles effectivement reçues de la part de la famille depuis la demande de RMI. Un deuxième indicateur mesure davantage le type de relations avec la famille que l'aide effectivement reçue. Il est lui aussi construit par addition de points pour des réponses faisant état d'une proximité avec la famille. Il tient compte de l'existence de contacts, des sorties effectuées avec la famille, des aides attendues en cas de « coup dur » et du fait de parler ou non aux proches de leur « qualité » de bénéficiaire du RMI .

Encadré méthodologique :
la construction d'un indicateur de l'intensité des relations
sociales avec la famille

Cet indicateur est construit à partir des questions suivantes. Un point est attribué à chaque réponse correspondant à une aide.

*** correspond à deux points, * à un point et 0 à aucun point.*

« Au cours des trois derniers mois, avez-vous eu un contact par téléphone ou par lettre avec les membres de votre famille ou des amis, ne résidant pas avec vous (grands parents, père, mère, beaux-parents, enfants, autres parents ?) »

*	<i>Au moins une réponse « oui »</i>	87 %
0	<i>Aucune réponse « oui » à ces questions</i>	13 %

« Vous arrive-t-il, souvent, parfois, rarement ou jamais de sortir en famille ? »

**	<i>Souvent</i>	20 %
*	<i>Parfois</i>	33 %
0	<i>Rarement</i>	25 %
0	<i>Jamais</i>	22 %

Synthèse de la question : « En cas de coup dur (financier, familial, de santé ...), y a-t-il dans votre entourage, en dehors des personnes qui vivent avec vous, des gens sur qui vous puissiez compter pour :

- a) Vous héberger quelques jours en cas de besoin
- b) Vous apporter une aide en argent (y compris prêt)
- c) Vous aider autrement (aide en nature, services, soutien moral) ? »

**	<i>Aide dans trois domaines</i>	57 %
*	<i>Aide dans un ou deux domaines</i>	30 %
0	<i>Aucune aide attendue</i>	13 %

Synthèse des trois questions suivantes :

« Avez-vous dit que vous étiez au RMI : à votre père ou à votre mère »

<i>Oui</i>	71 %
<i>Non</i>	16 %
<i>Sans objet (pas ou plus de père et mère)</i>	13 %

« Avez-vous dit que vous étiez au RMI : à vos enfants ou à ceux de votre conjoint qui ont 18 ans ou plus »

<i>Oui</i>	19 %
<i>Non</i>	9 %
<i>Sans objet (pas ou plus de père et mère)</i>	72 %

« Avez-vous dit que vous étiez au RMI : à d'autres parents »

<i>Oui</i>	60 %
<i>Non</i>	34 %
<i>Sans objet (pas ou plus de père et mère)</i>	7 %

Aux trois questions sur la connaissance par la famille de la perception du RMI :

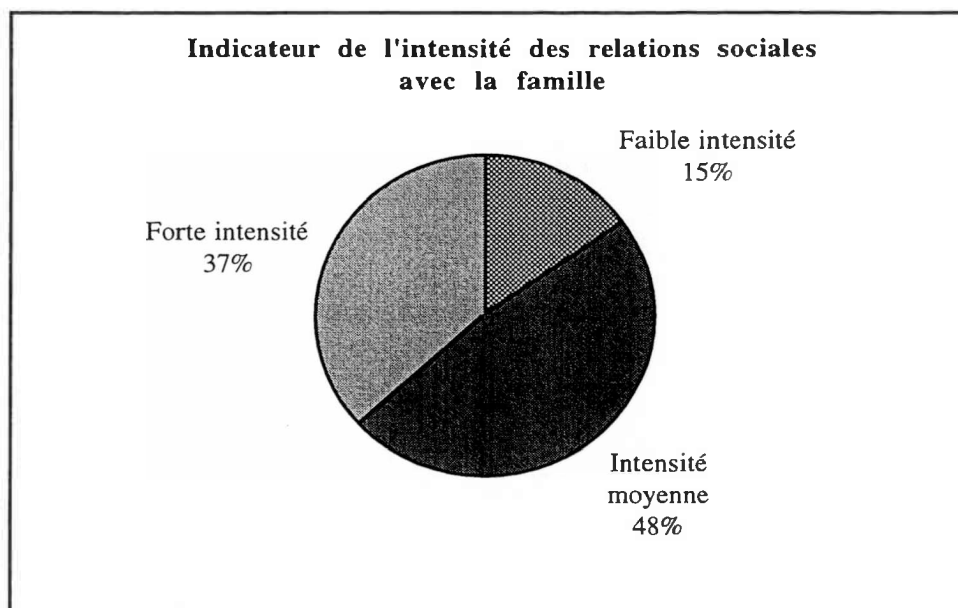
*	<i>Au moins une réponse « oui »</i>	87 %
0	<i>Aucune réponse « oui »</i>	13 %

L'addition de tous ces points aboutit à un score d'intensité des relations sociales avec la famille, allant de 0 à 6 points. Ce score est résumé en 3 grands postes :

- Faible intensité (de 0 à 2 points)
- Intensité moyenne (de 3 à 4 points)
- Forte intensité (de 5 à 6 points)

Graphique n° 12

**Plus du tiers des entrants récents au RMI
ont des relations sociales fortes avec leur famille**



Source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI, 1996.

L'indicateur relationnel apporte une analyse différente de celle fondée sur l'aide matérielle de la famille. L'aide matérielle ne va pas toujours de pair avec de fortes relations. Par exemple, 54 % des entrants récents au RMI bénéficiant d'une aide matérielle forte n'ont pas pour autant de relations avec la famille qu'on peut qualifier de « forte intensité ».

L'indicateur relationnel avec la famille montre que les personnes ayant un faible niveau de relations avec la famille ont davantage sollicité l'aide des services sociaux ou les associations d'entraide. Leur situation financière paraît nettement plus dégradée que celle des entrants récents ayant peu bénéficié de l'aide familiale, comme le montrent les faibles taux de disposition d'une voiture ou d'un téléphone, ou encore la fréquence des réponses positives à la question : « *Y a-t-il des moments dans le mois où vous ne pouvez pas acheter la nourriture dont vous avez besoin pour vous (et votre conjoint, vos enfants) parce que vous n'avez plus assez d'argent ?* »

Autre différence notable de résultats entre les indicateurs, le niveau le plus élevé de relations avec la famille correspond à un sous-groupe d'entrants récents au RMI qui sont plus que la moyenne sortis du RMI pour accéder à un emploi ou une formation. Ce n'est pas le cas des personnes les plus aidées matériellement par la famille. A l'inverse, les personnes ayant les plus faibles relations avec la famille sont celles qui sont le plus encore au RMI au moment de

l'enquête, Il n'en est pas de même pour les personnes les moins aidées matériellement par la famille.

Sur le plan des caractéristiques socio-démographiques ou des parcours, les entrants récents au RMI ayant des relations faibles avec leur famille ressemblent aux entrants récents ne bénéficiant pas de l'aide matérielle de celle-ci. Par rapport à l'ensemble des personnes rencontrées, les entrants récents ayant un faible niveau de relation avec la famille sont plus âgés, ont atteint un niveau scolaire plus bas, et ont davantage connu des emplois stables pendant au moins dix ans dans le passé.

4. Les entrants récents au RMI et la perspective de faire participer les familles aisées au financement de l'allocation

Dans le débat public sur les conditions d'attribution du Revenu Minimum d'Insertion, apparaît parfois le thème de la mise en oeuvre de l'obligation alimentaire, qui supposerait des enquêtes systématiques sur les revenus des parents et ascendants des personnes demandant le RMI afin que l'État puisse recouvrir une partie des sommes versées au titre du RMI au cas où les demandeurs feraient partie de familles aisées.

Le questionnaire passé auprès des entrants récents au RMI par le CRÉDOC a intégré des questions d'opinion pour tester les réactions des personnes sur ce thème. L'encadré suivant reprend toutes les questions sur le thème de l'obligation alimentaire, avec les pourcentages de réponses obtenues. Ces questions prennent tout leur sens dans le cadre général des relations des allocataires du RMI avec leur famille.

Les deux premières questions portent sur l'opinion des allocataires récents au sujet de la pertinence du recours à l'obligation alimentaire si la famille a des revenus qui le permettent. Dans un premier cas, l'entraide est envisagée des parents aisés vers un jeune adulte sans ressources, dans le deuxième cas, il est envisagé de solliciter les enfants adultes ayant des revenus suffisants pour un parent d'une cinquantaine d'années sans ressources. Quelle que soit la génération pour laquelle la question est posée, une majorité des allocataires récents se disent favorables au statu quo : nettement plus de personnes trouvent normale la situation présente de la participation de l'État quels que soient les revenus des parents ou enfants que l'hypothèse de la sollicitation de la famille. L'hostilité à la sollicitation familiale est légèrement plus forte quand il est envisagé un soutien des parents vers les enfants qu'un soutien en sens inverse.

Les personnes s'étant opposées au principe de substituer à l'aide de l'État la solidarité familiale ont pu à travers deux questions d'opinion expliciter les raisons de leur position. Un plébiscite se fait pour adhérer à l'opinion selon laquelle l'aide de la famille doit garder un caractère volontaire (94 % d'adhésion à la phrase : « *Il ne faut pas obliger la famille (parents, enfants adultes) à payer pour celui qui demande le RMI, elle le fait si elle le veut* »). Une très large majorité conçoit l'aide familiale comme devant s'ajouter au RMI (83 % de réponses favorables à la proposition : « *Si la famille aide une personne qui est au RMI, cet argent doit s'ajouter au RMI* »).

Aux personnes qui se sont prononcées en faveur du recours à l'obligation alimentaire, soit entre parents et enfants, soit entre enfants et parents, en cas de ressources suffisantes de la famille, on a demandé quel était le niveau de ressources minimum dont la famille devait disposer avant d'être sollicitée. Le plancher de 10 000 F par mois a été cité par 31 % des personnes favorables à la sollicitation de la famille, et le plancher de 15 000 F mensuels par 28 % d'entre elles.

Dans l'hypothèse d'une activation de l'obligation alimentaire au moment de leur demande de RMI, un peu plus de la moitié des allocataires récents ont répondu que dans un tel contexte, ils n'auraient pas fait la demande. Un peu plus du tiers des entrants récents au RMI déclarent qu'ils auraient quand même déposé la demande de RMI. 7 % des allocataires récents ne savent pas ce qu'ils auraient fait face à une telle éventualité. Pour les autres, cette hypothèse n'aurait rien changé puisqu'ils n'ont ni parents ni enfants adultes à solliciter (4 % des réponses).

L'importance de la part des allocataires récents qui ont déclaré que si leur famille avait dû être sollicitée pour financer leur RMI ils ne l'auraient pas demandé, ne doit pas s'interpréter comme une estimation sérieuse de ce que les personnes feraient dans un tel cas de figure. Il s'agit d'une réponse hypothétique. Elle montre le malaise très grand que cette perspective crée dans le public du RMI. Elle est aussi un signe d'hostilité à ce type de mesure.

Solliciter les parents ou enfants adultes, serait déjà devoir déclarer qu'on est au RMI. Or 19 % des allocataires récents ayant encore des parents ne leur ont pas dit qu'ils percevaient cette prestation, et le tiers de ceux qui ont des enfants de plus de 18 ans n'ont pas dit à ces enfants qu'ils touchaient le RMI.

Les réponses des entrants récents au RMI sur le thème de l'obligation alimentaire

Je vais vous citer deux cas différents :

a) Une personne de 30 ans demande le RMI, ses parents ont 55 ans. Dans ce cas, avec laquelle des deux phrases suivantes êtes-vous le plus d'accord :

<i>C'est normal que l'État paye le RMI, quels que soient les revenus des parents, comme c'est le cas actuellement</i>	59 %
<i>C'est normal que les parents payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants</i>	32 %
<i>Ne sait pas</i>	7 %
<i>Autre réponse</i>	2 %

b) Une personne de 50 ans demande le RMI, son enfant a 25 ans. Dans ce cas, avec laquelle des deux phrases suivantes êtes-vous le plus d'accord :

<i>C'est normal que l'État paye le RMI, quels que soient les revenus des enfants adultes comme c'est le cas actuellement</i>	54 %
<i>C'est normal que les enfants adultes payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants</i> ...	36 %
<i>Ne sait pas</i>	8 %
<i>Autre réponse</i>	2 %

(Question posée aux personnes n'ayant répondu ni « *C'est normal que les parents payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants* », ni « *C'est normal que les enfants adultes payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants* » :)

Vous ne trouvez pas souhaitable que les parents ou les enfants adultes payent la totalité ou une partie du RMI. Pouvez-vous me dire si vous êtes d'accord ou pas avec les phrases suivantes ?

a) Il ne faut pas obliger la famille (parents, enfants adultes) à payer pour celui qui demande le RMI, elle le fait si elle le veut

<i>D'accord</i>	94 %
<i>Pas d'accord</i>	2 %
<i>Ne sait pas</i>	4 %

b) Si la famille aide une personne qui est au RMI, cet argent doit s'ajouter au RMI

<i>D'accord</i>	83 %
<i>Pas d'accord</i>	11 %
<i>Ne sait pas</i>	6 %

(Question posée aux personnes ayant répondu soit « *C'est normal que les parents payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants* », soit « *C'est normal que les enfants adultes payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants* » :)

A votre avis, à partir de quel niveau de revenus les parents ou enfants adultes devraient-ils payer une partie ou la totalité du RMI ?

<i>Le SMIC</i>	9 %
<i>Au moins 10 000 F par mois de revenus</i>	31 %
<i>Au moins 15 000 F par mois de revenus</i>	28 %
<i>Au moins 20 000 F par mois de revenus</i>	15 %
<i>Au moins 30 000 F par mois de revenus</i>	5 %
<i>Ne sait pas</i>	9 %
<i>Autre réponse</i>	2 %

(Question posée à tous)

Si au moment de votre demande de RMI, il avait existé une loi obligeant la famille (parents ou enfants adultes) à payer tout ou partie du RMI, auriez-vous quand même fait la demande ?

<i>Sans objet (pas ou plus de famille)</i>	4 %
<i>Oui</i>	37 %
<i>Non</i>	52 %
<i>Ne sait pas - non réponse</i>	7 %

(Si réponse « oui, aurait quand même demandé le RMI ») :

Que se serait-il passé ?

<i>Votre famille a des revenus faibles et n'aurait pas à participer</i>	50 %
<i>Votre famille a les moyens de participer et elle l'aurait fait sans difficulté</i>	15 %
<i>Votre famille a les moyens de participer mais cela créerait des difficultés entre votre famille et vous</i>	24 %
<i>Autre réponse</i>	4 %
<i>Ne sait pas ce qui se serait passé</i>	17 %

(Si réponse « non, n'aurait pas demandé le RMI ») :

Pourquoi ?

<i>Parce que vous ne voulez pas être à la charge de votre famille</i>	33 %
<i>Parce que cela créerait des difficultés financières à votre famille et vous ne le voulez pas</i>	25 %
<i>Parce que cela créerait des tensions entre votre famille et vous</i>	7 %
<i>Parce que vous préférez que votre famille vous aide si elle le veut bien et non par obligation</i>	31 %
<i>Autre réponse</i>	4 %

Les allocataires récents ayant déclaré qu'ils n'auraient pas demandé le RMI si cette démarche avait entraîné l'obligation de solliciter la participation de leurs parents ou enfants adultes ont été interrogés sur les raisons de ce refus. La réponse la plus courante est le refus d'être à la charge des parents ou des enfants adultes (33 % des réponses). Une proportion voisine d'allocataires récents qui auraient refusé de demander le RMI dans une telle situation a déclaré son attachement au côté volontaire de l'entraide familiale (31 % des réponses). Le quart des personnes n'imaginant pas demander le RMI si cela imposait la contribution de parents justifient leur réponse par le refus de créer des difficultés financières à leur famille. La peur de voir la demande de RMI créer des tensions avec la famille dans un tel système est moins évoquée (7 % des réponses).

Parmi les allocataires récents ayant déclaré qu'ils auraient demandé le RMI même s'il existait une loi obligeant la famille à payer tout ou une partie du RMI, 50 % d'entre eux pensent que leur famille a des revenus trop faibles pour être amenée à participer et un quart pensent que cette situation créerait des difficultés relationnelles entre leur famille et elles-mêmes, malgré les possibilités matérielles de la famille pour les aider. Seule une petite minorité

d'allocataires récents pensent que la famille aurait participé sans faire de difficultés (15 % des réponses). Un sixième des personnes qui auraient demandé de toutes façons le RMI ne savent pas ce qui se serait passé par rapport à leur famille d'origine dans le cas d'une obligation d'aide.

Trois degrés dans les opinions vis-à-vis de l'obligation de participation de la famille au financement du RMI

Le croisement des deux questions sur le thème de « qui doit payer le RMI, l'État ou la famille », permet de distinguer trois degrés dans les opinions sur l'obligation de participation de la famille.

Le premier degré est composé de personnes toujours hostiles au caractère obligatoire de l'aide familiale. 47 % des entrants récents pensent que c'est toujours à l'État de payer le RMI, que ce soit pour les enfants ou pour les parents.

Le deuxième degré comprend les opinions variables selon les générations. Ainsi 17 % des allocataires récents de l'échantillon, ont déclaré :

- soit que l'État doit payer dans le cas des jeunes de 25 ans mais que dans le cas des personnes de 50 ans, le financement du RMI devrait incomber à leurs enfants d'au moins 25 ans s'ils ont les moyens de le faire (11 % des réponses)
- soit que l'État doit payer dans le cas des personnes de 50 ans, mais que dans le cas d'un jeune de 25 ans, la charge de financer le RMI devrait revenir aux parents s'ils ont les moyens de le faire (6 % des réponses).

Le troisième degré regroupe les réponses favorables à la participation de la famille si celle-ci en a les moyens, tant dans le cas d'un jeune de 25 ans que celui d'un adulte de 50 ans. Le groupe des personnes toujours favorables à la participation de la famille représente 24 % de l'échantillon.

Tableau n° 27

**Répartition des 899 entrants au RMI selon leurs réponses
aux deux questions sur l'obligation alimentaire.**

		Pour une personne de 50 ans...		
		Normal que l'État paye	Normal que les parents payent	Ne sait pas, autre
Pour une personne de 30 ans...	Normal que l'État paye	422 personnes <i>Attitude « toujours l'État »</i>	96 personnes <i>Attitude « variable selon générations »</i>	11 personnes <i>Attitude « au moins une réponse sans opinion »</i>
	Normal que les parents payent	53 personnes <i>Attitude « variable selon générations »</i>	219 personnes <i>Attitude « toujours la famille »</i>	18 personnes <i>Attitude « au moins une réponse sans opinion »</i>
	Ne sait pas, autre	11 personnes <i>Attitude « au moins une réponse sans opinion »</i>	9 personnes <i>Attitude « au moins une réponse sans opinion »</i>	14 personnes <i>Attitude « au moins une réponse sans opinion »</i>

Source : RMI 900 - CRÉDOC-DIRMI, 1996.

Remarque : Les intitulés complets de question figurent dans l'encadré précédent.

Restent 12 % d'allocataires récents qui ont donné une autre réponse ou ne savaient pas comment répondre à au moins une des deux questions sur la participation financière de la famille au versement du RMI.

Les trois groupes d'opinion sur les questions de participation de la famille au financement du RMI se différencient en termes d'âge, de sexe, de trajectoire scolaire ou de parcours professionnel. Les écarts ne sont pas aussi forts toutefois que ceux rencontrés sur d'autres plans.

Les opinions vis-à-vis du dispositif RMI sont bien divergentes, les partisans du « toujours l'État » ayant tendance à se montrer mécontents du dispositif du RMI alors que les partisans du « toujours famille » affichent des opinions plus favorables. Les premiers sont en

fait plus bénéficiaires de l'aide familiale, mais pas des aides sociales, alors que les seconds peuvent moins compter sur leur famille (leurs parents sont d'ailleurs souvent décédés) et sollicitent davantage les services sociaux. Autrement dit, on a l'impression que les partisans de « toujours l'État » ont répondu en leur nom, alors que les partisans du « toujours la famille » ont plutôt répondu au nom des autres, leurs parents ou enfants adultes, s'ils en ont, n'étant pas susceptibles d'être concernés par une implication financière des familles aisées au financement du RMI de certains de leurs membres.

Le groupe d'allocataires ayant déclaré qu'une loi obligeant la famille à financer totalement ou en partie le RMI les aurait dissuadés de demander le RMI a peu de traits le singularisant du groupe d'allocataires récents ayant déclaré que dans une telle éventualité ils auraient maintenu leur demande. Tout au plus peut-on noter, chez ceux qui ont déclaré qu'une telle hypothèse ne les aurait pas dissuadés de demander le RMI, une situation financière qui semble un peu plus difficile que celle de la moyenne des entrants récents au RMI.

« Qui doit payer le RMI, toujours l'État » : une opinion d'allocataires récents bénéficiant un peu plus souvent de l'aide de la famille

Bien que les écarts avec les réponses de l'ensemble des entrants récents ne soient pas très prononcés, comme le montrent les pourcentages du tableau suivant, il est possible de tracer un portrait type des personnes favorables au financement du RMI par l'État tant pour les enfants que pour les parents quels que soient les revenus de la famille. Les allocataires récents ayant répondu que c'est toujours à l'État de payer le RMI sont, comparés à la moyenne, davantage des jeunes de moins de trente ans, et en particulier des personnes sans enfant et plutôt jeunes. Une partie d'entre eux n'ont connu aucun emploi. D'autres ont surtout connu l'emploi précaire. Certains ont déjà perçu une indemnisation du chômage par l'ASSEDIC. Ces entrants récents favorables à la participation systématique de l'État dans le financement du RMI semblent mieux informés sur leurs droits puisqu'ils ont peu connu de délai entre leur condition de demandeur potentiel du RMI et le dépôt de RMI pour des raisons de méconnaissance.

Tableau n° 28

Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents favorables au financement du RMI par l'État

	Favorable financ. par État	Ensemble entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	422	899
Domaine : démographie		
Age : moins de 30 ans	47 %	42 %
Sans enfants, allocataires récents de moins de 40 ans	48 %	41 %
Domaine : parcours scolaire		
Diplôme : baccalauréat et plus	27 %	24 %
Domaine : parcours professionnel		
Emploi d'au moins un an : jamais	40 %	36 %
Indemnisation du chômage avant le RMI : ASSEDIC	35 %	31 %
Parcours professionnel : loin de l'emploi	14 %	11 %
Parcours professionnel : travail précaire dominant	27 %	24 %
Domaine : Opinions		
RMI, revenu plutôt que coup de pouce à l'insertion	33 %	27 %
Opinion sur le RMI comme mesure : très insuffisant	28 %	24 %
Ne pense pas que le RMI augmente chances travail stable	70 %	66 %
Opinion sur le montant du RMI: très insuffisant	42 %	38 %
Attente avant versement du RMI: trop longue	54 %	50 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Logement : gratuit - hébergé	38 %	35 %
Disposition d'une voiture : oui	60 %	54 %
Domaine : enfance - relations famille - ressources - travail social		
En cas de coup dur : aide famille - amis 3 domaines	62 %	57 %
Enfance : assistante sociale vue régulièrement : non	83 %	79 %
Enfance : élevé toujours par ses deux parents	68 %	64 %
Enfance - niveau de difficultés : aucune	40 %	37 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Leur refus de l'obligation de faire participer les familles qui en ont les moyens s'inscrit dans cette attitude plus générale d'esprit critique. Leurs opinions sur le RMI montrent une attitude de mécontentement et de revendication¹¹.

Ils n'ont généralement pas connu de difficultés pendant l'enfance. En cas de difficultés ils s'attendent à recevoir l'aide de leur famille. Ils sont légèrement plus souvent hébergés que les autres. Si tous ces indicateurs montrent l'existence d'une solidarité réelle de leur famille envers eux, ils sont par contre plutôt éloignés des travailleurs sociaux. Les montants de ressources des parents sont hétérogènes, on ne peut donc en conclure que ces allocataires récents proviennent de familles aisées.

« Qui doit payer le RMI, la famille si elle en a les moyens » : plutôt une opinion d'allocataires récents dont la famille ne serait pas concernée

Ici encore, les écarts sont peu prononcés entre le sous-groupe des personnes favorables à la participation de la famille au financement du RMI si elle est aisée et l'ensemble des entrants récents au RMI.

Les personnes favorables à ce que la famille, si elle en a les moyens, finance tout ou une partie du RMI, que la demande provienne d'un allocataire jeune ou moins jeune, s'opposent en de nombreux points aux personnes qui jugent la situation actuelle normale. Ce groupe partisan de la participation des familles comprend davantage d'allocataires récents âgés, d'un niveau scolaire faible. Certains ont connu des périodes de recherche d'emploi longues ayant parfois succédé à une expérience professionnelle stable d'au moins dix ans. Les opinions sur le RMI sont souvent bonnes. L'aide attendue de la part de la famille en cas de coup dur est plus faible qu'en moyenne, les parents sont d'ailleurs parfois décédés, mais les relations avec les travailleurs sociaux sont plus étroites. C'est un groupe où les femmes sont surreprésentées.

Autrement dit, les personnes favorables à une participation des familles aisées ont répondu au nom des autres, et non pour elles, car tout indique qu'elles ne se sentent pas concernées directement par une modification en ce sens du RMI.

¹¹ Dans les tableaux précédents, il n'a jamais été reporté les opinions typiques des sous-groupes décrits, ce thème méritant à lui seul des investigations plus poussées dans son analyse. On a fait une exception ici, les questions sur l'obligation alimentaire relevant du domaine des attitudes, il aurait été dommageable de les étudier sans tenir compte des autres opinions.

Tableau n° 29

Quelques réponses caractéristiques des allocataires récents favorables au financement du RMI par les familles si elles en ont les moyens

	Favorable financ. par famille	Ensemble entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	219	899
Domaine : démographie		
Age : 50 ans et plus	14 %	10 %
Age : de 40 à 49 ans	25 %	20 %
Femme	59 %	53 %
Domaine : parcours scolaire		
Scolarité : arrêt avant l'âge obligatoire	21 %	15 %
Diplôme : Certificat d'Etudes Primaires maximum	15 %	9 %
Domaine : parcours professionnel		
Durée des périodes au chômage avant le RMI : 3 ans et +	30 %	25 %
Emploi d'au moins un an : pendant au moins 10 ans	30 %	26 %
Domaine : Opinions		
RMI, coup de pouce à l'insertion plutôt que revenu	38 %	32 %
Opinion sur le RMI comme mesure : bonne chose	40 %	31 %
Opinion sur le montant du RMI: peut vivre avec	12 %	9 %
Domaine : Situation actuelle (logement)		
Logement : location HLM	27 %	22 %
Domaine : enfance - relations famille - ressources - travail social		
En cas de coup dur, nbre aide famille - amis attendue : aucune	19 %	13 %
Enfance : décès ou handicap d'un des parents	37 %	30 %
Assistante sociale vue régulièrement : oui	50 %	42 %
Depuis la demande de RMI, emprunt à la famille : non	74 %	66 %
Don alimentaire ou repas fourni par une association : souvent	14 %	10 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Quant aux personnes ayant donné des réponses variables sur la participation de la famille selon qu'on les interrogeait sur l'aide des enfants vers les parents ou des parents vers les enfants, elles ont peu de caractéristiques démographiques singulières, si ce n'est qu'on rencontre dans ce groupe une part plus élevée d'hommes que parmi l'ensemble des entrants au RMI.

Les personnes dont l'opinion sur le recours à la famille à la place de l'État pour financer le RMI est variable selon les générations concernées n'ont pas des opinions tranchées face au RMI. Elles ont davantage que la moyenne suivi des formations et ont souvent connu la perte d'un logement indépendant. Leur situation financière est parfois très dégradée et elles ont davantage que la moyenne emprunté à leur famille.

Les opinions sur l'aspect dissuasif ou non du recours à l'obligation alimentaire sont peu liées à d'autres caractéristiques des entrants récents au RMI

Les groupes formés par les opinions sur la mise en oeuvre de l'obligation alimentaire dans le cas du RMI sont nettement différenciés, comme on vient de le voir. Il n'en est pas de même pour les groupes formés par la réponse à la question sur le caractère dissuasif qu'aurait eu le recours à l'obligation alimentaire. Rappelons le texte de la question : « *Si au moment de votre demande de RMI, il avait existé une loi obligeant la famille (parents ou enfants adultes) à payer tout ou partie du RMI, auriez-vous quand même fait la demande ?* »

Une telle question ne peut exclusivement s'interpréter comme une prédiction sérieuse des attitudes qui seraient observées si dans la pratique l'obligation alimentaire était mise en oeuvre. Une grande prudence doit s'exercer sur la portée réelle de ces réponses.

Quelles que soient les caractéristiques observées (démographiques, scolaires, parcours professionnels ou encore conditions de vie pendant l'enfance), on ne note pas de différence nette entre le groupe des allocataires récents du RMI ayant répondu qu'ils auraient quand même fait la demande et le groupe de ceux qui pensent que dans ce contexte ils auraient été dissuadés de demander le RMI. Les quelques différences entre les groupes portent sur les conditions matérielles qui semblent indiquer des difficultés financières un peu plus grandes du côté des personnes ayant déclaré qu'elles auraient demandé le RMI de toutes façons.

Comparées à l'ensemble des entrants récents au RMI, les personnes ayant déclaré qu'elles auraient demandé quand même le RMI ont davantage bénéficié d'une aide alimentaire de leurs proches depuis leur demande. Parmi les personnes ayant déclaré qu'elles auraient demandé le RMI dans tous les cas, 67 % ont bénéficié d'une aide alimentaire de leurs proches depuis leur demande de RMI, (alors que ce n'est le cas que de 52 % des entrants récents au RMI), elles ont un peu plus emprunté à un service social dans la même période (12 % contre 9 % en moyenne). Les personnes résolues à demander le RMI même si la loi obligeait de prendre en compte les ressources des ascendants ou descendants disent davantage de leur

situation financière actuelle qu'elle est difficile (44 % d'entre elles ont ainsi décrit leur situation financière, contre 39 % de l'ensemble des entrants récents au RMI).

Les personnes déclarant qu'une telle loi les auraient dissuadées de demander le RMI sont un peu plus qu'en moyenne logées gratuitement ou hébergées, 38 % contre 35 % pour l'ensemble des entrants récents au RMI.

CHAPITRE 5
LES SITUATIONS
UN AN APRÈS LA DEMANDE DE RMI

Après avoir exploré les parcours avant le RMI et la situation des allocataires récents au moment de la demande, ce chapitre aborde certaines situations connues par les allocataires récents un an en moyenne après la demande de RMI. Trois éléments sont particulièrement abordés dans ce chapitre, la signature d'un contrat, la situation actuelle face à l'emploi et la sortie du RMI.

1. Le contrat d'insertion : les titulaires de diplômes élevés sont les plus concernés

Au niveau national, on estime aujourd'hui à 48 % la proportion d'allocataires du RMI (toutes dates d'entrée dans le dispositif confondues) qui ont signé un contrat d'insertion. Parmi les allocataires entrés en 1995 et interrogés en moyenne un an plus tard, qu'ils soient encore au RMI à cette date ou non, le taux de signature de contrat est de 28 %. Etant donnée l'ancienneté moyenne de présence dans le dispositif du RMI de l'ensemble des bénéficiaires de ce minimum social, qui est nettement supérieure à celle des personnes ayant déposé une demande de RMI au premier semestre 1995, ce résultat n'est pas étonnant.

Si on compare les allocataires récents ayant signé un contrat aux autres, on observe quelques singularités dans le profil type des contractants. Ils sont un peu plus jeunes que la moyenne. Ce sont plus souvent des familles monoparentales, mais les écarts observés avec la moyenne sont faibles. Ils sont davantage titulaires du baccalauréat.

Les allocataires récents ayant signé un contrat d'insertion ont davantage connu des emplois de courte durée que de longue durée dans la période qui a précédé le RMI. Ils sont proches des stages et des mesures pour l'emploi, tant dans leur parcours antérieur au RMI que dans leur situation présente. Leur taux de sortie du RMI n'en est pas pour autant différent de celui de l'ensemble des entrants récents au RMI¹². Les entrants récents ayant signé un contrat d'insertion sont plus que la moyenne en contrat aidé ou en formation au moment de l'enquête. L'accès à un contrat aidé ne passe pas toujours pour autant par la signature d'un contrat

¹² Comme on le verra plus loin dans ce chapitre, une partie des entrants récents au RMI ayant un emploi au moment de l'enquête sont encore allocataires. Il n'y a pas d'équivalence entre être sorti du RMI et avoir un emploi.

d'insertion, puisque sur 100 allocataires récents travaillant au moment de l'enquête sous contrat aidé, un peu moins de la moitié seulement (46 % précisément) ont déjà signé un contrat d'insertion au titre du RMI.

Tableau n° 30

**Quelques réponses caractéristiques
des allocataires récents ayant signé un contrat d'insertion**

	Allocataires récents ayant signé un contrat d'insertion	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	255	899
Domaine : démographie		
Age : de 25 à 29 ans	43 %	36 %
Domaine : parcours scolaire		
Scolarité : 3 ans minimum après l'âge obligatoire	39 %	34 %
Diplôme : baccalauréat et plus	31 %	24 %
Domaine : parcours professionnel		
Parcours : travail précaire dominant	31 %	24 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Formation depuis la demande de RMI : oui	31 %	22 %
Situation actuelle : en formation	11 %	6 %
Actuellement : travaille en contrat aidé	19 %	12 %
Situation actuelle : touche encore le RMI	74 %	66 %
Voiture à disposition : oui	61 %	56 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

On a voulu connaître toutes choses égales par ailleurs les facteurs qui favorisaient la probabilité de signer un contrat d'insertion. On a donc procédé à une analyse par régression logistique en utilisant un modèle de référence semblable au modèle présenté précédemment pour analyser les facteurs expliquant la probabilité d'avoir été inscrit plusieurs fois au RMI. L'intégralité du modèle utilisé dans la régression est présentée au chapitre 3 (tableau n° 16).

Dans ce modèle, la possession du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur augmente nettement la probabilité d'avoir signé un contrat d'insertion. Le fait d'être passé plusieurs fois au RMI est également un facteur renforçant la probabilité d'avoir signé un contrat, ceci étant sans doute indirectement le fait d'une durée plus longue au RMI. Si la motivation principale d'entrée au RMI est l'accès à un stage ou à un contrat aidé, la probabilité de signer un contrat est plus grande. Ces allocataires récents arrivent avec un projet précis et réussissent à le concrétiser

par le contrat. Enfin, les propriétaires et accédants ont une probabilité plus forte de signer un contrat que les personnes de référence (qui sont hébergées ou logées gratuitement).

Le fait de ne plus toucher le RMI (qu'on soit sorti vers l'emploi ou vers d'autres situations) diminue la probabilité de signer un contrat. Ceci confirme bien que la sortie du RMI ne passe pas toujours par la signature d'un contrat. Il est vrai que parmi les allocataires entrés au premier semestre 1995, ceux qui ne perçoivent plus l'allocation sont forcément restés moins longtemps au RMI que ceux qui la perçoivent encore au moment de l'enquête, ce qui diminue d'autant le temps où un contrat a pu être élaboré. Les passages rapides dans le dispositif du RMI peuvent être le fait de personnes qui ont déjà un projet d'insertion et le réalisent sans passer par le cadre formel du contrat d'insertion.

Enfin, la probabilité de signer un contrat est plus faible pour les allocataires récents sans voiture que pour ceux qui sont motorisés. On retrouve sans doute ici le handicap dans l'accès aux services gérant le RMI que constitue l'absence d'un véhicule dans un pays où toutes les zones du territoire national sont loin d'être largement desservies par les transports en commun.

L'enquête du CRÉDOC n'a pas développé les contenus de contrat, les statistiques du SESI à ce sujet sont déjà très riches¹³.

¹³ Voir pour les derniers chiffres :

Véronique du BOULLAY, Jean-Pierre PAPIN : « Profil des signataires et nature des contrats d'insertion du RMI - résultats sur les signataires de premier contrat d'insertion en 1994 », op. cit.

Tableau n° 31 (début)

Les facteurs favorisant la signature d'un contrat d'insertion
(On n'a détaillé que les variables dont une réponse au moins
est significative pour expliquer la signature du contrat d'insertion)

Variables explicatives	Effectif	Probabilité d'avoir signé un contrat
Au moins une réponse de ces variables est significative dans le modèle :		
Diplôme		
Pas de diplôme	303	référence
Certificat d'études (maximum)	81	ns
Brevet, CAP, BEP (maximum)	280	ns
BAC, BT et diplômes supérieurs	235	+0,5
Perception actuelle du RMI		
Oui, perçoivent actuellement le RMI	597	référence
Non car sortis vers emploi formation	151	-0,5
Non car sortis vers autre situation	138	-0,8
Ne savent pas s'ils perçoivent encore le RMI	13	ns
Avant 1995 autre demande de RMI		
Oui	128	+0,9
Non	771	référence
Raisons de la demande de RMI		
Argent	647	référence
Couverture du point de vue de la santé	106	ns
Formation, accession à un CES ou CIE	114	+0,7
Disposition d'une voiture		
Oui	499	référence
Non	400	-0,4
Logement		
Gratuit, hébergé	313	référence
Propriétaire, accédant à la propriété	63	+0,8
Locataire HLM	202	ns
Locataire hors HLM	288	ns
Sans hébergement, accueil d'urgence	33	ns

ns : non significatif - chiffre en gras : significatif au seuil de 1 % -
chiffre non gras : significatif dans un seuil compris entre 2 et 5 %

Tableau n° 31 (suite et fin)

Les facteurs favorisant la signature d'un contrat d'insertion

Aucune réponse de ces variables n'est significative dans le modèle :
Age en 1995
Situation familiale
Permis de conduire
Recherche d'emploi depuis le RMI
PCS actuelle ou dernière
Parcours professionnel en 3 postes
Hésitation avant de faire la demande de RMI
Depuis la demande de RMI, aide de la famille
Equipement téléphonique
Santé
Périodes dans le mois, où manque d'argent pour la nourriture
Depuis le RMI, rencontre régulièrement une assistante sociale
Difficultés depuis l'enfance

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

2. Situation au moment de l'enquête : des allocataires récents en recherche d'emploi

Au moment de l'enquête, soit un an en moyenne après la demande de RMI, on a demandé aux allocataires entrés en 1995 quelle était leur situation vis-à-vis de l'emploi. Près de la moitié des entrants récents au RMI sont à la recherche d'un emploi. Un peu plus du quart travaillent. 6 % sont en formation, et 5 % sont en maladie ou en invalidité. Les autres allocataires récents sont pour leur grande majorité au foyer. On note quelques situations diverses, 12 sont à la retraite, 3 attendent de percevoir leur retraite, 5 cherchent une formation, 5 autres ont trouvé un emploi et attendent que celui-ci débute, 4 ont déclaré se consacrer à la préparation d'un concours.

**Au moment de l'enquête :
près d'un entrant récent au RMI sur deux cherche un emploi**

<i>Actuellement, quelle est votre situation par rapport au travail ?</i>	
A la recherche d'un travail	47 %
Au travail	27 %
Au foyer	10 %
En formation	6 %
En invalidité ou en longue maladie	5 %
Autres situations	5 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Les emplois des entrants récents au RMI : une insertion à confirmer

La plupart des entrants récents au RMI occupant un emploi au moment de l'enquête sont salariés. Moins d'un sur dix s'est mis à son compte ou est aide familial.

La situation la plus répandue pour les personnes entrées au RMI début 1995 et qui travaillent un an plus tard est le contrat aidé (Contrat Initiative Emploi, Contrat Emploi Solidarité, contrat d'adaptation ou de qualification...). 44% des entrants récents au RMI au travail un an plus tard occupent un emploi aidé.

L'insertion professionnelle des entrants récents au RMI, quand elle existe un an après leur demande de RMI, n'est pas toujours stable. Plusieurs indices vont dans ce sens. Si on met à part les contrats aidés, les contrats à durée déterminée ou l'intérim sont plus nombreux que les contrats à durée indéterminée.

On a demandé aux allocataires récents du RMI un an après leur demande comment ils considéraient leur emploi. La réponse : « *C'est un emploi comme un autre* » est très minoritaire. Il est clair que la plupart de ces travailleurs n'ont pas encore atteint ce qu'ils visaient dans leur insertion professionnelle. Ils ne sont pas pour autant totalement négatifs sur leur emploi actuel puisque 38 % des entrants récents au travail ont déclaré de leur emploi qu'il était « *un premier pas vers un emploi stable* ».

Tableau n° 33

L'emploi actuel : en attendant mieux

<i>Que diriez-vous de votre emploi ? Pour vous...</i>	
C'est un emploi comme un autre	19 %
C'est un premier pas vers un emploi stable	38 %
Vous avez pris cet emploi faute de mieux	32 %
Autre - ne sait pas	10 %

Source : RMI 900 - CRÉDOC DIRMI 1996

Cette question n'est posée qu'aux personnes ayant un emploi au moment de l'enquête

Parmi les entrants au RMI de 1995, ceux qui un an plus tard travaillent ne sont qu'en minorité à temps complet. 58 % ont répondu que leur activité professionnelle les occupait à « temps partiel ». Une partie des personnes ayant déclaré être à temps partiel sont dans des Contrats Emploi Solidarité dont la durée est généralement d'une vingtaine d'heures par semaine. Parmi les personnes ayant répondu que leur activité professionnelle les occupait à temps partiel plus de quatre sur cinq souhaiteraient travailler davantage. Monique MÉRON et Claude MINNI avaient déjà souligné la progression du temps partiel subi, en particulier chez les jeunes, en comparant plusieurs enquêtes emploi. Ces auteurs l'interprétaient comme un des éléments de la précarisation du travail dans les jeunes générations¹⁴.

Si on tient compte du statut précis au travail des entrants récents au RMI qui un an après leur demande sont au travail, les personnes en contrat aidé sont celles qui connaissent le plus le temps partiel subi. 85% des entrants récents en contrat aidé sont « à temps partiel », et 72 % souhaiteraient travailler davantage. Les salariés qui ont des contrats de travail qui ne sont pas financés au titre de la politique de l'État ne sont qu'une minorité à travailler « à temps partiel ». Mais ceux d'entre eux qui sont à temps partiel sont, comme les salariés à temps partiel en contrat aidé, une majorité à souhaiter travailler davantage.

¹⁴ Monique MÉRON et Claude MINNI : « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Économie et Statistique* n° 283-284, 1995 (numéro spécial sur : "Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales")

Une comparaison entre les groupes d'allocataires selon leur situation face au travail

Si on compare les personnes ayant un emploi à l'ensemble des allocataires récents entrés au RMI en 1995, on constate que l'activité professionnelle est davantage le cas des allocataires récents diplômés ayant fait des études longues et disposant d'une voiture. Ils sont moins inscrits à l'ANPE que la moyenne. La catégorie sociale la plus répandue parmi eux, relativement à la moyenne, est celle des employés. S'ils ont cherché un emploi avant leur demande de RMI, c'est généralement pendant une durée inférieure à un an. Ils ont plus que les autres été motivés principalement par l'accès à un emploi aidé pour demander le RMI.

Les allocataires récents en recherche d'emploi au moment où l'enquête a eu lieu ont de nombreux points communs avec les personnes ayant connu comme événement déclencheur de l'entrée au RMI le chômage, ces deux populations se recoupant en partie. Ce sont plutôt des hommes, souvent sans enfant, de milieu ouvrier pour une large proportion, largement inscrits à l'ANPE, aux parcours marqués par le chômage et peu attirés par la formation.

Les allocataires récents en invalidité ou en longue maladie au moment de l'enquête sont très peu nombreux, ils représentent 5 % des personnes entrées au RMI en 1995. Une de leurs caractéristiques fortes bien que tout à fait prévisible est l'importance de leurs problèmes de santé (un sur deux a déclaré ne rien pouvoir faire à cause de sa santé, et deux sur trois ont déclaré avoir connu de gros problèmes de santé dans le passé, ces réponses n'ayant été données que par respectivement 6 % et 28 % de l'ensemble des entrants au RMI).

Les autres inactifs, essentiellement des personnes au foyer, sont essentiellement des femmes. Si une partie ont atteint la cinquantaine, d'autres sont de jeunes femmes parents isolés. Le niveau scolaire est bas, le permis est nettement moins répandu que dans l'ensemble de la population entrée récemment au RMI, les parcours sont marqués par l'éloignement de l'emploi et même de la recherche. L'habitat en HLM est plus répandu dans ce groupe qu'ailleurs. Les contacts avec la famille d'origine sont parfois distants, en revanche ces personnes inactives sont souvent en relation avec les services sociaux.

3. Des sorties du RMI qui se font une fois sur deux vers l'emploi

Un an en moyenne après leur demande de RMI, le tiers des entrants récents ne perçoivent plus le RMI. Notons que la part des entrants récents ne sachant pas s'ils perçoivent encore le RMI est faible, de l'ordre de 1 % lors de l'enquête de 1996. On les a regroupés avec les individus ayant dit ne plus toucher le RMI.

Les raisons d'arrêt de la perception du RMI sont avant tout l'accès à l'emploi. Parmi les entrants au RMI de 1995 ne touchant plus l'allocation un an plus tard, 48 % ont vu le versement de leur allocation interrompu parce qu'ils avaient trouvé un emploi. La sortie pour cause de stage rémunéré est plus rare, elle concerne 5 % des entrants récents ne percevant plus le RMI.

En dehors de l'arrêt du RMI parce qu'un travail a été trouvé, aucune autre cause d'arrêt du RMI ne regroupe plus de 10 % des personnes sorties du dispositif du RMI.

Les autres causes les plus répandues d'arrêt du RMI sont :

- la perception d'allocations de chômage (8 % des sorties)
- un changement de situation du conjoint qui a retrouvé un emploi ou touche une indemnisation chômage (7 % des sorties)
- un changement de situation familiale, généralement par une mise en couple (5 %)
- la perception de l'Allocation Parent Isolé (5 % des sorties)
- la perception de l'Allocation Adulte Handicapé (4 % des sorties).

Les motifs restants d'arrêt de versement du RMI sont encore plus rares. Très peu de personnes ont mentionné des motifs d'interruption liés à leur relation avec le dispositif lui-même, tels que le refus de signer un contrat (4 cas) ou le non-renvoi de la déclaration trimestrielle de ressources (7 cas). 7 % des personnes ne percevant plus le RMI sont incapables de donner une raison à l'arrêt de l'allocation, il se peut que les problèmes administratifs en soient la cause (non-renvoi des papiers) mais n'aient pas été identifiés par les intéressés.

Tableau n° 34

Les causes d'arrêt du RMI : le travail une fois sur deux

<i>Pourquoi avez-vous cessé de percevoir l'allocation du RMI ?</i>	
Trouvé du travail	48 %
Perception d'allocation de chômage	8 %
Stage rémunéré	5 %
Le conjoint a trouvé un travail ou perçoit le chômage	7 %
Changement de situation familiale (mise en couple, etc.)	5 %
Perception de l'Allocation Parents Isolé	5 %
Perception de l'Allocation Adulte Handicapé	4 %
Cause d'arrêt de l'allocation non connue	7 %
Autres motifs	8 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Finalement, si on met à part le 1% d'entrants récents qui ne savent pas s'ils font encore partie ou non du dispositif du RMI, on se trouve face à trois grandes situations parmi les entrants récents au RMI :

- la plus grande part (66 %) sont encore au RMI
- 17 % ne perçoivent plus le RMI, l'allocation s'étant arrêtée parce qu'ils avaient trouvé un emploi ou plus rarement une formation
- 15% n'ont plus d'allocation pour d'autres motifs.

Avoir un emploi n'entraîne pas toujours l'arrêt du RMI

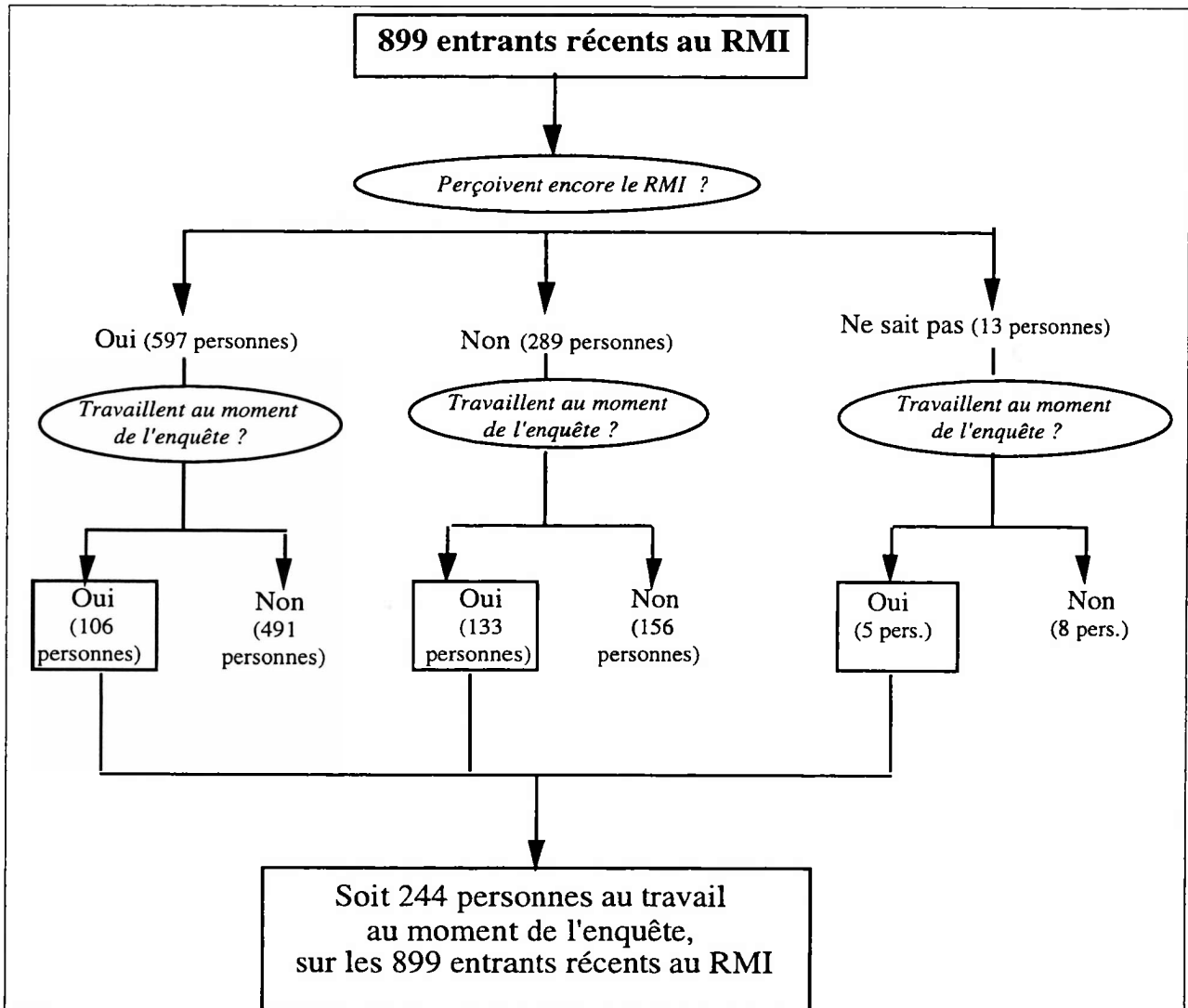
L'information sur la cause d'arrêt du RMI a pour référence temporelle le moment où le RMI s'est interrompu. L'information sur la situation face à l'emploi porte sur le moment de l'enquête. Plusieurs mois peuvent séparer ces deux événements. Si on étudie par exemple les entrants récents dont l'allocation n'est plus versée parce qu'ils avaient trouvé un travail, les trois quarts de ces personnes ont encore un emploi au moment où le CRÉDOC les a interrogées. Autrement dit, le quart des personnes sorties du RMI pour cause d'emploi n'ont plus cet emploi à l'enquête sans pour autant toucher le RMI à nouveau. L'arrêt de l'emploi qui a occasionné la sortie du RMI n'entraîne pas toujours un retour dans le dispositif du RMI, un cas fréquent étant l'ouverture de droits à une indemnisation au titre du chômage, qui assure un montant de ressources en général supérieur au plafond du RMI.

Inversement, être au travail au moment de l'enquête ne signifie pas systématiquement arrêt du RMI. 43 % des entrants récents au RMI ayant un emploi perçoivent encore le RMI à la date de l'enquête. C'est moins que la part des personnes percevant encore le RMI au moment de l'enquête parmi l'ensemble des entrants au RMI ayant déposé une demande en 1995 (et qui est rappelons-le de 66 %). On est loin toutefois d'une équivalence entre « accès à l'emploi » et « sortie du RMI ».

Plusieurs facteurs contribuent au fait qu' « accès à l'emploi » ne signifie pas toujours « sortie du RMI » . En cas de reprise d'activité, seule une partie des ressources du travail est prise en compte pour le calcul du RMI (mécanisme dit « d'intéressement », qui connaît une limite dans le temps). De plus, le montant de l'allocation différentielle du RMI est calculé à partir des revenus de l'ensemble du trimestre précédent. En cas d'emploi à temps partiel, ou si l'emploi trouvé à temps complet est de courte durée, ou encore si cet emploi a commencé à la fin du trimestre précédent, les revenus du travail sur l'ensemble du trimestre peuvent être inférieurs au montant plafond du RMI.

Graphique n° 13

Perception du RMI et occupation d'un emploi au moment de l'enquête



Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Les entrants récents encore au RMI : des difficultés accentuées

Les entrants récents qui touchent encore le RMI un an après leur demande sont, un peu plus que la moyenne, des hommes seuls sans enfant. Ils ont moins que la moyenne des diplômés, sont davantage sans permis, et leur taux de motorisation est inférieur à ce qu'il est pour l'ensemble des entrants récents. Ils sont même moins bien équipés en téléphone. Leurs difficultés matérielles semblent plus accentuées, ils ont davantage répondu positivement à la question : « *Y a-t-il des moments dans le mois où vous ne pouvez pas acheter la nourriture dont vous avez besoin pour vous (et votre conjoint, vos enfants) parce que vous n'avez plus assez d'argent ?* ».

Ils sont davantage que l'ensemble des entrants en contact régulier avec une assistante sociale. Si les personnes encore au RMI n'ont pas un parcours professionnel très atypique avant de demander le RMI, au moment de l'enquête elles sont davantage inscrites à l'ANPE et cherchent plus souvent un emploi, ce qui n'est guère étonnant. Ce groupe comprend une part assez importante d'hébergés ou de logés gratuitement.

Tableau n° 35

**Quelques réponses caractéristiques
des allocataires récents percevant encore le RMI**

	Allocataires récents percevant encore le RMI	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	597	899
Domaine : démographie		
Pas d'enfants	62 %	57 %
Homme seul sans enfant	35 %	30 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Permis : non	38 %	34 %
Diplôme : aucun	36 %	34 %
Domaine : Situation actuelle (contrat - emploi - logement - équipement)		
Signature d'un contrat d'insertion	32 %	28 %
Inscrit à l'ANPE	75 %	69 %
Démarches de recherche d'emploi depuis le RMI : oui, depuis 1 mois	58 %	53 %
Vit avec d'autres personnes qu'enfants à charge ou conjoint	34 %	30 %
Logement : gratuit - hébergé	39 %	35 %
Non motorisé	46 %	41 %
Téléphone : non	18 %	15 %
Domaine : ressources - service social		
Assistante sociale vue régulièrement	46 %	42 %
Dans le mois, manque d'argent pour acheter la nourriture	48 %	45 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Les sortis vers l'emploi ou la formation : ce sont les plus diplômés

Sur de nombreux points les personnes inscrites au RMI en 1995 mais qui ne perçoivent plus un an plus tard parce qu'elles ont trouvé un travail ou une formation présentent une image inversée de celle des allocataires récents encore dans le dispositif un an après leur demande.

Ces personnes ont atteint un meilleur niveau scolaire, sont généralement titulaires du permis, elles ont un véhicule à leur disposition et sont bien équipées en téléphone. Elles sont plus loin des services sociaux et se battent beaucoup moins contre les problèmes matériels. Leur santé est meilleure.

Ces anciens allocataires retournés vers l'emploi ont souvent de 30 à 39 ans. Il s'agit davantage de couples avec enfants. Avant le RMI, ils ont souvent connu les emplois de courte durée, le chômage indemnisé mais ne sont généralement pas restés très longtemps à la recherche d'un emploi.

Tableau n° 36

**Quelques réponses caractéristiques
des personnes sorties du RMI vers l'emploi ou la formation**

	Personnes sorties du RMI vers l'emploi ou la formation	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	151	899
Domaine : démographie		
Age : de 30 à 39 ans	34 %	27 %
Couples avec enfants, allocataires de moins de 40 ans	19 %	12 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Permis : oui	83 %	66 %
Scolarité : 3 ans minimum après l'âge obligatoire	42 %	34 %
Diplôme : supérieur au baccalauréat	21 %	13 %
Diplôme BEPC-CAP-BEP	40 %	31 %
Compétences pour chercher un emploi : oui	89 %	81 %
Domaine : parcours professionnel		
Emplois précaires : pendant au moins 3 ans	25 %	17 %
Durée des périodes au chômage avant le RMI : moins d'un an	34 %	23 %
Indemnisation du chômage avant le RMI : oui, hors ASS	40 %	31 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Inscrit à l'ANPE : non	53 %	31 %
Démarches de recherche d'emploi depuis le RMI : oui, mais pas depuis 1 mois	45 %	25 %
Vit avec d'autres personnes qu'enfants à charge ou conjoint : non	78 %	70 %
Disposition d'une voiture : oui	77 %	56 %
Téléphone : oui	93 %	85 %
Domaine : ressources - service social		
Assistante sociale vue régulièrement : non	68 %	58 %
Dans le mois, manque d'argent pour acheter la nourriture : non	64 %	48 %
Autres domaines		
État de santé : bon	53 %	44 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Les sortants vers d'autres situations forment un groupe finalement composite. Un de ces pôles est féminin (d'où les cas de trajectoires marquées par l'arrêt d'activité, généralement pour raisons familiales, ou la forte proportion de personnes ayant touché l'API à un moment ou un autre). Un autre pôle est marqué par un âge plus avancé, ce qui explique la fréquence élevée de personnes ayant connu au moins dix ans d'emploi stable. Une part plus élevée qu'en moyenne de ces sortis du RMI n'ont jamais cherché d'emploi depuis leur demande de RMI. Ces sortants vers d'autres situations que l'emploi ou la formation ont moins signé de contrat d'insertion que ceux encore au RMI.

Tableau n° 37

**Quelques réponses caractéristiques des personnes sorties du RMI
pour d'autres motifs que l'emploi ou la formation**

	Personnes sorties du RMI pour d'autres motifs qu'emploi ou formation	Ensemble des entrants récents au RMI
<i>Effectifs</i>	138	899
Domaine : démographie		
Femme	64 %	53 %
Age : 50 ans et plus	20 %	10 %
Domaine : parcours scolaire - compétences		
Diplôme : aucun	43 %	34 %
Scolarité : âge obligatoire	33 %	24 %
Compétences pour chercher un emploi : non	26 %	19 %
Domaine : parcours professionnel		
Emploi d'au moins un an : pendant au moins 10 ans	35 %	26 %
Résumé du parcours : cessé de travailler il y a longtemps (pour des raisons autres que le chômage : famille, santé)	17 %	10 %
Passage par l'API : oui	33 %	25 %
Domaine : Situation actuelle (emploi - logement)		
Démarches de recherche d'emploi depuis le RMI : non	36 %	22 %
Vit avec d'autres personnes qu'enfants à charge ou conjoint : non	78 %	70 %
Téléphone : oui	91 %	85 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Comment les personnes sorties du RMI voient leur situation et leur avenir

Amenés à comparer leur situation actuelle à celle qu'ils ont connue lorsqu'ils étaient au RMI, la plupart des allocataires récents voient leur sortie comme une amélioration. Près d'un sur cinq pense que sa situation est identique. Les cas où la sortie est jugée être une détérioration sont minoritaires. Quand ils ont associé la perte de l'allocation à une détérioration de leur situation, c'est généralement parce que ces anciens allocataires récents ont moins de revenus que lorsque le RMI leur était versé. C'est probablement dû à la fin de la période « d'intéressement ».

Tableau n° 38

La sortie du RMI : vers une situation meilleure

<i>Diriez-vous de votre situation actuelle qu'elle est :</i>	
Meilleure que lorsque vous étiez au RMI	58 %
Comparable à celle que vous aviez au RMI	22 %
Moins bonne que lorsque vous étiez au RMI	17 %
Ne sait pas	3 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Cette question n'est posée qu'aux personnes ne percevant plus le RMI à l'enquête.

La sortie du RMI est-elle définitive ? Près d'un ancien allocataire sur deux la voit comme non définitive. L'horizon temporel envisagé dans cette enquête est pourtant court, de l'ordre de quelques mois. La précarité des emplois trouvés contribue sans doute pour beaucoup à cette incertitude. Il est difficile d'estimer en l'absence d'interrogations répétées le caractère réellement prédictif des réponses à une telle question d'anticipation.

Tableau n° 39

Un avenir jugé incertain

<i>Pensez-vous que dans les prochains mois, il se peut que vous redemandiez le RMI ?</i>	
Oui, sans doute	22 %
Oui, peut-être	24 %
Non, sûrement pas	54 %

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

Cette question n'est posée qu'aux personnes ne percevant plus le RMI à l'enquête.

4. Trois modèles pour expliquer toutes choses égales par ailleurs le maintien ou non dans le RMI des entrants récents

On a utilisé la méthode de la régression logistique pour mesurer l'effet propre de plusieurs variables sur le fait de rester au RMI, d'en sortir vers l'emploi ou vers d'autres situations. Cette méthode supposant de raisonner sur des situations dichotomiques (probabilité qu'un événement se produise ou non), trois modèles ont été construits. Le premier oppose le maintien au RMI à toutes les autres situations (sortie vers l'emploi ou la formation et sortie vers d'autres situations). Le deuxième modèle oppose la situation de sortie du RMI vers l'emploi ou la formation aux autres situations (maintien dans le RMI ou sortie pour d'autres motifs que l'emploi ou la formation). Le troisième modèle teste la probabilité de sortir du RMI vers d'autres situations que l'emploi ou la formation, en opposition au maintien au RMI ou encore à la sortie vers l'emploi ou la formation. Les trois modèles analysent donc toujours l'ensemble des personnes entrées au RMI. La situation de référence est la même dans les trois modèles (homme seul sans enfant, âgé de moins de 30 ans, sans diplôme, avec le permis, etc.).

Si l'âge n'intervient pas toutes choses égales par ailleurs dans le maintien au RMI, il joue un rôle significatif et contraire dans les deux modèles testant la probabilité de sortie du RMI. Les moins de 50 ans ont une probabilité plus faible de sortir du RMI pour aller vers l'emploi ou la formation, alors que faire partie de cette classe d'âge augmente la probabilité d'être sorti vers d'autres situations.

La situation familiale n'intervient pas de façon significative dans le modèle testant la probabilité de sortie vers l'emploi. Faire partie d'une famille monoparentale ou d'un couple avec enfant diminue la probabilité de rester au RMI, être une femme seule sans enfant augmente la probabilité de sortie hors emploi - formation.

Tableau n° 40 (début)

**Maintien au RMI, sortie vers l'emploi ou la formation
ou sortie vers d'autres situations**

Variables explicatives	Effectif	Modèle 1 : Encore au RMI	Modèle 2 : Sortie vers l'emploi ou la formation	Modèle 3 : Sorties vers d'autres situations
Age en 1995				
Inférieur à 30 ans	381	référence	référence	référence
De 30 à 39 ans	242	ns	ns	ns
De 40 à 49 ans	182	ns	ns	ns
50 ans et plus	93	ns	-1,7	+0,7
Situation familiale				
Homme seul sans enfant	273	référence	référence	référence
Femme seule sans enfant	155	ns	ns	ns
Couple sans enfant	86	ns	ns	+0,8
Famille monoparentale	210	-0,5	ns	ns
Couple avec 1 ou 2 enfant(s)	173	-0,4	ns	ns
Couple avec 3 enfants ou plus	49	ns	ns	ns
Diplôme				
Pas de diplôme	303	référence	référence	référence
Certificat d'études (maximum)	81	ns	ns	ns
Brevet, CAP, BEP (maximum)	280	ns	+0,7	ns
BAC, BT et diplômes supérieurs	235	-0,5	+0,8	ns
Permis de conduire				
Oui	593	référence	référence	référence
Non	306	ns	ns	ns
Avant 1995 autre demande de RMI				
Oui	128	ns	ns	ns
Non	771	référence	référence	référence
Signature d'un contrat d'insertion				
Oui	255	+0,6	ns	-0,7
Non	644	référence	référence	référence
Recherche d'emploi depuis le RMI				
Oui	708	référence	référence	référence
Non	191	ns	ns	+0,6
PCS actuelle ou dernière				
Indépendant, cadre, profession intermédiaire	171	+0,5	ns	ns
Employé	343	ns	ns	ns
Ouvrier	254	référence	référence	référence
N'ayant jamais travaillé, non déclaré	131	ns	ns	ns
Parcours professionnel en 3 postes				
Jamais de travail	109	ns	ns	ns
Travail stable dominant	489	référence	référence	référence
Travail précaire dominant	301	ns	ns	ns

Tableau n° 40 (suite et fin)

**Maintien au RMI, sortie vers l'emploi ou la formation
ou sortie vers d'autres situations**

Variables explicatives	Effectif	Modèle 1 : Encore au RMI	Modèle 2 : Sortie vers l'emploi ou la formation	Modèle 3 : Sorties vers d'autres situations
Hésitation avant de faire la demande de RMI				
Oui	116	ns	ns	ns
Non	783	référence	référence	référence
Raisons de la demande de RMI				
Argent	647	référence	référence	référence
Couverture du point de vue de la santé	106	ns	ns	ns
Formation, accession à un CES ou CIE	114	ns	ns	ns
Depuis la demande de RMI, aide financière de la famille				
Oui	256	ns	ns	ns
Non	643	référence	référence	référence
Disposition d'une voiture				
Oui	499	référence	référence	référence
Non	400	+ 0,5	- 0,8	ns
Equipement téléphonique				
Oui	763	référence	référence	référence
Non	136	ns	ns	ns
Logement				
Gratuit, hébergé	313	référence	référence	référence
Propriétaire, accédant à la propriété	63	- 0,8	+ 0,9	ns
Locataire HLM	202	- 0,5	+ 0,7	ns
Locataire hors HLM	288	- 0,6	+ 0,8	ns
Sans hébergement, accueil d'urgence	33	ns	ns	ns
Santé				
Bonne santé, parfois malade	394	référence	référence	référence
Souvent malade, ne peut rien faire à cause de sa santé	161	ns	- 0,8	ns
Périodes dans le mois, où manque d'argent pour la nourriture				
Oui	405	+ 0,4	ns	ns
Non	492	ns	référence	référence
Depuis le RMI, rencontre régulièrement une assistante sociale				
Oui	381	+ 0,5	ns	- 0,4
Non	518	référence	référence	référence
Difficultés depuis l'enfance				
Aucune	329	ns	ns	ns
Quelques-unes	356	référence	référence	référence
Beaucoup	214	ns	ns	ns

Source : RMI 900-CRÉDOC DIRMI 1996

ns : non significatif - chiffre en gras : significatif au seuil de 1 % -
chiffre non gras : significatif dans un seuil compris entre 2 et 5 %

Le niveau de diplôme intervient de façon très significative pour expliquer la sortie vers l'emploi. Par rapport à la situation de référence (qui est de n'avoir aucun diplôme), les titulaires d'un diplôme de type BEPC, CAP, BEP ou les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur sont nettement plus sortis vers l'emploi. Le fait d'avoir au moins le baccalauréat diminue les chances de rester au RMI.

La signature d'un contrat d'insertion n'intervient pas dans la probabilité de connaître une sortie vers l'emploi. Par rapport à la situation de référence, le contrat d'insertion augmente la probabilité de maintien du RMI et diminue la probabilité de sortie vers d'autres situations que l'emploi ou la formation. L'interprétation de cette relation est délicate, il s'agit davantage d'un effet indirect de durée dans le dispositif (plus forte en cas de maintien que de sortie) que d'une influence réelle du contrat d'insertion vers la sortie.

La non-recherche d'emploi augmente la probabilité de sortir pour d'autres motifs que l'emploi ou la formation. Elle ne joue pas de rôle significatif dans les deux autres modèles.

La Profession Catégorie Sociale intervient peu dans ces trois modèles. Le seul résultat significatif statistiquement est que les anciens cadres, professions intermédiaires ou indépendants ont une probabilité plus forte d'être encore au RMI que les ouvriers, qui forment la situation de référence.

La non-disposition d'une voiture est un critère qui intervient de façon significative sur les chances de sortie, plus précisément l'absence d'une voiture renforce la probabilité de rester au RMI, et sa présence renforce la probabilité de sortir du RMI pour un stage ou un emploi.

Si les situations de logement n'interviennent pas dans la sortie vers d'autres situations que l'emploi, les locataires (HLM ou non) et les propriétaires ont une probabilité plus faible de rester au RMI que les hébergés ou logés gratuitement, alors que la sortie vers l'emploi est ralentie pour les hébergés et logés gratuitement. Il semble donc que le fait de ne pas disposer d'un logement propre a une influence négative sur l'insertion professionnelle des entrants récents au RMI, une fois écarté l'effet des autres variables, en particulier l'effet d'âge. En effet, les hébergés sont en grande partie les jeunes de moins de trente ans, et ceux-ci ont une probabilité plus grande de s'insérer professionnellement que les entrants au RMI plus avancés en âge. Le manque de logement personnel semble être le signe d'un manque d'accès à l'autonomie dont les conséquences se poursuivent aussi dans l'accès à l'emploi.

Les allocataires récents en mauvaise santé sont désavantagés pour connaître une sortie vers l'emploi, ce qui n'est guère surprenant. Le fait d'être en contact avec une assistante sociale n'influe pas sur la probabilité d'aller vers l'emploi ou la formation, quand on raisonne toutes choses égales par ailleurs. La population en contact avec les travailleurs sociaux a une probabilité plus forte d'être encore au RMI et des chances de sortie moindre vers une autre situation que l'emploi ou la formation, toutes choses égales par ailleurs.

Les allocataires récents ayant des difficultés de fin de mois pour leurs achats alimentaires voient leur probabilité de rester au RMI augmentée. On peut imaginer que leurs efforts ne peuvent se concentrer sur la recherche d'emploi, et que cela a une influence néfaste sur leur sortie du RMI.

Les autres critères testés dans les modèles n'interviennent pas de façon significative pour expliquer le maintien au RMI, la sortie vers l'emploi et la formation ou encore la sortie vers d'autres situations.

CONCLUSION

L'enquête RMI 900 réalisée par le CRÉDOC à la demande de la Délégation Interministérielle au RMI apporte des éléments nouveaux de connaissance sur les nouveaux entrants au RMI.

Les nouveaux arrivants au RMI : une population jeune, des problèmes d'insertion professionnelle avant tout

Les personnes ayant demandé le RMI sont souvent jeunes. 37 % ont de 25 à 29 ans. Il n'y a pas pour autant « ruée » vers le RMI des personnes atteignant 25 ans, puisque seulement un dixième des entrants récents au RMI ont eu 25 ans l'année de leur demande. Presque aussi nombreuses sont les personnes ayant eu 26 ou 27 ans en 1995.

Les arrivants au RMI sortent rarement directement d'une période d'études, ce n'est le cas que de 6 % des personnes inscrites au premier semestre 1995. La forte présence des jeunes dans les arrivants au RMI s'explique par les difficultés accentuées d'insertion professionnelle des jeunes générations¹⁵. Or les entrants au RMI, tous âges confondus, sont pour la plupart des personnes dont les problèmes sont liés aux difficultés à trouver un emploi. 85 % d'entre elles ont connu au moins une période de chômage avant de demander le RMI. Juste avant le RMI, 55 % de ces entrants récents étaient au chômage. Au moment de l'enquête, soit un an après leur demande de RMI, près de la moitié des entrants récents cherchent encore un emploi. On retrouve au niveau du RMI les effets de l'effritement de la société salariale, pour reprendre le terme de Robert CASTEL¹⁶.

Sauf dans les cas où des enfants sont à charge ou à naître, le droit au RMI ne peut être ouvert avant l'âge de 25 ans. Parmi les entrants récents au RMI, 6 % ont moins de 25 ans. Ces personnes connaissent des difficultés matérielles accentuées. C'est le groupe d'âge qui a le niveau de diplôme le plus faible, alors qu'en général, de par l'allongement de la durée des études, le niveau de diplôme est d'autant plus élevé que la population est jeune.

On observe de nettes différences entre allocataires récents selon leur âge. Les plus jeunes ont connu une scolarisation plus prolongée, peu d'expériences d'emploi stable mais ils sont vraisemblablement en voie d'insertion. Ils sont plus diplômés que les autres groupes d'allocataires récents mais ils sont loin d'être tous très diplômés (le tiers des allocataires récents

¹⁵ Monique MÉRON et Claude MINNI : « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », art. cit.

¹⁶ Robert CASTEL (1995) : *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard.

de moins de trente ans a un diplôme au moins égal au baccalauréat). Les plus âgés ont souvent connu l'emploi stable dans le passé, mais ils sont bien plus éloignés de la perspective de retour à l'emploi que les plus jeunes. Une forte minorité des allocataires récents âgés a des problèmes de santé.

Près de la moitié des entrants récents sont des personnes seules, n'ayant pas d'enfants à charge et ne vivant pas en couple, une partie pouvant vivre toutefois avec d'autres personnes (des parents qui les hébergent par exemple). Quand on étudie les types de famille, la plus forte opposition se fait entre les personnes seules et les autres, les personnes seules étant passées plus longtemps par le système scolaire, elles sont plus jeunes, et plus souvent hébergées.

Six grands types de parcours professionnels avant le RMI

On a synthétisé en six grands types les parcours professionnels antérieurs à la demande de RMI. Le premier parcours regroupe les forts utilisateurs de la politique de l'emploi (22% des entrants récents au RMI). Le deuxième parcours est formé de personnes n'ayant jamais connu l'emploi (11% des entrants récents). Le troisième parcours est typique des personnes ayant davantage connu l'emploi précaire que l'emploi stable (24 % des entrants récents).

Les trois parcours marqués par la domination du temps en emploi stable opposent d'un côté ceux qui ont travaillé peu de temps en emploi stable à ceux qui ont connu une période plus longue de travail stable. Ces derniers sont divisés en deux groupes selon l'importance de leur expérience du chômage.

Ces parcours se révèlent très clivants, chaque parcours ayant son public spécifique en termes d'âge, de sexe, de situation familiale, de parcours scolaire, et aussi de devenir après l'entrée au RMI.

Le niveau éducatif est très variable d'un parcours à l'autre, sans qu'on puisse totalement imputer ceci aux écarts d'âge. En effet, les deux parcours les plus extrêmes en terme de niveau scolaire sont deux parcours concernant en grande partie des jeunes. Le parcours « loin de l'emploi » est celui où les non-diplômés sont en proportion la plus forte. Le parcours « travail précaire dominant » est à l'inverse celui où les titulaires du bac et de diplômes supérieurs sont proportionnellement les plus nombreux.

On a pu reconstituer deux sous-groupes d'entrants récents du RMI qui, **à un moment ou à un autre de leur itinéraire**, ont bénéficié de l'Allocation de Solidarité

Spécifique ou l'Allocation Parent Isolé. Ces sous-groupes se recoupent peu puisque seuls 3 % des entrants au RMI sont passés par ces deux minima. Les anciens bénéficiaires de l'un ou l'autre de ces minima sociaux connaissent des difficultés matérielles accentuées par rapport à la moyenne des entrants récents au RMI, difficultés qui remontent souvent à leur enfance. Les entrants récents au RMI ayant perçu dans le passé l'Allocation de Solidarité Spécifique (14% des entrants récents au RMI) ont un parcours très marqué par les périodes de chômage, ce qui s'explique pleinement par les conditions d'attribution de cette allocation¹⁷. Près du quart des personnes entrées au RMI en 1995 ont perçu à un moment ou à un autre l'Allocation Parent Isolé. C'est considérable si on considère que cette allocation concerne avant tout des femmes, et que parmi les entrants récents au RMI, la moitié sont des femmes. Les personnes ayant reçu à un moment ou à un autre l'Allocation Parent Isolé sont souvent loin de l'activité professionnelle.

La demande de RMI de 1995 : c'est généralement la première, et elle n'est pas toujours allée de soi

L'enquête du CRÉDOC est une des premières sources à permettre de chiffrer la part des personnes ayant connu plusieurs passages au RMI. Parmi les entrants au RMI ayant déposé une demande en 1995, seule une personne sur sept avait déjà bénéficié du RMI. Presque toujours, s'il y a eu inscription avant 1995, cette autre inscription est unique. Les entrants récents au RMI ayant connu plus d'un passage par ce dispositif sont typiquement des chômeurs récurrents, dont les conditions matérielles de vie semblent très dégradées (faible motorisation, équipement moindre en téléphone par exemple).

Le RMI n'est pas un dispositif dont l'usage va de soi. Une partie des personnes qui remplissent les conditions pour le demander ne le font pas (c'est un phénomène désigné par le terme de « non-recours »). On ne peut mesurer totalement le problème du non-recours à travers l'interrogation de personnes qui ont forcément demandé le RMI, puisqu'on les a tirées au sort parmi les fichiers d'allocataires récents des CAF. On a toutefois abordé ce problème à travers des questions sur l'existence d'un délai entre la condition potentielle d'allocataire du RMI et le moment de la demande, que ce délai soit attribuable à la méconnaissance d'un droit ou encore à des réticences. L'existence d'un délai dû à la méconnaissance est cité par plus du tiers des allocataires entrés au RMI en 1995. Indépendamment de ce problème de méconnaissance, 20 % des entrants récents au RMI a été pendant une période plus ou moins longue sans demander le RMI alors qu'ils avaient connaissance de leur droit potentiel au RMI.

¹⁷ Selma AMIRA, David FAVRE : « Les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique : Malgré une recherche active d'emploi, des difficultés majeures de réinsertion », *Premières synthèses - premières informations* n°96-10-42-2, DARES, octobre 1996.

Les explications sur cette conduite renvoient pour partie à l'aspect stigmatisant du RMI, ces réticences sont justifiées « par fierté », « par amour-propre », ou parce qu'ils espéraient ou auraient préféré trouver un travail. D'autres questions font état de la difficulté d'assumer la position d'allocataires du RMI, comme le fait de cacher à sa famille qu'on reçoit cette prestation (19 % des allocataires récents ayant encore des parents ne leur ont pas dit qu'ils percevaient cette prestation, et le tiers de ceux qui ont des enfants de plus de 18 ans n'ont pas dit à ces enfants qu'ils touchaient le RMI).

Des relations étroites entre les entrants récents au RMI et leur famille

Plusieurs questions portent sur l'enfance des allocataires récents. Seule une minorité des entrants récents au RMI semblent avoir connu des difficultés importantes depuis l'enfance. Se confirme l'hypothèse déjà évoquée de la progression du RMI due essentiellement à des problèmes d'insertion professionnelle et non à une reproduction inter-générationnelle de la pauvreté.

La demande de RMI ne signe pas l'arrêt de toutes relations d'entraide avec la famille élargie. Une des manifestations fortes de la solidarité familiale envers les allocataires récents du RMI se situe dans le domaine du logement. Les situations d'hébergement concernent un allocataire récent sur trois. L'enquête du CRÉDOC apporte un éclairage sur ces situations mal connues d'hébergement. C'est avant tout la famille, et les parents en particulier, qui assurent cet hébergement. Un entrant récent logé par sa famille sur deux participe financièrement à son hébergement. Les conditions d'hébergement ne sont pas toujours bonnes, puisque 40 % des hébergés n'ont pas de chambre individuelle, et une fois sur quatre, l'hébergement occasionne des problèmes relationnels avec les personnes qui hébergent. Toutes choses égales par ailleurs, et en particulier quand on écarte l'effet d'âge, les personnes sans logement personnel ont une probabilité moindre de sortir du RMI pour accéder à un emploi que celles ayant un logement autonome. La comparaison des situations de logement au moment de la demande de RMI et au moment de l'enquête, soit un an plus tard en moyenne, montre un lent mouvement d'évolution des statuts de logement vers l'accès à l'autonomie (progression de la part des locataires et diminution de la part des situations d'hébergement ou de sans-logis).

D'autres formes de solidarité matérielle avec la famille sont mises en lumière par l'enquête. Seul le quart des entrants récents au RMI n'a bénéficié d'aucune aide matérielle (aide en nourriture ou en argent) de sa famille depuis la demande de RMI. Ce résultat est d'autant plus remarquable que dans l'ensemble, la famille d'origine des nouveaux arrivants au RMI est peu fortunée. Les relations sociales avec la famille sont assez répandues. La minorité des personnes sans relations avec la famille (15% des entrants) se sont davantage tournées vers les travailleurs sociaux et connaissent des difficultés matérielles accentuées.

La majorité des entrants récents au RMI ne sont pas favorables à l'idée de faire participer les familles aisées au financement du RMI. Ceci heurte leur conception libre et non contrainte de l'entraide familiale. Paradoxalement, les entrants récents qui se disent favorables à cette participation, quand les familles en ont les moyens, semblent peu concernés personnellement, car leurs parents, quand ils ne sont pas décédés, n'ont généralement pas l'occasion ou les moyens de les aider.

Un tiers des entrants récents au RMI ne perçoivent plus l'allocation un an plus tard

Au moment de l'enquête, le tiers des personnes ayant demandé le RMI au premier semestre 1995 ne perçoivent plus l'allocation. L'arrêt de l'allocation s'explique une fois sur deux par l'accès à un emploi, ou encore (mais c'est plus rare) par l'accès à une formation.

Plus du quart des entrants récents au RMI occupent un emploi au moment de l'enquête (27% exactement). Près de la moitié des personnes au travail sont en contrat aidé (CES, CIE, etc.). Cette insertion professionnelle est malheureusement souvent ressentie comme précaire; de plus la majorité des personnes ayant un travail ont déclaré qu'elles travaillaient à temps partiel et auraient souhaité travailler davantage. Cette opinion est particulièrement répandue chez les personnes en contrat aidé.

Il n'y a pas d'équivalence entre avoir un travail au moment de l'enquête et l'arrêt de perception de l'allocation du RMI. Quand l'arrêt de l'allocation est dû à l'accès à un travail, une fois sur quatre, au moment de l'enquête, cet emploi n'existe plus. Inversement, près de la moitié des personnes entrées au RMI en 1995 et qui sont au travail à la date de l'enquête perçoivent encore le RMI à titre différentiel.

Un peu plus du quart des entrants au RMI de 1995 ont signé un contrat d'insertion dans le cadre du RMI. L'insertion professionnelle des entrants au RMI ne passe pas toujours par le cadre formel de ce contrat. Un exemple, sur 100 allocataires récents du RMI travaillant dans le cadre d'un contrat aidé, près de la moitié (46% exactement) n'ont pas signé pour autant de contrat d'insertion.

Entrants récents et ensemble des personnes au RMI : une comparaison d'interprétation délicate

Le panel RMI-CRÉDOC des années 1990-1992, malgré une méthodologie comparable de celle de l'enquête RMI-900 et certaines questions communes, ne permet que difficilement une comparaison entre l'ensemble des allocataires d'il y a une demi-décennie et les arrivants actuels dans le dispositif. Les problèmes de comparaison sont celles classiquement rencontrées quand on compare stock et flux.

Le rajeunissement et l'amélioration du niveau de formation sont des phénomènes clairement établis. Les entrants récents au RMI sont nettement plus des personnes ayant des problèmes d'insertion professionnelle, et ils semblent se rapprocher de l'ensemble de la société française. Les exclusions pour raisons de santé sont moins fréquentes, et les entrants récents sont, moins que les personnes au RMI en 1990, proches de la clientèle classique du travail social, cumulant handicaps sociaux divers ou problèmes de santé et problèmes d'emploi.

On ne peut pour autant extrapoler ces différences en termes d'évolution dans le temps de l'ensemble du public du Revenu Minimum d'Insertion. En effet, les entrants récents au RMI ont des probabilités de sortie du RMI nettement plus élevées que les personnes qui perçoivent depuis plus longtemps cette prestation. L'exemple de la structure par âge le montre bien. Si les entrants récents sont, et depuis plusieurs années, comme le montrait déjà une étude publiée en 1990¹⁸, plus jeunes que l'ensemble des personnes au RMI, la structure par âge de l'ensemble des bénéficiaires du RMI en fin décembre de chaque année n'a pratiquement pas évolué de 1989 à 1995.

Des pistes de travail à suivre

Ce rapport est loin d'avoir épuisé toutes les pistes d'analyse possibles à partir des informations contenues dans l'enquête RMI 900.

Parmi les axes de travail qui pourraient être poursuivis, une comparaison avec des enquêtes nationales (en particulier, les enquêtes INSEE « Emploi », « Logement » et « Conditions de vie des ménages ») permettrait de situer le public du RMI (ses caractéristiques et ses conditions de vie) dans l'ensemble de la société française.

¹⁸ Joël LE VOURCH et François LAGARDE : « D'où viennent les bénéficiaires du RMI? », *Recherches et prévisions*, CNAF, n° 22-23, décembre 1990 (numéro spécial « RMI - premiers bilans »)

Le thème des liens avec la famille d'origine mériterait des exploitations particulières. Ce thème aboutit à un questionnement sur le degré d'insertion dans des réseaux d'entraide ou de solidarité des personnes au RMI. Quatre grands cas de figure seraient à faire émerger, le cas de personnes très éloignées de tout réseau social, celui de personnes bien intégrées dans le réseau familial ou amical mais plus en retrait des dispositifs institutionnels, celui des personnes qui à l'inverse ont su mobiliser les travailleurs sociaux ou le service public de l'emploi mais sont plus isolées par rapport à la famille ou aux amis, enfin certains allocataires ont vraisemblablement su s'appuyer sur ces deux types de réseaux. Une fois ces situations quantifiées, il serait intéressant de faire le lien avec les caractéristiques des allocataires et leur devenir après l'entrée au RMI.

D'autres points seraient à explorer, les attentes des allocataires et leur satisfaction, leurs conditions de vie en terme de logement comme en terme de difficultés financières et leur évolution entre le moment de la demande de RMI et la date de l'enquête, l'existence de certaines ruptures antérieures, en particulier dans la disposition d'un logement indépendant. Enfin, les questions d'opinion n'ont que très peu été mobilisées jusqu'à présent.

BIBLIOGRAPHIE

Selma AMIRA, David FAVRE : « Les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique : Malgré une recherche active d'emploi, des difficultés majeures de réinsertion », *Premières synthèses - premières informations* n°96-10-42-2, DARES, octobre 1996.

Véronique du BOULLAY et Jean-Pierre PAPIN: *Profils des signataires et nature des contrats d'insertion du RMI - résultats sur les signataires de premier contrat d'insertion en 1994*, Documents Statistiques n° 242, SESI (Bureau ST8), Novembre 1995.

Pierre CALAME (Président), Philippe CELLARD, François CLANCHE, Jean-Marie FIRDION, Dominique HUCHER, Maryse MARPSAT (rapporteurs) : *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, Rapport du CNIS n° 29, mars 1996.

Robert CASTEL (1995) : *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard.

Patricia CROUTTE, Anastassios ILIAKOPOULOS, Michel LEGROS : *Panel RMI-CRÉDOC, points de départ*, rapport CRÉDOC n° 98, avril 1991.

Joël LE VOURCH et François LAGARDE : « D'où viennent les bénéficiaires du RMI? », *Recherches et prévisions*, CNAF, n° 22-23, décembre 1990 (numéro spécial « RMI - premiers bilans »)

Françoise MATHIEU: *Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 1995*, Recherche, Prévision et Statistiques, Bureau des Statistiques, CNAF, Avril 1996 .

Monique MÉRON et Claude MINNI : « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Économie et Statistique* n° 283-284, 1995 (numéro spécial sur : "Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales")

Recherches et Prévisions, Revue de la CNAF, n° 43, Mars 1996 (numéro spécial sur les thèmes : « Accès aux droits, non-recours aux prestations, complexité »).

Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'Évaluation et de la Prospective, édition 1996

Dominique ROUAULT-GALDO « Sortir du chômage, un parcours à handicap », *Economie et Statistique* n° 249, INSEE, Décembre 1991.

Pierre VANLERENBERGHE (président), Patrick SAUVAGE (rapporteur général), *RMI, le pari de l'Insertion*, Rapport de la Commission Nationale d'Évaluation du Revenu Minimum d'Insertion, 2 tomes, la Documentation française, mars 1992

Patrick VIVERET : *L'évaluation des politiques et des actions publiques, rapport au Premier Ministre*, la Documentation française, collection des rapports officiels, juin 1989.

DICTIONNAIRE DES SIGLES

ACP	Analyse en Composantes Principales
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
API	Allocation Parent Isolé
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CERC	Centre d'Étude des Revenus et des Coûts
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNIL	Commission Nationale Informatique et Liberté
CNIS	Conseil National de l'Information Statistique
CRÉDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
DIRMI	Délégation Interministérielle au RMI
MIRE	Mission Recherche Expérimentation
MSA	Mutualité Sociale Agricole
SESI	Service des Statistiques, des Études et des Systèmes d'Information
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
UNEDIC	Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce

ANNEXES

ANNEXE 1
TYPLOGIE DES CAISSES
D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La typologie des Caisses d'Allocations Familiales repose sur les informations suivantes (variables actives) :

Le profil des entrants au RMI :

- Répartition des nouveaux entrants au RMI par type de famille
- Répartition des nouveaux entrants au RMI par âge
- Répartition des nouveaux entrants au RMI par tranche de RMI versé

Des indicateurs plus généraux sur le RMI :

- Taux de nouveaux entrants sur l'ensemble des allocataires récents du RMI
- Progression du nombre d'allocataires récents entre décembre 1994 et juin 1995
- Progression du nombre d'allocataires récents entre juin 1990 et juin 1995
- Nombre d'allocataires récents du RMI sur le nombre total d'allocataires récents de la Caisse d'Allocations familiales

Une Analyse en Composantes Principales (ACP) a été effectuée en prenant comme variable active l'ensemble des variables internes citées plus haut. Cette ACP a été suivie d'une Classification Ascendante Hiérarchique à partir des coordonnées des CAF sur les six premiers axes principaux, en pondérant par l'importance de chaque axe.

Les deux caisses de la Corse ont été exclues de la Classification, l'insularité du département aurait rendu la réalisation du terrain particulièrement coûteuse. Les entrants récents du RMI en Corse ne représentent que 0,6 % des effectifs nationaux des entrants récents.

Cette classification distingue cinq classes. Chacune de ces classes, comprenant entre sept et trente six CAF, constitue une strate.

Le tableau suivant reprend l'intégralité pour chaque classe des informations actives pour créer la typologie.

Pour interpréter les caractéristiques entre chaque classe, on a également pris en compte des indicateurs départementaux sur le chômage. Une des versions de la typologie retenait ces indicateurs dans les variables actives, ce qui ne changeait pas fondamentalement les résultats. On a préféré par souci d'homogénéité ne retenir que des informations internes au RMI pour la typologie définitive.

Tableau n° 41
Présentation de la typologie en 5 classes
des Caisses d'Allocations Familiales (en %)

	Total	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
Ratios effectifs allocataires récents						
* Entrés RMI 1er sem.95 / tous allocs.RMI 6-95	21,1	20,7	19,4	21,9	22,3	21,0
* Progression effectifs au RMI de 12/94 à 6/95	4,1	4,4	4,1	3,5	4,1	6,1
* Progression effectifs au RMI du 6/90 à 6/95	113,4	108,3	76,6	100,4	144,5	195,1
* Eff.allocs.RMI 6-95 / tous allocs.CAF	8,5	8,3	9,5	8,0	7,8	9,1
Répartition par 9 types famille des allocataires récents RMI entrés au 1er semestre 1995						
* Homme seul sans enfant	37,1	37,5	31,6	35,6	40,3	47,7
* Femme seule sans enfant	19,8	20,6	16,9	19,2	21,5	22,6
* Famille monopar.1 enfant	11,6	11,6	12,5	12,3	11,0	8,4
* Famille monopar.2 enfants	6,1	6,2	6,9	6,1	5,9	3,8
* Famille monopar.3 enfants et plus	3,6	3,9	4,8	3,8	2,8	2,0
* Couple sans enfant	5,4	5,2	5,9	5,9	5,0	4,5
* Couple 1 enfant	6,3	5,8	8,1	6,7	5,2	4,3
* Couple 2 enfants	4,9	4,5	6,2	5,1	4,3	3,4
* Couple 3 enfants et plus	5,1	4,8	7,2	5,3	4,0	3,3
Répartition par 3 types famille des allocataires récents RMI entrés au 1er semestre 1995						
Personne seule	57,0	58,1	48,5	54,8	61,8	70,3
Famille monoparentale	21,4	21,6	24,2	22,2	19,7	14,2
Couple	21,6	20,3	27,3	23,0	18,5	15,5
Répartition par âge des allocataires récents RMI entrés au 1er semestre 1995						
* Moins de 25 ans	6,1	5,6	9,4	6,4	4,7	3,1
* 25-29 ans	36,9	38,2	36,4	35,7	37,7	38,5
* 30-34 ans	16,5	16,8	15,2	16,6	17,0	17,4
* 35-39 ans	12,0	12,1	11,5	12,1	12,1	11,7
* 40-44 ans	10,4	9,7	10,7	10,7	10,4	10,3
* 45-49 ans	8,9	8,6	9,1	9,3	8,8	8,4
* 50-54 ans	4,9	4,8	4,4	5,2	4,9	5,2
* 55-59 ans	2,9	3,0	2,3	2,9	3,1	3,3
* 60-64 ans	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	1,3
* 65 ans et plus	0,5	0,4	0,3	0,4	0,5	0,9
Répartition selon le montant du RMI des allocataires entrés au 1er semestre 1995						
* Moins de 250F	3,4	3,8	4,6	4,1	3,0	2,3
* De 250 à 500F	4,8	5,2	6,8	5,6	4,3	3,1
* De 501 à 1 000F	8,6	9,3	11,1	9,8	7,9	6,3
* De 1 001 à 1 500F	7,3	7,9	8,5	7,9	6,8	5,9
* De 1 501 à 2 000F	9,4	10,0	10,1	9,9	9,6	7,7
* De 2 001 à 2 500F	55,3	52,8	46,6	50,6	57,2	64,8
* De 2 501 à 3 000F	7,9	7,9	9,1	8,5	7,7	6,6
* De 3 001 à 3 500F	2,2	2,0	2,1	2,5	2,3	2,2
* Plus de 3 500F	1,2	1,2	1,1	1,3	1,3	1,1
Chômage : indicateurs départementaux						
Taux de chômage	12,5	12,2	14,1	12,2	12,1	11,9
Part des chômeurs d'1 an et plus	36,0	35,0	38,2	36,0	35,3	37,8
Part des chômeurs - de 25 ans	21,0	21,1	24,2	22,3	18,7	13,2
Effectifs						
Nombre de CAF	118	28	21	36	24	7
Nombre moyen entrés RMI 1er sem.95 par CAF	1338	1156	1007	774	1912	4239
Part de chaque classe dans l'ensemble des entrés RMI du 1er semestre 95	100,0	20,5	13,4	17,6	29,1	18,8

Source : données communiquées par la CNAF - typologie CRÉDOC

Précédé de * : les informations ayant contribué à la construction de la typologie

Classe 1 : des Caisses d'Allocations Familiales proches de la moyenne

La classe 1 comprend 28 caisses. Le profil de ces allocataires récents est proche de celui observé sur l'ensemble des allocataires récents au niveau national. De même les taux concernant le RMI ne se distinguent pas de ceux observés au niveau national. Les 5 Caisses retenues dans l'échantillon du CRÉDOC sont :

- Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)
- Clermont-Ferrand (63 - Puy-de-Dôme)
- Mulhouse (68 - Haut-Rhin)
- Mâcon (71 - Saône-et-Loire)
- Poitiers (86 - Vienne)

Classe 2 : une progression faible du nombre d'allocataires récents du RMI

La classe 2 comprend 21 Caisses, avec un effectif moyen d'allocataires récents un peu plus faible que sur l'ensemble de la France. C'est la classe où le nombre d'allocataires récents du RMI a le moins progressé sur cinq ans. Les allocataires récents du RMI sont moins que partout ailleurs des personnes seules sans enfant, et plus que partout ailleurs des couples ou des familles monoparentales. La structure par âge montre une surreprésentation des très jeunes (moins de 25 ans, forcément chargés de famille pour avoir des droits ouverts au RMI). L'allocation versée est parfois faible, ce qui s'explique sans doute par l'existence de prestations familiales pour ces allocataires récents beaucoup plus souvent chargés de famille qu'ailleurs.

Les indicateurs de chômage départemental montrent une situation d'emploi particulièrement dégradée. La liste des Caisses concernées évoque des zones d'industrialisation ancienne en crise, avec un fort exode de la population, ce qui explique bien la faible progression du nombre d'allocataires récents dans ces zones par ailleurs très touchées par les difficultés économiques.

Trois caisses ont été retenues dans cette classe 2 pour l'enquête du CRÉDOC :

- Douai (59 - Nord)
- Calais (62 - Pas-de-Calais)
- Le Havre (76 - Seine-Maritime)

Classe 3 : des petites unités

La classe 3 comprend 36 Caisses d'Allocations Familiales, les effectifs par Caisse d'entrants récents au RMI sont plus faibles qu'en moyenne. Ce sont des petites unités. Certaines caractéristiques de cette classe la rapprochent de la précédente, mais de façon moins typée : composante plus familiale que la moyenne des allocataires récents au détriment des personnes seules, montants de RMI un peu plus faibles.

Cinq caisses ont été retenues pour représenter la classe 3 dans l'enquête du CRÉDOC :

- Annonay (07 - Ardèche)
- Carcassonne (11 - Aude)
- La Rochelle (17 - Charente-Maritime)
- Reims (51 - Marne)
- Auxerre (89 - Yonne)

Classe 4 : une progression plus forte qu'en moyenne du nombre d'allocataires récents du RMI

La classe 4 comprend 24 Caisses d'Allocations Familiales. Le nombre d'allocataires récents au RMI a nettement plus augmenté ici qu'en moyenne sur 5 ans. Ces allocataires récents sont plus que sur l'ensemble du territoire national des personnes seules.

Les indicateurs de chômage départementaux sont proches des données nationales, si ce n'est la moindre part des jeunes de moins de 25 ans parmi les chômeurs.

Quatre caisses ont été retenues pour représenter la classe 4 dans l'enquête CRÉDOC :

- Grenoble (38 - Isère)
- Mont de Marsan (40 - Landes)
- Marseille (13 - Bouches-du-Rhône)
- Quimper (29 - Finistère)

Classe 5 : l'explosion des effectifs au RMI

La classe 5 ne comprend que sept Caisses d'Allocations Familiales, mais ce sont de très grandes Caisses. Le nombre moyen d'allocataires récents du RMI par Caisse est le triple de ce qu'il est sur l'ensemble de la France. Ces Caisses sont localisées dans de très grandes villes. Sur 5 ans, la hausse du nombre d'allocataires récents du RMI est vertigineuse, + 195 % contre + 113 % au niveau national. Ces allocataires récents sont plus qu'ailleurs des personnes seules, et surtout des hommes seuls. Ceci explique que le RMI versé soit souvent dans la tranche de 2001 à 2500 F. Deux groupes d'âge sont surreprésentés, les 25-34 ans, et les plus de 49 ans.

Les taux de chômage sont ici légèrement plus faibles qu'en moyenne, et surtout les chômeurs sont moins souvent qu'ailleurs très jeunes.

Les trois Caisses retenues par le CRÉDOC dans cette classe sont :

- Toulouse (31 - Haute-Garonne)
- Paris (75 - Seine)
- Créteil (94 - Val-de-Marne)

ANNEXE 2 :
QUESTIONNAIRE



CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET
L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

REVENU MINIMUM D'INSERTION

Étude nationale auprès des personnes
ayant demandé le RMI en 1995

CAF..... | | | |

Code enquêteur..... | | | | |

Numéro questionnaire | | | | |

Numéro enquêté..... | | | | |

Date de l'entretien | | | | | 1996

142 RUE DU CHEVALERET
7 5 0 1 3 P A R I S
Association Loi de 1901

Toutes les personnes que nous rencontrons ont demandé le RMI entre janvier et juin 1995 (que ce soit ou non pour la première fois).

SCOLARITE

Nous allons d'abord parler de votre scolarité

Colonnes

A 3 Jusqu'à quel âge avez-vous poursuivi des études ?

— — ans

Enquêteur: - Si études encore en cours, noter 88
 - Si non scolarisé, noter 00 et aller à la question A 9
 - Si moins de 18 ans, aller à la question A 5

A 4 Avez-vous travaillé pour financer vos années d'études ?

Oui (demander alors)

Régulièrement..... 1

Occasionnellement..... 2

Non..... 3

Ne sait pas..... 4

Sans objet, s'est arrêté avant 18 ans..... 5

A 5 Pendant votre scolarité, étiez-vous boursier ?

Oui (demander alors)

Pratiquement tout le temps..... 1

Pendant une partie seulement de vos études 2

Non..... 3

Ne sait pas..... 4

A 6 Jusqu'à quel niveau avez-vous poursuivi vos études ?

Études primaires, classe de certificat d'études primaires..... 01

Classes spécialisées (SES, CPPN, CPA)..... 02

6ème, 5ème 03

4ème, 3ème 04

Classe de CAP, BEP 05

Apprentissage 06

Seconde, première..... 07

Terminale..... 08

Classes de BTS ou de DUT 09

Première ou deuxième année d'université..... 10

Licence, maîtrise, 3ème cycle..... 11

École supérieure autre..... 12

Autre..... 13

Préciser :

A 7 Avez-vous un ou des diplômes ? (Si oui) Quel est le plus élevé ?

- Aucun diplôme 1
- Certificat d'études primaires (CEP) seul 2
- Brevet d'études du premier cycle (BEPC), brevet des collèges..... 3
- CAP, BEP, ou autre diplôme de ce niveau 4
- Baccalauréat, Brevet professionnel, ou autre diplôme de ce niveau 5
- Diplôme de 1er cycle universitaire, BTS, DUT,
diplôme paramédical ou social..... 6
- Diplôme de 2ème ou 3ème cycle universitaire, diplôme d'une grande
école ou d'une école d'ingénieur..... 7
- Autre diplôme (ou doute de l'enquêteur sur la façon de classer un diplôme) 8

Préciser : -----

l_l_l

A 8 Quand vous faites le bilan de votre scolarité, quelle phrase correspond le mieux au type d'élève que vous étiez ?

- Vous étiez plutôt un bon élève..... 1
- Vous étiez plutôt un élève moyen..... 2
- Vous aviez des possibilités mais l'école ne vous intéressait pas 3
- Vous aviez des difficultés à suivre 4

A 9 Éprouvez-vous des difficultés de lecture, d'écriture ou de calcul dans les actes de la vie courante ?

(*Enquêteur* : Si la personne lit et écrit dans sa langue maternelle qui n'est pas le français, noter les difficultés pour la langue française)

	Aucune	Quelquefois	Souvent
a) Lecture.....	1	2	3
b) Écriture.....	1	2	3
c) Calcul.....	1	2	3

A 10 Avez-vous le permis de conduire ?

- Oui..... 1
- Non 2

A 11 Possédez-vous des compétences (que vous les ayez apprises à l'école ou ailleurs) qui peuvent vous aider quand vous cherchez un emploi ?

- Oui..... 1
- Non 2

Si oui, préciser quelles compétences : -----

l_l_l

l_l_l

TRAVAIL, RECHERCHE D'EMPLOI ET STAGES AVANT LA DEMANDE DE RMI DE 1995

Nous allons d'abord parler de la période entre la fin de vos études et la demande du RMI de 1995.

(Enquêteur : Si la personne a demandé plusieurs fois le RMI entre janvier et juin 1995, se baser sur la première demande de RMI de 1995).

B 1 Depuis votre sortie de l'école et avant votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous connu un ou plusieurs emplois ayant duré chacun au moins un an ?

Oui (demander alors) Ces emplois ont duré au total combien de temps ? (Enquêteur : durée additionnée de tous ces emplois)

- De 1 à 3 ans..... 1
- De 4 à 9 ans..... 2
- Au moins 10 ans..... 3
- Ne sait pas la durée..... 4

Non, jamais d'emploi d'un an et plus..... 5

Aller à la question B3

B 2 Pourquoi le dernier emploi d'au moins un an s'est arrêté ?

- Vous avez été licencié(e)..... 1
- Un contrat à durée déterminée de plus d'un an s'est terminé..... 2
- Vous avez arrêté pour des raisons familiales (enfants, conjoint)..... 3
- Vous avez déménagé..... 4
- Vous avez arrêté pour une autre raison..... 5

Laquelle : -----

|_ |

B3 Depuis votre sortie de l'école et avant votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous connu un ou plusieurs emplois de moins d'un an ? (intérim, contrats à durée déterminée, petits boulots, travail au noir, CES, Contrats de qualification, contrats d'adaptation, etc.)

Oui (demander alors) Ces emplois ont duré au total combien de temps ? (*Enquêteur* : durée additionnée de tous ces emplois)

- Moins d'un an..... 1
- D'un an à moins de trois ans..... 2
- Trois ans et plus..... 3
- Ne sait pas la durée..... 4

Non, jamais d'emploi de moins d'un an..... 5

Aller à la question B5

B4 Dans l'ensemble, quand vous faites le bilan de tous ces emplois de moins d'un an, diriez-vous que :

- Ça a été plutôt positif pour votre expérience professionnelle..... 1
- Ça vous a apporté un revenu ou une occupation quand vous l'avez fait, mais pas une expérience professionnelle utile pour la suite..... 2
- Vous avez perdu votre temps..... 3
- Ne sait pas..... 4
- Autre réponse..... 5

B5 Depuis votre sortie de l'école et avant votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous suivi un ou plusieurs stages de formation ?

Oui (demander alors) Ces stages ont duré au total combien de temps? (*Enquêteur* : durée additionnée de tous ces stages)

- Moins d'un an..... 1
- D'un an à moins de trois ans..... 2
- Trois ans et plus..... 3
- Ne sait pas la durée..... 4

Non, jamais de stages de formation..... 5

Aller à la question B7

B6 Dans l'ensemble, quand vous faites le bilan de tous ces stages de formation, diriez-vous que :

- Ça a été plutôt positif pour votre expérience professionnelle..... 1
- Ça vous a apporté un revenu ou une occupation quand vous l'avez fait, mais pas une expérience professionnelle utile pour la suite..... 2
- Vous avez perdu votre temps..... 3
- Ne sait pas..... 4
- Autre réponse..... 5

B 7 Depuis votre sortie de l'école et avant votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous suivi un stage ou fait un contrat aidé financé par l'État dans le cadre des mesures pour l'emploi, tels que CES (Contrat Emploi Solidarité), CRE (contrat de retour à l'emploi), TUC (travail d'utilité collective), SIVP (stage d'insertion à la vie professionnelle), contrat de qualification, contrat d'adaptation, etc. ?
 (Enquêteur : Certains de ces stages ou emplois ont pu avoir été déjà évoqués)
Oui (demander alors) Un seul ou plusieurs ?

Oui, un seul	1
Oui, plusieurs.....	2
Non, jamais de mesure emploi.....	3
Ne sait pas si les stages ou emplois suivis entraînent dans le cadre des "mesures emploi".....	4

B 8 Depuis votre sortie de l'école et avant votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous connu une ou plusieurs périodes de recherche d'emploi ?
 (Enquêteur : Ne pas noter ici les périodes où la personne cherchait un travail tout en ayant un emploi.)
Oui, (demander alors) Combien de fois ?

Une fois.....	1
Deux fois.....	2
Au moins trois fois.....	3
Non, jamais de période de recherche d'emploi.....	4

Aller à la question B11

B 9 Cette (ou ces) période(s) de recherche d'emploi a (ont) duré au total combien de temps? (Enquêteur : durée additionnée de tous ces chômages)

Moins d'un an.....	1
D'un an à moins de trois ans	2
Trois ans et plus	3

B 10 Depuis votre sortie de l'école et avant votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous déjà reçu des allocations de chômage ?
 (Enquêteur : y compris l'AFR, Allocation de Formation et de Reclassement, versée dans le cas de convention de conversion)
Oui (demander alors) Avez-vous déjà reçu l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

A été indemnisé, et a déjà reçu l'ASS.....	1
A été indemnisé, mais n'a jamais reçu l'ASS.....	2
A été indemnisé, mais ne sait pas si a reçu l'ASS.....	3
Non	4

B 11 Depuis votre sortie de l'école jusqu'à votre (*première*) demande de RMI de 1995, quelle phrase correspond le mieux à votre passé professionnel ?

- Vous n'avez jamais cessé de travailler 1
- Vous avez travaillé régulièrement, puis vous avez été tout le temps au chômage 2
- Vous avez travaillé régulièrement, puis vous avez connu des périodes alternantes de chômage et d'emploi..... 3
- Vous avez connu de longues périodes de chômage et quelques périodes de travail..... 4
- Vous avez cessé de travailler il y a longtemps pour des raisons autres que le chômage (santé, raisons familiales)..... 5
- Vous n'avez jamais travaillé..... 6

Les questions suivantes sont sur la période juste avant la (*première*) demande de RMI de 1995.

B 12 Juste avant votre (*première*) demande de RMI de 1995, quelle était votre situation ?

- Vous aviez un **travail** 01
- Vous étiez au **chômage** (*si oui, demander :*)
 - Indemnisé 02
 - Non indemnisé 03
- Vous suiviez un **stage rémunéré** 04
- Vous suiviez des **études**..... 05
- Vous touchiez une **pension, une allocation** : (*hors ASSEDIC - si oui, demander*)
 - Invalidité ou l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)..... 06
 - Allocation Parent Isolé (API)..... 07
 - Vous touchiez une autre allocation 08

Si oui, laquelle : -----

- Vous étiez au **foyer**..... 09
- Vous étiez au **service national** 10
- Autre situation 11

Si oui, préciser : -----

B 13 Depuis combien de temps étiez-vous dans cette situation ?

- Si moins d'un an : nombre de mois — — mois
- Si un an et plus : nombre d'années — — années

B 14 Dans les mois précédents votre (première) demande de RMI de 1995, aviez-vous, vous-même ou éventuellement votre conjoint, des ressources (salaire, allocations ASSEDIC, allocations familiales, etc.) ?

(*Enquêteur* : si la personne était hébergée, ne pas tenir compte des ressources des gens qui l'hébergeaient)

Oui..... 1

Aller à la question C1

Non..... 2

B 15 Comment faisiez-vous pour vivre:

	Oui	Non
a) Votre famille vous aidait	1	2
b) Des amis vous aidaient	1	2
c) Vous viviez grâce à de l'argent que vous aviez mis de côté.....	1	2
d) Vous étiez aidé par la mairie, les services sociaux, les associations.....	1	2
e) Vous faisiez des petits boulots.....	1	2
f) Vous demandiez de l'argent à des passants (manche)	1	2
g) Autre.....	1	2

Si oui, préciser : - - - - -
- - - - -

I _ I _ I

LE RMI

Dans cette partie, nous allons parler de votre demande de RMI, de vos raisons pour le demander, de ce que vous en attendiez, de votre information

Colonnes

C1 Avant 1995, aviez-vous été déjà au RMI ?

Non, jamais..... 1

Aller à la question C6

Oui, une autre fois..... 2

Oui, deux autres fois..... 3

Oui, trois autres fois et plus..... 4

Combien de fois : _ _

|_|_|_|

C2 Quand avez-vous demandé le RMI pour la première fois ?

Mois : _ _

Année : 19 _ _

C3 Avant votre demande de RMI de 1995, combien de temps aviez-vous été au RMI ?

Enquêteur : Si une seule autre fois, ne poser que le a), si deux autres fois, remplir a) et b), si trois fois et plus, remplir a), b), c.)

a) La première fois :..... _ _ Mois

b) La deuxième fois :..... _ _ Mois

c) La troisième fois et les fois suivantes :..... _ _ Mois en tout.

C4 Juste avant votre première demande de RMI, quelle était votre situation ?

- Vous aviez un travail..... 0 1
- Vous étiez au chômage : (si oui, demander :)

 - Indemnisé 0 2
 - Non indemnisé 0 3

- Vous suiviez un stage rémunéré..... 0 4
- Vous suiviez des études..... 0 5
- Vous touchiez une pension, une allocation : (hors ASSEDIC - si oui, demander)

 - Invalidité ou l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) 0 6
 - Allocation Parent Isolé (API) 0 7
 - Vous touchiez une autre allocation..... 0 8

Si oui, préciser : - - - - -
- - - - -

- Vous étiez au foyer..... 0 9
- Vous étiez au service national..... 1 0
- Autre situation 1 1

Si oui, préciser : - - - - -
- - - - -

C5 Vous aviez déjà été au RMI avant 1995, pourquoi aviez-vous cessé de percevoir l'allocation du RMI ?

ENQUÊTEUR : (Rappel : une seule réponse)

Si plus d'une inscription avant janvier 1995, se baser sur le dernier motif de sortie avant 1995).

- Vous aviez trouvé du travail..... 0 1
- Vous suiviez un stage rémunéré..... 0 2
- Vous touchiez une **pension, une allocation** :

 - Chômage, ASSEDIC 0 3
 - Invalidité ou Allocation Adulte Handicapé (AAH)..... 0 4
 - Allocation Parent Isolé (API)..... 0 5
 - Autre allocation..... 0 6

Si oui, préciser : - - - - -

- Vous aviez changé de situation familiale..... 0 7
- Problème lié à l'application du contrat (refus de suivre une activité proposée dans le contrat, refus de le signer, ne pas se rendre à des convocations concernant le contrat, etc.)..... 0 8
- Vous n'aviez pas renvoyé la Déclaration Trimestrielle de Ressources 0 9
- Ne sait pas..... 1 0
- Autre cas..... 1 1

Si oui, préciser : - - - - -
- - - - -

C6 Avez-vous eu l'idée par vous-même de demander le RMI ou bien avez-vous été conseillé à le demander ?

Enquêteur : Si plusieurs inscriptions, se baser sur la première fois.

Rappel : une seule réponse.

- A eu l'idée par lui-même 1
- A été conseillé (demander) **Par qui ?**
 - Par des connaissances (la famille, les amis) 2
 - Par l'ANPE, l'ASSEDIC..... 3
 - Par un travailleur social (assistante sociale, éducateur) (sauf assistante sociale ASSEDIC)..... 4
 - Par d'autres personnes ou institutions..... 5

Si oui, préciser : - - - - - - - - - -

┌┐

C7 Comment avez-vous su que vous aviez droit au RMI ?

Enquêteur : si plusieurs inscriptions au RMI, se baser sur la première fois.

Rappel : une seule réponse

- Par une assistante sociale, un service social..... 1
- Par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)..... 2
- Par la Mairie..... 3
- Par l'ANPE ou l'ASSEDIC..... 4
- Par les journaux, la radio, la télévision 5
- Par une association d'aide aux personnes en difficulté (Restos du Coeur, Secours Catholique, Secours Populaire, etc.)..... 6
- Par une personne de votre connaissance (ami, parent, voisin, etc.) 7
- Par d'autres personnes ou institutions..... 8

Si oui, préciser : - - - - - - - - - -

┌┐

C8 Y a-t-il eu une période où vous auriez pu toucher le RMI mais vous ne saviez pas que vous pouviez le faire ?

- Oui..... 1
- Non 2
- Ne sait pas 3

Si oui, Nombre de mois de retard..... __ mois (noter 0 si moins d'un mois - si plus de 12 :) Nombre d'années de retard..... __ années (Ne sait pas combien de temps , noter 99)
--

C9 Y a-t-il eu une période où vous saviez que vous pouviez toucher le RMI mais vous ne l'avez pas demandé tout de suite ?

Enquêteur : si plusieurs inscriptions au RMI, noter oui quelle que soit la fois où c'est arrivé. Pour la durée, totaliser le nombre de mois où la personne aurait pu s'inscrire pour toucher le RMI mais ne l'a pas fait

Oui (demander alors) **Pendant combien de mois avez-vous attendu avant de demander le RMI ?**

- Moins d'un mois..... 1
- De un à trois mois..... 2
- Plus de trois mois..... 3
- Aucune idée de la durée..... 4

Non..... 5

Aller à la question C11

C10 Pourquoi n'avez-vous pas demandé le RMI dès le moment où vous avez su que vous y aviez droit ?

Rappel : une seule réponse. Si ça s'est produit plusieurs fois, se baser sur la première fois.

- Vous n'aviez pas tous les papiers pour le faire..... 1
- Vous pensiez que vous alliez trouver très vite un travail, un stage..... 2
- Vous ne vouliez pas vous inscrire au RMI 3

Préciser pourquoi: -----

Autre réponse 4

Préciser: -----

┌┐
┌┐

C11 Avez-vous hésité avant de demander le RMI ?

(Enquêteur : si plusieurs inscriptions au RMI, se baser sur la première fois)

- Oui 1
- Non..... 2

Aller à la question C13

C12 Pourquoi avez-vous hésité avant de demander le RMI ?

┌┌┌
┌┌┌

C13 Y a-t-il eu un événement précis qui vous a amené à demander le RMI en 1995 ? (séparation, fin d'indemnisation du chômage, fin d'études, vingt-cinquième anniversaire, etc.).

Oui 1
 Non..... 2

Aller à la question C15

C14 Si oui, lequel :

||_|

C15 Les raisons suivantes ont-elles joué dans votre décision de demander le RMI en 1995 ?

	Oui	Non
a) L'argent de l'allocation	1	2
b) Le remboursement des dépenses de santé.....	1	2
c) La possibilité de suivre une formation, un stage.....	1	2
d) La possibilité de demander un emploi réservé (entre autres) aux personnes au RMI (CES, CIE, etc.).....	1	2
e) Autre raison.....	1	2

Préciser laquelle: -----

||_|

(**Enquêteur** : si une seule raison ne pas poser la question C16, mais reporter la seule raison donnée à la question C15)

C16 Quelle est la raison qui a été la plus importante pour vous ?

L'argent..... 1
 Le remboursement des dépenses de santé..... 2
 La possibilité de suivre une formation, un stage..... 3
 La possibilité de demander un emploi réservé (CES, CIE, etc.)..... 4
 Autre raison..... 5

C17 En dehors de la personne qui s'est occupée de votre dossier, quelqu'un d'autre vous a-t-il aidé dans cette démarche ?

Non, personne 1
 Un membre de la famille ou un ami..... 2
 Une assistante sociale ou un éducateur..... 3
 Une association 4
 Autre réponse 5

Préciser: -----

||

C18 Depuis votre demande de RMI du début 1995, est-il arrivé que vous ayez arrêté de toucher le RMI, puis que vous l'avez redemandé ?

- Oui, une fois..... 1
- Oui, plusieurs fois..... 2
- Non..... 3

C19 Actuellement, avez-vous toujours l'allocation du RMI, même si c'est pour un faible montant, en complément d'autres ressources ?

- Oui..... 1
- Non 2
- Ne sait pas 3

Aller à la question **C23**

C20 Pourquoi avez-vous cessé de percevoir l'allocation du RMI ?

ENQUÊTEUR : Si plusieurs entrées et sorties du RMI, prendre le motif de la **dernière** interruption du RMI.

- Vous avez trouvé du **travail**..... 01
- Vous suivez un **stage rémunéré**..... 02
- Vous touchez une **pension, une allocation** :
 - Chômage, ASSEDIC..... 03
 - Retraite ou pré-retraite..... 04
 - Invalidité ou Allocation Adulte Handicapé (AAH)..... 05
 - Allocation Parent Isolé (API)..... 06
 - Autre allocation..... 07

Si oui, préciser : - - - - -

- Vous avez changé de **situation familiale**..... 08
- Problème lié à l'application du **contrat** (refus de suivre une activité proposée dans le contrat, refus de le signer, ne pas se rendre à des convocations concernant le contrat, etc.)..... 09
- Vous n'avez pas renvoyé la **Déclaration Trimestrielle de Ressources** ou d'autres papiers 10
- Ne sait pas..... 11
- Autre cas..... 12

Si oui, préciser : - - - - -

- - - - -

C21 Diriez-vous de votre situation actuelle qu'elle est :

- Meilleure que lorsque vous étiez au RMI..... 1
- Comparable à celle que vous aviez au RMI..... 2
- Moins bonne que lorsque vous étiez au RMI..... 3
- Ne sait pas 4

Si moins bonne, pourquoi : - - - - -
- - - - -
- - - - -

1 1 1

C22 Pensez-vous que dans les prochains mois, il se peut que vous redemandiez le RMI ?

- Oui, sans doute*..... 1
- Oui, peut-être*..... 2
- Non, sûrement pas*..... 3

C23 Avez-vous déjà entendu parler du contrat d'insertion dans le cadre du RMI ?

- Oui* 1
- Non*..... 2
- Ne sait pas*..... 3

Aller à la question D1

C24 Avez-vous déjà signé un contrat d'insertion dans le cadre du RMI ?

- Oui*..... 1
- Non (demander alors :) Un contrat d'insertion est-il en préparation ?**
 - Oui, un contrat est en préparation*..... 2
 - Non, aucun contrat n'est en préparation*..... 3
 - N'a pas signé de contrat et ne sait pas si un contrat d'insertion est en préparation*..... 4
- Ne sait pas si a signé un contrat d'insertion* 5

SITUATION PAR RAPPORT A L'EMPLOI ET À LA FORMATION DEPUIS LA (PREMIERE) DEMANDE DE RMI DE 1995

Maintenant, nous allons parler de ce qui s'est passé pour vous dans le domaine du travail, de la recherche d'emploi ou de la formation depuis votre (première) demande de RMI de 1995.

D1 Actuellement, quelle est votre situation par rapport au travail ?

- Vous travaillez..... 01*
- Vous suivez un stage de formation, sans contrat de travail, y compris stage AFPA, GRETA..... 02*
- A la recherche d'un travail..... 03*
- Etudiant..... 04*
- En invalidité, en Allocation Adulte Handicapé..... 05*
- En longue maladie..... 06*
- A la retraite ou en préretraite..... 07*
- Au foyer..... 08*
- Autre..... 09*

Préciser:-----

D2 Au moment de votre (première) demande de RMI de 1995, étiez-vous dans la même situation ?

- Oui..... 1*
- Aller à la question D4**
- Non 2*

D3 Ce changement de situation est-il en rapport avec le fait d'être au RMI ? (ou d'y avoir été pour les personnes qui ne sont plus au RMI)

*(**Enquêteur** : si la personne suit un stage ou a un emploi, a-t-elle obtenu cette situation grâce à son passage par le RMI, si elle est à la retraite ou perçoit une allocation, elle a pu être aidée pour son dossier par rencontrées les personnes dans le cadre du RMI pour sa demande).*

- Oui..... 1*
- Non 2*

D4 (Pour ceux qui travaillent :) Quel est votre emploi actuel ?

||_|

(Pour ceux qui ne travaillent pas:) Quel est votre dernier emploi ?

||_|

N'a jamais travaillé..... 8 8

Si la personne ne travaille pas actuellement, aller en D 8

D5 Dans votre travail, êtes-vous :

- A votre compte 1
- Aide-familial (**Enquêteur** : aide, sans être salarié, une personne de sa famille qui est à son compte : agriculteur, commerçant, etc.)..... 2
- Salarié (demander alors): **Quel est votre type de contrat de travail ?**
- En contrat aidé (contrat d'initiative emploi-CIE, Contrat Emploi Solidarité-CES, contrat de qualification, contrat d'adaptation, contrat d'emploi consolidé, etc.)..... 3
 - En intérim..... 4
 - Autre contrat, à durée déterminée (sauf intérim)..... 5
 - Autre contrat, à durée indéterminée (y compris période d'essai) ou emploi déclaré, sans date de fin, et sans contrat..... 6
- Avec un emploi non déclaré..... 7

Enquêteur : si vous ne savez pas comment classer le type de contrat, noter

en clair l'intitulé du contrat :-----

||

D6 Que diriez-vous de votre emploi ? Pour vous...

(Rappel : une seule réponse)

- C'est un emploi comme un autre 1
- C'est un premier pas vers un emploi stable..... 2
- Vous avez pris cet emploi faute de mieux 3
- Autre..... 4
- Ne sait pas 5

D7 Êtes-vous occupé par cette activité professionnelle:

- A temps plein..... 1
- A temps partiel, et vous souhaiteriez travailler davantage 2
- A temps partiel, vous ne souhaiteriez pas travailler davantage 3

D8 Êtes-vous inscrit à l'ANPE ?

Oui, et vous étiez déjà inscrit avant de demander le RMI 1
Oui, vous vous êtes inscrit depuis votre demande de RMI 2
Non..... 3

D9 Si vous avez eu des problèmes d'emploi, diriez-vous que c'est principalement :

A cause de la crise économique en France..... 1
 Parce que les employeurs n'embauchent pas par ici..... 2
 A cause de votre manque de formation, d'expérience, ou encore à cause de votre âge ou de votre santé 3
 N'a jamais eu de problèmes d'emploi..... 4
 Ne sait pas pourquoi 5
 Autre..... 6

Préciser:-----

D10 Depuis votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous engagé des démarches pour trouver du travail ou changer d'emploi ?

Oui 1
Non..... 2

Aller à la question D12

D11 Et depuis un mois, avez-vous engagé des démarches pour trouver du travail ou changer d'emploi ?

Oui 1
Non..... 2

D12 Si on vous proposait un travail, à partir de quel salaire net mensuel l'accepteriez-vous ?
(Enquêteur : Noter un chiffre, même s'il est très arrondi. En cas de réponse basée sur le SMIC, noter "SMIC" ou "SMIC plus x % dans la partie : préciser) .

 |_|_|_|_|_|_|_| Francs

Autre réponse qu'un montant..... 1

Préciser:-----

D13 Est-il arrivé qu'on vous propose, depuis que vous êtes au RMI, (ou, pour les sortis du RMI : pendant que vous étiez au RMI) un emploi que vous n'avez pas accepté ?

Oui (demander) Pour quelle raison principalement ?

- C'était trop éloigné..... 1
- Le travail ne convenait pas..... 2
- Les horaires ne convenaient pas..... 3
- Le salaire ne convenait pas..... 4
- Problème de garde d'enfants..... 5
- Autre raison..... 6

Non 7

Autre raison : préciser: -----

I _ I

D14 Pensez-vous que le RMI a augmenté vos chances de trouver un travail stable ?

- Oui..... 1
- Non 2
- Ne sait pas 3

Aller à la question D16

D15 Pourquoi, principalement ?

Enquêteur : (rappel) une seule réponse.

- RMI ou pas, il n'y a pas de travail..... 1
- Les employeurs ne sont pas prêts à embaucher des gens au RMI..... 2
- Ce qu'on vous propose dans le contrat d'insertion ne sert à rien..... 3
- On ne vous propose pas ce qu'il vous faut..... 4
- Vous ne pensez pas, étant donné votre âge, retrouver un travail 5
- Ne sait pas..... 6
- Autre raison..... 7

Préciser: -----

I _ I

D16	Par rapport à votre situation personnelle, que diriez-vous de la formation, en général ?	
	Cela ne sert à rien, formé ou non, votre situation ne s'améliorera pas	1
	Une nouvelle formation, ça ne vous intéresse pas, ce que vous voulez, c'est un travail.....	2
	La formation, c'est important, mais pour vous, c'est trop tard.....	3
	Il faut que vous vous y remettiez, mais cela sera difficile.....	4
	Cela vous intéresse de reprendre une formation.....	5
	Vous êtes en formation.....	6
	<i>Autre</i>	7

D17	Depuis votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous suivi des stages de formation ?	
	<i>Oui</i>	1
	<i>Non</i>	2

D18	Par rapport à ce que vous espériez du RMI en matière d'emploi ou de formation, au moment de votre (première) demande de 1995, le RMI a-t-il répondu à vos attentes?	
	<i>Vous n'en attendiez rien de particulier dans ces domaines</i>	1
	<i>Vous aviez des attentes, et le RMI y a répondu, par le contrat d'insertion</i>	2
	<i>Vous aviez des attentes, et le RMI y a répondu, en dehors du contrat d'insertion ..</i>	3
	<i>Vous aviez des attentes, le RMI y a répondu, ne sait pas si c'est dans le cadre du contrat d'insertion</i>	4
	<i>Vous aviez des attentes, mais le RMI n'y a pas répondu</i>	5

Préciser quelles attentes: ----- ----- -----

D19	Comment voyez-vous votre situation professionnelle, <u>dans 6 mois</u> ?	
	Meilleure.....	1
	Il n'y aura pas de changement.....	2
	Moins bonne	3
	<i>Vous n'en avez aucune idée</i>	4

E5 Vos parents, s'ils sont encore en vie, ont-ils moins de 60 ans?
(Si oui) Quelle est leur situation actuelle ?

	Père	Mère
Non concerné (pas de père ou de mère de moins de 60 ans).....	1	1
Travail.....	2	2
Chômage.....	3	3
Retraite.....	4	4
Foyer.....	5	5
Autre	6	6

Si autre, faire préciser :

Père - - - - -

M è r e - - - - -

E6 D'une manière générale, votre famille avait-elle de gros problèmes d'argent durant votre jeunesse ?

Enquêteur: si demande de précision, dire, jusqu'à vos 18 ans.

Oui, souvent depuis votre naissance.....	1
Oui, à partir d'une certaine époque.....	2
Oui, pendant une certaine période.....	3
Non, pas de problèmes particuliers mais votre famille n'était pas riche.....	4
Non, jamais ou presque.....	5

E7 A un moment ou à un autre de votre enfance, avez-vous connu les situations suivantes :

Enquêteur: si demande de précision, dire, jusqu'à vos 18 ans.

	Oui	Non
a) Vous avez été élevé par vos deux parents.....	1	2
b) Vous avez été élevé par un seul de vos parents (remarié ou non).....	1	2
c) Vous avez été élevé par d'autres personnes de la famille que votre père ou votre mère (sans l'un, ni l'autre).....	1	2
d) Vous avez été élevé par une famille d'accueil	1	2
e) Vous avez été placé dans un foyer, un orphelinat.....	1	2

E8 Avez-vous connu des événements familiaux graves avant d'avoir atteint 18 ans, tels que :

Enquêteur: si demande de précision, dire, jusqu'à vos 18 ans.

	Oui	Non
a) Décès d'un parent.....	1	2
b) Handicap ou grave maladie d'un parent.....	1	2
c) Séparation des parents.....	1	2
d) Graves disputes entre parents.....	1	2
e) Grave manque d'affection.....	1	2

Enquêteur : Si toutes les réponses sont négatives, aller en E10

E9 Cet (ou ces) événement(s) familiaux ont-ils eu des conséquences sur votre vie à l'âge adulte ?

<i>Oui, ça vous a posé des problèmes qui ont encore des conséquences aujourd'hui.....</i>	1
<i>Oui, ça vous a posé des problèmes au début de votre vie adulte.....</i>	2
<i>Non, c'est du passé, ça n'a pas eu de conséquences.....</i>	3

E10 Dans votre enfance, votre famille était-elle en contact avec une assistante sociale ou un éducateur ?

<i>Oui, régulièrement.....</i>	1
<i>Oui, parfois.....</i>	2
<i>Non.....</i>	3
<i>Ne sait pas.....</i>	4

Nous allons parler de votre vie familiale depuis que vous êtes adulte

E11 Au moment de votre (première) demande de RMI de 1995, viviez-vous en couple ?

<i>Oui.....</i>	1
<i>Non.....</i>	2

E12 Actuellement, vivez-vous en couple ?

<i>Oui.....</i>	1
<i>Non.....</i>	2

Aller à la question E16

E13 Quelle est l'année de naissance de votre conjoint (actuel, marié ou non) ?

19 _ _

E14 Quelle est la situation actuelle de votre conjoint (marié ou non) par rapport au travail ?

Salarié	01
A son compte.....	02
Aide familial.....	03
En stage de formation (sans contrat de travail).....	04
A la recherche d'un emploi.....	05
Étudiant.....	06
En invalidité, en Allocation Adulte Handicapé.....	07
En longue maladie.....	08
A la retraite ou en préretraite.....	09
Au foyer.....	10
Autre.....	11

Préciser si autre: - - - - -

**Enquêteur : si le conjoint ne travaille pas,
aller à la question **E16****

I _ I _ I

E15 Est-ce que votre conjoint a un contrat de travail...

En contrat aidé (CES, CIE, CRE, contrat qualif, etc.).....	1
A durée indéterminée.....	2
A durée déterminée (y compris intérim).....	3
Ne sait pas.....	4

E16 Dans le passé, avez-vous vécu en couple ?

(**Enquêteur** : pour ceux encore en couple: préciser :) avec une autre personne que votre conjoint actuel ?

Oui , une fois.....	1
Oui, plusieurs fois.....	2
Non.....	3

Aller à la question E18

E17 Cette séparation (ou ce veuvage) a-t-elle eu des conséquences sur votre niveau de vie ?

Oui, et ça vous a amené à demander le RMI.....	1
Oui, mais ça n'a pas de rapport direct avec votre demande de RMI.....	2
Non.....	3

E18 Combien avez-vous d'enfants vivant avec vous, quel que soit leur âge ? (vos enfants à vous ceux de votre conjoint)

__ enfant(s) à vous

|_|_|

__ enfant(s) de votre conjoint mais pas de vous

|_|_|

Enquêteur : Si aucun enfant, noter 00 et aller à la question E20

E19 Quel âge ont ces enfants, et sont-ils à votre charge pour les plus grands ?

Enquêteur : enfants de la personne ou de son conjoint vivant au domicile

	Nombre total	Nombre à charge
a) Moins de 3 ans.....	_	
b) Entre 3 et 15 ans.....	_	
c) De 16 à 21 ans.....	_	_
d) Plus de 21 ans.....	_	_

E20 Avez-vous d'autres enfants avec qui vous ne vivez pas ?

Oui 1

Non..... 2

Aller à la question E23

E21 (Si oui) Certains sont-ils :

	Oui	Non
a) Avec l'autre parent.....	1	2
b) Chez d'autres personnes de la famille.....	1	2
c) En placement dans un foyer ou une famille d'accueil.....	1	2
d) Dans un autre logement	1	2

E22 Êtes-vous en contact avec certains d'entre eux :

(**Enquêteur** : Un contact peut être une rencontre, un contact téléphonique ou par courrier. Plusieurs réponses "oui" sont possibles, s'il y a plusieurs enfants et que la fréquence des contacts n'est pas la même avec tous).

	Oui	Non
a) Une fois par mois et plus.....	1	2
b) Au moins une fois par an (et moins d'1 fois par mois).....	1	2
c) Moins souvent.....	1	2
d) Vous vous êtes perdus de vue.....	1	2

E23 Avez-vous des enfants d'au moins 18 ans, qu'ils vivent ou non avec vous ?

Oui 1

Non..... 2

Aller à la question E25

E24 Les situations suivantes correspondent-elles à celles connues par certains de vos enfants d'au moins 18 ans ?

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
a) Certains sont encore en cours d'études	1	2
b) Certains ont du mal à trouver un emploi stable	1	2

E25 Dans le passé, vous est-il arrivé de toucher l'allocation parent isolé (API) ?

<i>Oui</i>	1	
<i>Non</i>	2	
<i>Ne sait pas</i>	3	

E26 En dehors éventuellement de votre conjoint et des enfants dont nous venons de parler, vivez-vous avec d'autres personnes ?

<i>Oui</i>	1	
<i>Non</i>	2	

Aller à la question F1

E27 Vous vivez avec combien d'autres personnes (sans compter votre conjoint et vos enfants) ?

!_!_! personnes

E28 Parmi ces personnes, y a-t-il :

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
a) Votre père ou votre mère (ou les parents de votre conjoint)	1	2
b) Vos grands-parents ou ceux de votre conjoint	1	2
c) D'autres personnes de votre famille (ou de la famille du conjoint)	1	2
d) D'autres personnes qui ne sont pas de la famille	1	2

E29 Parmi les personnes avec qui vous vivez (en dehors de votre conjoint) certaines sont-elles à la recherche d'un emploi ?

<i>Oui</i>	1	
<i>Non</i>	2	

E30 Dans votre logement, avez-vous une chambre à vous (éventuellement partagée avec votre conjoint) ?

<i>Oui</i>	1	
<i>Non</i>	2	

F5 Êtes-vous dans le même logement (ou pour les sans-abri dans la même situation de logement) que lors de votre (première) demande de RMI en 1995 ?
(Enquêteur : Si plusieurs demandes de RMI entre janvier et juin 1995, se baser sur la situation de logement lors de la première des demandes de 1995

Oui..... 1

Aller à la question F7

Non..... 2

F6 Actuellement, comment êtes-vous logé(e) ?

- Locataire HLM..... 1
- Locataire hors HLM..... 2
- Propriétaire..... 3
- Hébergé, logé gratuitement 4
- En foyer d'accueil..... 5
- Sans abri, logement précaire (squat, garage, caravane)..... 6

(Si même logement qu'au moment de la demande de RMI de 1995) : Nous allons parler maintenant de votre logement actuel

(Si autre situation de logement qu'au moment de la demande de RMI de 1995) : Nous allons parler maintenant du logement où vous habitez au moment de votre (première) demande de RMI de 1995

(Attention : dans ce cas, pour les questions F7 à F16, utiliser le passé)

F7 Dans quel type de logement habit(i)ez-vous

Un appartement..... 1

Aller à la question F9

Une maison (qui n'est pas divisée en appartement)..... 2

Une caravane, un mobil-home, un baraquement..... 3

Une chambre dans un hôtel..... 4

Un foyer d'hébergement..... 5

Aller à la question F10

Sans domicile fixe..... 6

Autre 7

Préciser :-----

Et aller à la question F10

F8 Où dorm(i)ez-vous le plus souvent ?

- Chez vous ou chez les personnes qui vous hébergent régulièrement..... 1
Au domicile de différents amis ou parents..... 2
Dans la rue 3
Dans des abris divers (wagon SNCF, garages, caves, squat ...). 4
Dans des foyers pour sans-abri..... 5

Sans-abri, aller à la question F17

F9 Au cours des douze derniers mois, (avant la demande de RMI de 1995) les parties communes de votre immeuble (hall, cage d'escaliers, paliers, parkings) ont-elles fait l'objet d'actes de vandalisme ou de négligence (destructions, détériorations) ?

- Non, jamais..... 1*
Oui, dégradations ou gênes mineures..... 2
Oui, dégradations ou gênes importantes ou fréquentes..... 3

F10 Comment êtes (étiez)-vous logé ? Vous êtes (étiez) :

- Hébergé ou logé gratuitement..... 1**
Locataire (si oui, demander :) :
Locataire en titre dans un logement HLM..... 2
Locataire hors HLM..... 3
Sous-locataire..... 4
Locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel..... 5
Propriétaire (si oui, demander)
Vous avez encore des prêts à rembourser 6
Vous n'avez pas ou plus de prêt à rembourser 7

Aller à la question F14

F11 Viv(i)ez-vous avec les personnes qui vous fourniss(ai)ent le logement ?

- Oui, ce sont des personnes de votre famille..... 1*
Oui, ce sont des personnes qui ne sont pas de votre famille 2
Non..... 3

F12 Particip(i)ez-vous financièrement à vos frais de logement ?

(Enquêteur : Ne pas tenir compte d'une participation en courses ou en argent limitée à la nourriture).

- Oui..... 1*
Non 2

F13 Le fait d'être logé ou hébergé par d'autres personnes pose(ait)-t-il des problèmes dans vos relations avec ces personnes ?

- Oui, et vous allez devoir partir (vous avez dû partir)..... 1*
Oui, mais vous pouvez (pouviez) rester autant que nécessaire 2
Non, ça ne pose (posait) aucun problème..... 3

F14 Combien de pièces d'habitation compte (comptait) votre logement ?
 __ pièces

F15 Dans votre logement y a(vait)-t-il :

	Oui	Non
a) Une salle de bains avec baignoire ou douche.....	1	2
b) Les WC à l'intérieur du logement.....	1	2
c) Du chauffage dans toutes les pièces.....	1	2

F16 Diriez-vous de votre quartier (d'avant) :

	Oui	Non	Ne sait pas
a) Qu'il est bien desservi par les transports en commun	1	2	3
b) Qu'il est bien équipé en lieux de rencontres, équipements sportifs ou socioculturels.....	1	2	3
c) Qu'il est bien desservi en commerces et services.....	1	2	3
d) Le quartier est mal fréquenté.....	1	2	3
e) L'environnement laisse à désirer (fumées, manque d'espaces verts à proximité, etc.).....	1	2	3

Nous allons parler maintenant de ce qui s'est passé pour vous dans le domaine du logement depuis la demande de RMI de 1995

F17 Depuis votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous engagé des démarches pour trouver ou changer de logement ou pour en améliorer le confort ?

<i>Non, faute de moyens</i>	1
<i>Non, vous n'avez pas eu besoin</i>	2
<i>Oui, vous avez fait des démarches</i>	3

F18 Le fait d'être au RMI vous a-t-il aidé dans le domaine du logement ?
 (à améliorer vos conditions de logement, à rembourser des dettes de logement, ou à trouver un autre logement par exemple)

<i>Non, vous ne le souhaitez pas</i>	1
<i>Non, alors que vous l'auriez souhaité</i>	2
<i>Oui, dans le cadre du contrat d'insertion</i>	3
<i>Oui, en dehors du contrat d'insertion</i>	4
<i>Oui, mais ne sait pas si c'est dans le cadre du contrat d'insertion</i>	5

<p>Préciser quelles attentes ou améliorations de logement</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	<p> _ _ </p> <p> _ _ </p>
---	---------------------------------

- F19 Avez-vous une demande de H.L.M. en cours pour avoir un logement en location ?**
- Oui..... 1
Non..... 2
- F20 Parmi les phrases suivantes, laquelle correspondra le mieux à votre situation de logement dans 6 mois ?**
- Vous aurez sans doute un nouveau logement..... 1
 Vous n'aurez pas un nouveau logement par manque de moyens financiers ou de possibilité de relogement..... 2
 Vous n'aurez pas un nouveau logement parce que vous êtes bien où vous êtes.. 3
 Vous n'en savez rien, mais de toute façon d'ici là, vous serez obligé de quitter votre logement actuel 4
 Ne sait pas 5
- F21 Avez-vous à votre disposition, même si ce n'est pas à vous ? :**
ENQUETEUR : noter non si le véhicule est en panne ou inutilisable
- | | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|------------------------------------|------------|------------|
| a) Une voiture..... | 1 | 2 |
| b) Une mobylette ou une moto | 1 | 2 |
- F22 Avez-vous le téléphone ?**
- Oui..... 1
Non..... 2

SANTÉ - ALIMENTATION

Nous allons parler maintenant de votre santé

Colonnes

- G1 Quelle phrase définit le mieux votre état de santé ?**
- | | | |
|--|---|--|
| Vous êtes en bonne santé..... | 1 | |
| Cela peut vous arriver d'être malade, comme tout le monde..... | 2 | |
| Vous êtes très souvent malade, fatigué..... | 3 | |
| Vous ne pouvez rien faire à cause de votre santé..... | 4 | |
| Aucune de ces phrases ne convient..... | 5 | |
- Et la santé de votre conjoint (pour ceux qui vivent avec un conjoint) ?**
- | | | |
|---|---|--|
| Il (elle) en bonne santé..... | 1 | |
| Cela peut lui arriver d'être malade, comme tout le monde..... | 2 | |
| Il (elle) est très souvent malade, fatigué..... | 3 | |
| Il (elle) ne peut rien faire à cause de sa santé..... | 4 | |
| Aucune de ces phrases ne convient..... | 5 | |
| Pas de conjoint..... | 6 | |
- G2 Au cours du mois dernier, avez-vous souffert...**
ENQUÊTEUR : une réponse par item.
- | | Oui | Non |
|---------------------------------------|-----|-----|
| a) d'insomnies..... | 1 | 2 |
| b) de maux de tête, de migraines..... | 1 | 2 |
| c) de mal au dos..... | 1 | 2 |
| d) d'un état dépressif..... | 1 | 2 |
| e) de nervosité..... | 1 | 2 |
- G3 En cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation, comment vos frais médicaux seraient-ils payés ? (Pour les personnes qui ne sont plus au RMI, ajouter :) Quand vous étiez au RMI**
- | | | |
|---|---|--|
| Vous devriez tout payer..... | 1 | |
| Vous auriez simplement les remboursements de Sécurité Sociale et vous devriez payer le reste..... | 2 | |
| Vous seriez mieux remboursé que par la Sécurité Sociale, (grâce à une mutuelle, une carte-santé ou l'équivalent, l'aide médicale gratuite, ou une prise en charge à 100 %)..... | 3 | |
| Vous ne savez pas..... | 4 | |
- G4 Le fait d'être au RMI vous a-t-il aidé pour:**
ENQUÊTEUR : une réponse par item.
- | | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| a) Vous soigner..... | 1 | 2 |
| b) Renouveler des lunettes, prothèses, etc..... | 1 | 2 |
| c) Bénéficier de la Sécurité Sociale..... | 1 | 2 |

- G5 Par rapport à ce que vous espériez du RMI en matière de santé, d'accès aux soins, au moment de votre (première) demande de 1995, le RMI a-t-il répondu à vos attentes ?**
- Vous n'en attendiez rien de particulier dans ces domaines* 1
- Vous aviez des attentes, et le RMI y a répondu, par le contrat d'insertion* 2
- Vous aviez des attentes, et le RMI y a répondu, en dehors du contrat d'insertion* ... 3
- Vous aviez des attentes, le RMI y a répondu, mais vous ne savez pas si c'est dans le cadre du contrat d'insertion*..... 4
- Vous aviez des attentes, mais le RMI n'y a pas répondu*..... 5

Préciser quelles attentes: ----- ----- -----	_ _ _ _ _ _ _ _
---	------------------------

- G6 Avez-vous connu dans le passé de gros problèmes de santé (accident, maladie) ?**
- Oui, mais c'est sans rapport avec les circonstances qui vous ont amené au RMI*..... 1
- Oui, et c'est en rapport avec les circonstances qui vous ont amené au RMI*..... 2
- Non*..... 3

- G7 Y a-t-il des moments dans le mois où vous ne pouvez pas acheter la nourriture dont vous avez besoin pour vous (et votre conjoint, vos enfants) parce que vous n'avez plus assez d'argent ?**
- Oui*..... 1
- Non*..... 2
- Sans objet (n'achète pas la nourriture)*..... 3

- G8 Est-ce qu'il arrive:**
 (Enquêteur : pour chaque sous-question, demander en cas de réponse positive : Est-ce que ça arrive souvent ou parfois ?)
- | | Oui,
souvent | Oui,
parfois | Non |
|---|-----------------|-----------------|-----|
| a) Que votre famille, des amis vous donnent de quoi préparer votre repas (<i>légumes de jardin, confitures, volailles, lapins qu'ils élèvent ou courses qu'ils vous donnent</i>)..... | 1 | 2 | 3 |
| b) Que votre famille, des amis vous fournissent des repas ou vous invitent à manger (<i>y compris les personnes qui vous hébergent</i>)..... | 1 | 2 | 3 |
| c) Que la mairie ou une association (<i>Restos du coeur, etc.</i>) vous fournissent des provisions ou des repas..... | 1 | 2 | 3 |

SOCIABILITÉ, FAMILLE, LOISIRS

Cette partie est sur les contacts avec la famille, les amis, les voisins et sur les loisirs

H1 Connaissez-vous dans votre entourage (voisins, parents ou amis), d'autres personnes qui sont ou ont été au RMI ?

Oui..... 1
Non..... 2

Aller à la question H3

H2 Vous arrive-t-il de vous retrouver avec d'autres allocataires du RMI (ou avec des personnes qui ont été allocataires) pour discuter de votre situation ?

Oui..... 1
Non..... 2

H3 Au cours des trois derniers mois, avez-vous eu un contact par téléphone ou par lettre avec les membres de votre famille ou des amis, ne résidant pas avec vous ?

Enquêteur : une réponse par item.

	Oui	Non	Sans objet
a) Amis.....	1	2	3
b) Grands parents.....	1	2	3
c) Père, mère, beaux-parents.....	1	2	3
d) Enfants.....	1	2	3
e) Autres parents.....	1	2	3

H4 Avez-vous dit que vous étiez au RMI :

Enquêteur : une réponse par item. La réponse sans objet est pour les personnes qui n'ont pas de parents du type précisé (ex. pas d'enfants adultes).

	Oui	Non	Sans objet
a) A votre père ou à votre mère	1	2	3
b) A vos enfants ou à ceux de votre conjoint qui ont moins de 18 ans.....	1	2	3
c) A vos enfants ou à ceux de votre conjoint qui ont 18 ans ou plus	1	2	3
d) A d'autres parents	1	2	3

H5 Le fait de percevoir le RMI a-t-il changé vos relations avec votre famille (parents, enfants avec qui vous ne vivez pas, frères et soeurs, etc.) ?

<i>Oui, les relations sont plutôt meilleures qu'avant.....</i>	1
<i>Oui, les relations sont plutôt moins bonnes qu'avant.....</i>	2
<i>Non, pas de changement.....</i>	3
<i>Autre réponse.....</i>	4
<i>Ne sait pas.....</i>	5
<i>Sans objet, plus de famille.....</i>	6

H6 Actuellement, que diriez-vous de la situation financière de vos parents, s'ils sont encore en vie ?

((Enquêteur :

Si père et mère séparés (ou l'un DCD), réponses pour chacun.

Si les parents vivent ensemble, cocher les mêmes réponses pour père et mère .)

	Père	Mère
<i>Sans objet, décédé.....</i>	1	1
<i>Ils ont des problèmes financiers.....</i>	2	2
<i>Ils n'ont pas de problèmes particuliers mais ils ne sont pas riches.....</i>	3	3
<i>Ils sont plutôt à l'aise financièrement.....</i>	4	4
<i>Ne sait pas ou aucun contact.....</i>	5	5
<i>Autre réponse.....</i>	6	6

H7 Quel est, approximativement, l'ensemble des ressources mensuelles de vos parents ?

(Enquêteur :

Si les parents vivent ensemble, cocher les réponses de la colonne parents

Si père et mère séparés (ou l'un DCD), réponses pour chacun.

	Les deux parents	Père	Mère
<i>Moins de 5 000F par mois.....</i>	1	1	1
<i>De 5 000 à moins de 10 000F par mois.....</i>	2	2	2
<i>De 10 000 à moins de 20 000F par mois.....</i>	3	3	3
<i>20 000F et plus par mois.....</i>	4	4	4
<i>Ne sait pas ou aucun contact.....</i>	5	5	5
<i>Sans objet (parents DCD).....</i>	6	6	6

H8 Vous arrive-t-il, souvent, parfois, rarement ou jamais de :

(Enquêteur : une réponse par item.)

	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
a) Sortir en famille.....	1	2	3	4
b) Sortir avec des amis.....	1	2	3	4
c) Discuter au café, jouer au tiercé, au loto, jouer aux cartes, aux boules, aux dominos ...	1	2	3	4
d) faire du sport.....	1	2	3	4
e) aller au spectacle, au cinéma, à des matchs.....	1	2	3	4
f) partir en vacances.....	1	2	3	4
g) participer aux activités d'une association.....	1	2	3	4

H9 **Au cours des derniers mois, avez-vous eu avec au moins l'un de vos voisins, les relations suivantes :**

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
a) Vous êtes allé chez eux ou ils sont venus chez vous	1	2
b) Vous vous êtes rendus de menus services (<i>garde d'animaux, de plantes, de clefs, prêts d'outils, d'objets divers, etc.</i>).....	1	2
c) Vous avez eu avec eux des relations qui supposent une certaine amitié (<i>ex. sorties en commun, entraide importante, confidences, etc.</i>).....	1	2
d) Vous avez eu des désaccords avec eux (<i>questions de bruit, copropriété, terrain</i>).....	1	2

AIDE SOCIALE, USAGE DISPOSITIFS, RESSOURCES FINANCIÈRES

***Cette partie concerne les relations avec les services sociaux,
les associations d'aide aux personnes et les aspects financiers***

- | | | | |
|------------|--|-----|-----|
| I 1 | Depuis votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous, vous, votre conjoint ou des personnes à votre charge ... | Oui | Non |
| | a) été en rapport régulièrement avec une assistante sociale | 1 | 2 |
| | b) reçu des secours réguliers des services sociaux | 1 | 2 |
| | c) reçu des secours exceptionnels des services sociaux..... | 1 | 2 |
| | d) reçu des aides d'associations d'entraide (<i>Secours Catholique, Secours Populaire, Restaurants du Coeur, ATD, etc.</i>)..... | 1 | 2 |
| I 2 | Dans les deux années avant votre (première) demande de RMI de 1995, avez-vous, vous, votre conjoint, ou des personnes à votre charge ... | Oui | Non |
| | a) été en rapport régulièrement avec une assistante sociale | 1 | 2 |
| | b) reçu des secours réguliers des services sociaux | 1 | 2 |
| | c) reçu des secours exceptionnels des services sociaux..... | 1 | 2 |
| | d) reçu des aides d'associations d'entraide (<i>Secours Catholique, Secours Populaire, Restaurants du Coeur, Aide à Toute Détresse, etc.</i>)..... | 1 | 2 |
| I 3 | Pour vous (et éventuellement votre conjoint et les enfants avec qui vous vivez), laquelle de ces propositions semble le mieux convenir ? | | |
| | Vous êtes à l'aise..... | | 1 |
| | Ça va..... | | 2 |
| | C'est juste, il faut faire attention | | 3 |
| | Vous y arrivez difficilement..... | | 4 |
| | Vous ne pouvez y arriver qu'en faisant des dettes | | 5 |
| I 4 | Quand vous pensez à l'ensemble de votre vie adulte, diriez-vous plutôt que: | | |
| | Vous avez manqué d'argent tout le temps..... | | 1 |
| | Vous avez manqué d'argent à certains moments mais pas toujours | | 2 |
| | Vous n'avez jamais eu de problèmes d'argent | | 3 |
| | <i>Ne sait pas</i> | | 4 |
| | <i>Autre</i> | | 5 |

15 Le RMI représente-t-il la totalité de votre argent disponible ?
(Si la personne n'est plus au RMI, dire :) Le dernier mois où vous étiez au RMI, le RMI représentait-il la totalité de votre argent disponible ?

(Enquêteur : ressources de la personne et de son conjoint, y compris les prestations familiales. Si ressources irrégulières faire une moyenne)

Oui, la totalité 1

Aller à la question 17

Non, mais c'est la plus grande partie (plus des trois-quarts)..... 2

Non, mais c'est entre la moitié et les trois-quarts de vos ressources 3

Non, c'est moins de la moitié..... 4

16 Quelles autres ressources que le RMI av(i)ez-vous ?

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
a) Salaire, indemnités de stage, retraite.....	1	2
b) ASSEDIC.....	1	2
c) Allocations Familiales, Allocations Jeune Enfant, Complément Familial, autre allocation CAF (sauf logement).....	1	2
d) Allocation logement, APL.....	1	2
e) Invalidité, AAH, indemnités de longue maladie.....	1	2
f) Pension alimentaire.....	1	2
g) Aide de la famille.....	1	2
g) Petits boulots non déclarés, travail au noir.....	1	2
i) Autre.....	1	2

Si autre, préciser : -----

17 Est-ce qu'il vous arrive de faire des petits boulots non déclarés, du travail au noir ? *(Si plus au RMI : lorsque vous étiez au RMI)*

Oui, mais pour des sommes peu importantes 1

Oui, et ça vous aide bien à vivre..... 2

Non..... 3

18 Dans les deux années avant votre demande de RMI de 1995, vous est-il arrivé d'avoir des problèmes d'argent pour payer:

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
a) Des achats à crédit <i>(de biens comme la voiture, les meubles, la télévision, le réfrigérateur)</i>	1	2
b) Le loyer, les remboursements d'accession, les charges de logement, les impôts fonciers.....	1	2
c) Le gaz, l'électricité, le téléphone.....	1	2
d) Autres dépenses.....	1	2

I 9 Avez-vous été menacé ?
 (*Enquêteur* : si simple rappel, noter non).

	Oui, a eu lieu	Oui, n'a pas eu lieu	Non
a) De coupure de gaz, d'électricité, de téléphone.....	1	2	3
b) De saisie.....	1	2	3
c) D'expulsion.....	1	2	3

I 10 Et depuis votre demande de RMI de 1995, vous est-il arrivé d'avoir des problèmes d'argent pour payer:

	Oui	Non
a) Des achats à crédit (<i>de biens comme la voiture, les meubles, la télévision, le réfrigérateur</i>).....	1	2
b) Le loyer, les remboursements d'accession, les charges de logement, les impôts fonciers.....	1	2
c) Le gaz, l'électricité, le téléphone.....	1	2
d) Autres dépenses.....	1	2

I 11 Avez-vous été menacé ?
 (*Enquêteur* : si simple rappel, noter non).

	Oui, a eu lieu	Oui, n'a pas eu lieu	Non
a) De coupure de gaz, d'électricité, de téléphone.....	1	2	3
b) De saisie.....	1	2	3
c) D'expulsion.....	1	2	3

I 12 Est-ce que vous (ou votre foyer) êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur :

	Oui	Non	Ne sait pas
a) Les soins médicaux.....	1	2	3
b) L'habillement.....	1	2	3
c) Les loisirs.....	1	2	3

I 13 Depuis votre demande de RMI de 1995, avez-vous dû emprunter de l'argent ? Cela peut être auprès :

	Oui	Non
a) De la famille.....	1	2
b) Des amis.....	1	2
c) Des services sociaux.....	1	2
d) D'associations (<i>Secours Populaire, Secours Catholique, ATD, etc.</i>).....	1	2
e) D'une banque, d'un organisme de crédit.....	1	2
f) Autre.....	1	2

I 14 Depuis votre demande de RMI de 1995, avez-vous dû quand même faire appel à d'autres aides financières ? (sans tenir compte des prêts).
Cela peut être auprès :

	Oui régulièrement	Oui, mais pas régulièrement	Non
a) De la famille.....	1	2	3
b) Des amis.....	1	2	3
c) Des services sociaux.....	1	2	3
d) D'associations (<i>Secours Populaire, Secours Catholique, ATD quart-monde, etc.</i>).....	1	2	3

**Si au moins une aide régulière, moyenne
mensuelle totale:**

Moins de 200 Francs	1
De 200 à moins de 500 Francs.....	2
De 500 à moins de 1 000 Francs.....	3
De 10000 à moins de 2000 Francs.....	4
2 000 Francs et plus	5
Ne sait pas - refus	6

I 15 Dans les deux ans avant votre demande de RMI de 1995, aviez-vous dû faire appel à d'autres aides financières (sans tenir compte des prêts) ?
Cela peut être auprès :

	Oui régulièrement	Oui, mais pas régulièrement	Non
a) De la famille.....	1	2	3
b) Des amis.....	1	2	3
c) Des services sociaux.....	1	2	3
d) D'associations (<i>Secours Populaire, Secours Catholique, ATD quart-monde, etc.</i>).....	1	2	3

I 16 En cas de coup dur (financier, familial, de santé ...), y a-t-il dans votre entourage, en dehors des personnes qui vivent avec vous, des gens sur qui vous puissiez compter pour :

	Oui	Non
a) Vous héberger quelques jours en cas de besoin.....	1	2
b) Vous apporter une aide en argent (y compris prêt).....	1	2
c) Vous aider autrement (aide en nature, services, soutien moral)	1	2

PROJETS ET JUGEMENTS PORTES PAR L'ALLOCATAIRE

- K1** En ce moment, le RMI garantit un revenu d'environ 2 100 F pour une personne seule et de 3 600 F pour un couple avec un enfant. Dans l'ensemble, que pensez-vous de ce montant ?
- C'est très insuffisant..... 1
 - Il permet à peine de vivre 2
 - Il peut aider à s'en sortir pour une courte période..... 3
 - On peut s'organiser pour vivre avec ce montant..... 4
 - Autre réponse..... 5
 - Ne sait pas..... 6

K2 Je vais vous citer deux cas différents :

a) Une personne de 30 ans demande le RMI, ses parents ont 55 ans. Dans ce cas, avec laquelle des deux phrases suivantes êtes-vous le plus d'accord :

- C'est normal que l'État paye le RMI, quels que soient les revenus des parents comme c'est le cas actuellement..... 1
- C'est normal que les parents payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants 2
- Ne sait pas..... 3
- Autre réponse 4

Préciser:-----

b) Une personne de 50 ans demande le RMI, son enfant a 25 ans. Dans ce cas, avec laquelle des deux phrases suivantes êtes-vous le plus d'accord :

- C'est normal que l'État paye le RMI, quels que soient les revenus des enfants adultes comme c'est le cas actuellement..... 1
- C'est normal que les enfants adultes payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants..... 2
- Ne sait pas..... 3
- Autre réponse 4

Préciser:-----

Enquêteur : Pour ceux qui ont répondu à l'une ou l'autre de ces questions : "C'est normal que parents ou enfants adultes que parents ou enfants adultes payent une partie ou la totalité du RMI quand ils ont des revenus suffisants": aller en **K3**.

Les autres : aller en **K4**

K5 Si au moment de votre demande de RMI, il avait existé une loi obligeant la famille (parents ou enfants adultes) à payer tout ou partie du RMI, auriez-vous quand même fait la demande ?

Sans objet (pas ou plus de famille)..... 0 1

Oui (demander alors) : Que se serait-il passé ?

- Votre famille a des revenus faibles et n'aurait pas à participer 0 2

- Votre famille a les moyens de participer et elle l'aurait fait sans difficulté 0 3

- Votre famille a les moyens de participer mais cela créerait des difficultés entre votre famille et vous..... 0 4

- Autre réponse 0 5

- Ne sait pas ce qui se serait passé..... 0 6

Non (demander alors) :

- Parce que vous ne voulez pas être à la charge de votre famille..... 0 6

- Parce que cela créerait des difficultés financières à votre famille et vous ne le voulez pas 0 7

- Parce que cela créerait des tensions entre votre famille et vous..... 0 8

- Parce que vous préférez que votre famille vous aide si elle le veut bien et non par obligation..... 0 9

- Autre réponse 1 0

Ne sait pas 1 1

K6 Dans l'ensemble, diriez-vous du RMI que c'est :

Une mesure utile et efficace 1

Plutôt une bonne chose..... 2

Une demi-mesure 3

Une mesure très insuffisante..... 4

Sans opinion..... 5

K7 Quand vous pensez à votre propre expérience du RMI, êtes-vous plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec les opinions suivantes ?

	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Plutôt pas d'accord</i>	<i>Ne sait pas</i>
a) Les papiers sont compliqués.....	1	2	3
b) On est bien informé	1	2	3
c) On attend beaucoup entre la demande et le versement de la première allocation.....	1	2	3
d) On est bien reçu	1	2	3
e) On ne passe pas assez de temps avec les RMIstes.....	1	2	3
f) On passe trop de temps avec les RMIstes	1	2	3

K8 Combien de temps pensez-vous rester encore au RMI ?

- Moins de 6 mois 1
- De 6 mois à moins de 2 ans 2
- 2 ans et plus 3
- Vous n'en avez aucune idée* 4
- N'est plus au RMI* 5

K9 Selon vous, le fait de bénéficier du RMI entraîne avant tout que :

- On se sent étiqueté et dévalorisé 1
- Les autres ne vous considèrent plus 2
- Cela montre que l'on s'occupe enfin de vous 3
- C'est une chance pour redémarrer 4
- Rien de tout cela* 5

K10 Pour vous, le RMI c'est d'abord :

- Un revenu minimum pour vivre 1
- Un "coup de pouce" pour s'en sortir (travail, logement, formation, etc.) 2
- Les deux 3
- Autre* 4
- Ne sait pas* 5

K11 D'après votre expérience, quels sont les aspects positifs et négatifs du RMI ?

a) Aspects positifs-----

|_|_|

|_|_|

b) Aspects négatifs-----

|_|_|

|_|_|

FIN DE L'ENTRETIEN

OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR

à remplir après l'interview

Colonnes

L 1	Type d'habitat au voisinage du logement		
	Maisons individuelles dispersées, hors agglomération	1	
	Maisons individuelles en agglomération, ou ensemble de pavillons.....	2	
	Immeubles collectifs en agglomération (autres que cités ou ensembles).....	3	
	Groupe d'immeubles collectifs, "cités", grands ensembles.....	4	
	Habitat mixte : à la fois maisons individuelles et immeubles collectifs.....	5	
	Autre	6	

Préciser

.....

L 2	Avant d'entrer dans le logement, d'après l'aspect général de l'immeuble, diriez-vous que les gens qui habitent ici sont :		
	Riches	1	
	De revenus moyens mais plutôt aisés.....	2	
	De revenus moyens mais plutôt justes.....	3	
	Pauvres.....	4	

L 3	Difficultés rencontrées		
		<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	L'interviewé avait un handicap manifeste (physique, moteur, mental, sensoriel)	1	2
	L'interviewé comprenait difficilement le français	1	2
	L'interviewé parlait difficilement le français.....	1	2
	L'interviewé avait souvent du mal à comprendre les questions posées	1	2
	L'interviewé a été dans l'ensemble intéressé par les questions posées.....	1	2
	L'interviewé a été gêné du caractère personnel des questions posées.....	1	2
	L'interviewé a eu de la difficulté à retrouver les informations demandées	1	2
	Les réponses de l'interviewé concernant les dates et les chiffres demandés semblent être peu précises.....	1	2
	L'interviewé choisissait les réponses qu'il croyait "falloir" donner	1	2

L 4	Mode de réponse		
		<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	L'interviewé a-t-il consulté des papiers pour au moins une des questions	1	2
	L'interviewé était seul pendant tout le questionnaire.....	1	2
	L'interviewé a répondu seul à toutes les questions	1	2

L5 L'interview s'est-elle :
Bien déroulée..... 1
ou s'est-elle moyennement bien passée ?..... 2
ou s'est mal passée..... 3

L6 Lieu de l'interview
Domicile 1
Café 2
Autre 3

Préciser-----

||

L7 Durée de l'interview (en minutes): |_|_|_|_|

L8 Observations

||_|

||_|

Dépôt légal : Novembre 1996

ISBN : 2-84104-075-5

